

Jugement du 23 septembre 2006

Le tribunal ad hoc formé de

Monsieur et Mesdames les juges Raymond Spira, Président, Catherine Corthésy et Anouk Hellmann,

statuant dans la cause

**Charles L'Eplattenier, Georges Aubert, Charles-Edouard Jeanneret et Léon Per-
rin**, coauteurs de la brochure *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de
la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art*,

représentés par Monsieur **Thierry Béguin**

contre

**Ernest-Paul Graber et ses camarades socialistes majoritaires dans les autorités
communales de la Ville de La Chaux-de-Fonds**,

représentés par Monsieur **Francis Staehli**

Faits

1.- L'Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds (ci-après l'école), fondée en 1870 par la Société des patrons graveurs sous la dénomination d' « Ecole municipale d'arts appliqués à l'industrie » est devenue un établissement d'enseignement communal à partir de 1872. Aux termes de l'article premier, second alinéa du règlement organique du 6 juillet 1905, elle avait pour but « *de mettre l'étude du dessin à la portée des jeunes gens et de leur faciliter l'exercice des industries relevant de l'art.* » Comme l'expose Cathy Gfeller dans son étude consacrée aux débuts de l'Ecole d'art (*Nouvelle revue neuchâteloise*, 1992, n° 34, p. 9-10) :

« Dès le premier tiers du XIX^e siècle, une attention toute particulière est vouée à l'enseignement du dessin aussi bien dans les écoles primaires, secondaires que professionnelles (Ecole d'horlogerie, Ecole de commerce, Collège industriel). Il constitue une discipline autonome et obligatoire à tous les niveaux de la scolarité.

*La pratique du dessin est jugée nécessaire à cause de la nature artisanale de la monoin-
dustrie chaux-de-fonnière: l'horlogerie est un travail de précision qui exige une main-
d'oeuvre qualifiée, ayant suivi une bonne formation de dessin. (...)*

*Les premières leçons de dessin consistent en copies de modèles lithographiés, c'est la
méthode dite de «Guillaume»; elle est remplacée en 1894 par la méthode dite «neuchâte-
loise» apportée par Edouard Kaiser, peintre et professeur de dessin. Il s'agit de copier des
modèles de plâtre représentant des motifs décoratifs géométriques.*

*Puis, au début du XX^e siècle, apparaît une nouvelle tendance pédagogique: elle vise à
favoriser l'initiative et la spontanéité des jeunes dessinateurs. (...)*

*L'enseignement de l'Ecole d'art se situe aux antipodes de l'ancien système d'ap-
prentissage à l'atelier: autrefois, le patron n'enseignait que la spécialité pour la-
quelle l'apprenti montrait la plus grande aptitude. Le travail du graveur ne variait*

jamais et devenait de plus en plus machinal et routinier. Il lui était difficile de s'affranchir de sa spécialité ou de la dépasser. Quant aux principes décoratifs, on ne s'en inquiétait aucunement.

Dorénavant, en sortant de l'Ecole d'art, le décorateur de montres possède des bagages théoriques et techniques qui sont non seulement beaucoup plus vastes, mais aussi plus variés. Il apprend les procédés les plus divers afin de pouvoir s'adapter aux goûts et à l'évolution de l'industrie. L'esprit d'atelier avec son apprentissage se limitant à un emploi de formules toutes faites est désormais dépassé; il empêchait un enseignement à la fois technique et créatif. »

2.- Selon le règlement organique précité, l'école, sous réserve des droits conférés au Conseil général, est soumise à la « surveillance supérieure » du Conseil communal (art. 2) et administrée par une commission de 15 membres nommée par le Conseil général (art. 6). La commission, élue pour trois ans comme les autorités communales, nomme au début de chaque année scolaire un bureau de cinq membres (art. 9). Sous réserve des ratifications du Conseil communal et du Conseil d'Etat, elle nomme et révoque le directeur et le personnel enseignant, conformément aux dispositions de la loi sur l'enseignement professionnel (art. 13). Le directeur de l'école est chargé de la surveillance de l'enseignement et de son administration spéciale (art. 28). Les professeurs, réunis en conférence sous la présidence du directeur, discutent les questions qui leur sont renvoyées par la commission ou son bureau (art. 38).

En matière budgétaire, la commission soumet un projet de budget au Conseil communal qui le présente, avec son préavis, au Conseil général et aux autorités qui subventionnent l'école. La commission ne peut voter aucune dépense entraînant une modification budgétaire sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du Conseil communal (art. 17 al. 2).

L'école dispense des cours d'enseignement général des arts du dessin, comprenant spécialement le dessin artistique et académie du soir, le dessin à l'usage des demoiselles, la peinture à l'huile, le modelage, la composition décorative, anatomie et perspective, le dessin d'architecture et géométrique appliqué à la décoration ainsi que le dessin appliqué à la mécanique, tandis que les classes professionnelles se vouent à l'enseignement de la gravure, de la ciselure, de l'émaillerie, de la peinture sur émail, du sertissage, de la joaillerie et de la bijouterie ainsi que du guilloché et de la gravure à la machine (art. 41).

3.- Le peintre Charles L'Eplattenier, né en 1874, fut appelé à enseigner à l'Ecole d'art en 1897, en qualité de professeur de dessin et de composition décorative. En 1905, il crée le Cours supérieur d'art et de décoration (ci-après : le Cours supérieur), devenu en 1912 la Nouvelle Section du Cours supérieur (ci-après : la Nouvelle Section).

« Sa méthode est fondée sur l'observation directe de la nature, approche permettant d'en extraire les lois fondamentales de la géométrie et de l'harmonie par la stylisation de ses formes et l'invention des ornements. L'accent est mis sur les modèles régionaux au cours de leçons en plein air. Les ouvrages clés à la base de son vocabu-

laire esthétique sont ceux de William Morris, John Ruskin ou Eugène Grasset comme bien d'autres artistes de cette époque.» (Anouk Hellmann, Charles L'Eplattenier. Artiste et pédagogue (1874-1946), *Biographies neuchâteloises*, tome 4, Ed. Attinger, Neuchâtel 2005, p. 186).

L'artiste lui-même exposait ainsi son credo dans un article paru le 20 février 1910 dans *L'Abeille*, supplément du quotidien *Le National Suisse* :

Renouveau d'Art

« Il est pénible de constater que l'art et la beauté disparaissent de plus en plus du milieu dans lequel nous vivons. L'art qui, autrefois, embellissait l'existence, s'est retiré dans le cadre étroit du tableau de chevalet. Car, malgré le nombre grandissant des expositions d'art, des musées, des publications et de l'enseignement artistique, on n'arrive pas à enrayer l'enlaidissement progressif qui nous envahit. D'où vient ce mal ?

Autrefois, les artistes faisaient partie de la société vivante et agissante. Ils étaient un rouage jugé indispensable, tandis qu'à présent, on les considère, sauf l'honneur et la considération qui les entourent, comme des êtres superflus, des citoyens de luxe. Autrefois encore, le goût se formait naturellement ; l'art, étant pour tous, était compris de tous. On ignorait les musées, ces nécropoles de l'art, comme a dit avec justesse un contemporain, les musées et les publications artistiques, ces fruits de l'art factice.

Les corporations étaient pour ainsi dire les conservatoires du goût. Et leur disparition, conséquence de la Révolution, favorisa la décadence de l'art. Les artistes ayant abandonné l'existence journalière, il en est résulté l'éclosion des produits les plus inesthétiques, de la spéculation et du mercantilisme. Le goût du beau n'est donc plus formé comme autrefois par le contact constant de la beauté répandue partout: dans les rues, les maisons, les fontaines et les enseignes, dans les intérieurs, les meubles, les petits objets et les costumes. Les artistes véritables, terrifiés par le triomphe du mauvais goût et déçus de n'avoir plus aucune influence sur le public, se retirent dans un milieu étroit et sympathique, loin de la vie utilitaire et matérialiste qui risque de ternir l'idéal de beauté pour lequel ils vivent.

Cette sécession fait croître sans cesse le nombre des gens qui s'imaginent faire de l'art et qui, en réalité, profitent de la perversion des idées pour inonder le monde de leurs produits inesthétiques et l'affubler d'art faux. Les ridicules fadaises ornementales de nos architectures modernes et les plagiats malheureux des styles passés en sont une preuve.

C'est une erreur de croire aussi que nous embellissons notre vie par la copie des styles d'autrefois. Ceux-ci sont niés dans des conditions spéciales, dans un milieu et un temps qui ne sont plus les nôtres et qui ne peuvent par conséquent y être transportés sans aboutir à des non sens malencontreux. Cependant, nous comprenons que, dans le désarroi général des productions artistiques modernes et dans le manque d'unité de celles-ci, on ne trouve pas de quoi satisfaire le besoin légitime de posséder un ensemble harmonieux, que les regards se jettent sur les styles du passé dont la parfaite homogénéité fut un des grands mérites. C'est la seule excuse à cette aberration.

Chaque époque doit trouver une forme de beauté en rapport avec son existence et ses aspirations. L'art ne doit pas se laisser distancer par toutes les découvertes de la science qui honorent notre époque à un si haut degré. La science a bouleversé nos conditions d'existence. Or, l'artiste trouvera dans la vie contemporaine les éléments du style de l'avenir. Certes, l'art futur sera très différent de l'art du passé, mais on peut l'entrevoir non moins merveilleux que lui.

Nous devons donc lutter d'abord contre la laideur, en faisant rentrer l'art dans la vie. A son contact, les générations nouvelles pourront se former un idéal qu'elles élèveront

à un niveau supérieur au nôtre. Pour nous c'est un devoir envers notre ville que de soutenir tous les efforts qui se feront dans ce sens et de prendre dans le mouvement qui se dessine ailleurs une indication pour la marche à suivre.

La Chaux-de-Fonds, en effet, ne présente pas dans son plan et dans son architecture le magnifique exemple de bon sens et de goût de tant d'autres villes suisses. Le mal, qu'il serait puéril de vouloir cacher, vient d'abord de ce que le tracé des rues n'a pas respecté les formes et les accidents du terrain. Nos rues à pic sont un défi au bon sens. Le plan rectiligne, quelque avantage qu'il puisse avoir, engendre par sa monotonie des constructions semblables sans imprévu. La variété des plans d'autrefois obligeait de donner à chaque maison une architecture différente, tandis que les longs massifs rectangulaires permettent aux spéculateurs de répéter à l'infini le type banal des maisons locatives.

De son côté, l'édilité n'a pas su profiter des avantages réels que présentent les rues rectilignes qui peuvent être des cadres magnifiques pour les édifices de fonds. La plupart de nos temples et de nos édifices publics sont perdus dans le rang et effacés. Les protestations qui s'élèvent de toute part contre le manque de goût prouvent que le bon sens, sinon le bon goût, n'est pas mort. Des particuliers intelligents, des associations où on a gardé la tradition du beau ont réagi contre l'invasion de la laideur, fille de l'ignorance et du mercantilisme.

La commission de l'Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds, soutenue par nos autorités, a compris, il y a quelques années, qu'il était d'une grande utilité pour notre ville de favoriser l'enseignement de branches artistiques autres que celles de la décoration de la boîte de montre. Il a été créé une classe de bijouterie-joaillerie, dont les résultats sont réjouissants.

Un certain nombre de jeunes gens, présentant des dispositions spéciales pour l'art, qui autrefois se seraient voués à la peinture de chevalet, ont été groupés pour former un cours dont le but est la composition décorative et ses applications, basée sur la nature jurassienne. Ce groupe de jeunes artistes commence de faire entrer un peu d'art dans la vie. Les efforts faits jusqu'à présent dans ce sens ont abouti, malgré les inévitables difficultés de tous les débuts, à des résultats très encourageants et il est à prévoir que l'avenir confirmera les espérances que mettent dans ce jeune mouvement d'art les personnes qui n'ont pas perdu toute foi dans l'idéal de la beauté.

C'est ainsi que des anciens élèves de notre Ecole d'art ont été appelés à décorer d'un art qu'ils s'efforcent de rendre indigène et autochtone, la chapelle indépendante de Fontainemelon, une salle de musique dans une villa de notre ville, et plusieurs intérieurs de maisons et villas particulières à La Chaux-de-Fonds et ailleurs. Enfin, cette même Ecole d'art termine en ce moment une oeuvre d'ensemble, la salle de cérémonie du Crématoire, car ses efforts ne veulent point porter sur des objets isolés seulement, mais tendent à réaliser la synthèse des métiers dans un ensemble harmonieux.

Nous pourrons aussi créer à La Chaux-de-Fonds un centre d'enseignement théorique et pratique, en même temps qu'un foyer d'où l'art rayonnera dans la vie et la pénétrera de nouveau. C'est ainsi que ce renouveau d'art pourra contribuer à la beauté et à la prospérité de notre ville. »

4.- A partir du 1^{er} mai 1910, à la suite d'une décision de la commission de l'école du 23 mars précédent, le Cours supérieur – baptisé Nouvelle Section depuis janvier 1912 - est placé sous la direction de L'Eplattenier, tandis que l'autre secteur de l'école, appelé Ancienne Section, demeure sous la direction de William Aubert.

Désireux d'étoffer son enseignement, L'Eplattenier fit les propositions suivantes dans son rapport d'activité pour l'année scolaire 1910-1911 :

« Par les résultats obtenus, et le développement continu de l'école, on peut se rendre compte que la tâche du Directeur du cours devient trop considérable pour accomplir le vaste programme qui s'impose actuellement.

Afin de remplir plus complètement celui-ci et d'arriver à un enseignement théorique plus complet pour tous les degrés, il serait à souhaiter que le directeur soit secondé dans sa tâche par trois nouveaux titulaires pris parmi les anciens élèves et dont l'enseignement serait :

Pour le premier:

12 heures de composition décorative appliquée comprenant l'architecture et les arts qui en dépendent avec exécution pratique.

Le second :

6 heures. Etudes d'animaux, de plantes, etc., et premiers éléments de composition décorative.

Exercices dessinés, modelés et peints.

Et le troisième :

10 heures. Dessin et modelage d'après le plâtre. Sculpture sur bois.

Soit un total de 28 heures nouvelles à ajouter aux 16 heures actuelles que conserverait le Directeur dans lesquelles l'enseignement serait spécialement dirigé du côté de l'étude du modèle vivant et de son application en sculpture et en peinture.

Le programme comporterait donc 8 heures de leçons par jour, sauf pour le samedi qui n'en aurait que quatre.

Par cette augmentation d'heures de leçons données suivant un programme précis, nous arriverions à un enseignement théorique complet pour tous les degrés. » (Rapport de la Commission de l'Ecole d'art 1910-1911, p. 18 et sv.)

La commission de l'école adopta ces propositions à l'unanimité dans sa séance du 12 juin 1911 en précisant qu'à cette occasion « les trois nouveaux maîtres ont été nommés » (*loc. cit.*, p. 21). Ainsi que le mentionne le procès-verbal de cette séance, le président de la commission, M. Bopp-Boillot, se fit l'interprète de cette dernière « en remerciant M. L'Eplattenier dont le dévouement et l'activité contribuent à la prospérité de l'Ecole. Les travaux de ses élèves très intéressants et bien compris donnent l'impression que la voie suivie est bonne. »

Dans son rapport sur l'année scolaire 1911-1912, annexé au rapport de la commission de l'école (p. 16 et sv.), L'Eplattenier s'exprime de la façon suivante sur l'orientation de l'enseignement de la Nouvelle Section :

« Conformément au but poursuivi, l'enseignement vise surtout à la formation de bons décorateurs ornemanistes, capables d'apporter de l'art et de la beauté aux productions pratiques qu'ils entreprendront soit à l'Ecole même, soit au dehors. Ceci en attendant que l'Ecole donne aux principaux métiers l'enseignement qu'elle procure aux décorateurs de la boîte de montre et aux bijoutiers.

Comme on le verra, par la reproduction des travaux exécutés pendant l'année, la nature de notre pays est restée notre source inspiratrice sans toutefois oublier l'étude comparative des styles dont les leçons sont si nécessaires à la formation de l'Art de demain.

Les beautés décoratives de la nature jurassienne que nous étudions avec profit depuis longtemps ont été reprises avec un nouvel intérêt. Les efforts que nous faisons pour dégager de ces études une ornementation caractéristique nous apportent chaque année des résultats encourageants. Nous espérons que la persistance de nos études et de nos recherches, nous dotera dans l'avenir d'un alphabet ornemental complet à l'aide duquel il sera possible de décorer harmonieusement les formes et les matériaux

les plus divers.

L'histoire de l'Art nous prouve en effet que l'unité et la beauté des styles est due surtout à la valeur de leur alphabet ornamental. C'est dans cet alphabet sans cesse enrichi par les artistes créateurs d'une époque que viennent puiser les artisans désireux d'embellir leurs produits industriels. Ceci nous fait comprendre pourquoi le passé fut si prodigieusement riche en belles oeuvres d'art décoratif. Cela nous explique aussi une des causes de la déchéance des arts décoratifs de notre époque et nous comprenons que nos artisans feront des plagiats des styles d'autrefois ou des monstruosité avec l'art dit «moderne», tant que les artistes d'aujourd'hui ne les auront dotés de modèles et d'alphabets ornementaux conformes à nos besoins et à nos goûts, dans lesquels ils puiseront à leur tour ce qu'ils ne peuvent ni créer ni copier.

Le réveil des arts décoratifs à l'étranger peut nous fournir de très sérieuses leçons ; nous pourrions en profiter pour organiser notre renaissance de l'art décoratif, mais nous sommes persuadés que si nous nous inspirons de leurs moyens d'action, nous ne devons, par contre, pas imiter leurs créations artistiques qui ne sont pas conformes à notre goût et à notre vie.

C'est pour cette raison que nous sommes toujours plus décidés à puiser dans la nature de notre pays les richesses décoratives et ornementales dont nous avons besoin, car nous sommes persuadés que c'est par elle que nous ferons quelque chose et qu'un art décoratif bien vivant pourra naître chez nous.

La base de nos études ornementales reste toujours le sapin. Cet arbre à ses différents âges, étudié dans son ensemble ou dans ses détails offre des ressources décoratives inépuisables.

Le grand chardon argenté, les gentianes, etc., ainsi que notre faune jurassienne ajoutent à ces éléments des richesses considérables. (...)

L'enseignement est réparti en deux degrés :

Le premier degré avec examen d'entrée, comporte l'étude plus spéciale de la peinture et de la sculpture (figure humaine, animaux, paysage, adaptations décoratives et monumentales), d'autre part la préparation complète pour l'obtention des brevets d'enseignement du dessin et de la décoration.

Les élèves peuvent à leur gré entreprendre et exécuter à l'école des travaux commandés.

Le second degré sans examen d'entrée, avec fréquentation facultative d'un ou de plusieurs cours et admission à toute époque de l'année, vise essentiellement les arts appliqués à l'industrie et au commerce. Il s'adresse spécialement à ceux qui veulent embrasser tôt ou tard un métier déterminé (architecture, travaux de bois, de la pierre, sculpture et peinture appliquées, serrurerie, travaux en métal, céramique, broderie, lithographie, etc.)

Etant donné le but poursuivi, l'occasion leur sera fournie autant que possible d'entrer en contact avec des gens de métier. Les locaux de l'école sont ouverts toute la journée. »

Dans son étude précitée, Gfeller résume ainsi les quatre grandes étapes de l'enseignement de L'Eplattenier (*loc. cit.*, p. 22 et sv.) :

« - Premièrement, l'observation de la faune, de la flore et des terrains jurassiens.

- Deuxièmement, la création d'un répertoire ornamental et de schémas géométriques.

- Troisièmement, la manipulation des matières brutes (pierres, métaux, bois, etc.).

- Quatrièmement, l'architecture; elle représente la synthèse des arts majeurs et mineurs. L'Eplattenier la considère comme la discipline matérielle ultime.

Son enseignement est donc orienté dans deux directions principales :

D'une part, il applique son esthétique de l'ornement à l'objet manufacturé. Il a entièrement renouvelé le décor de la boîte de montre : avant l'intervention de L'Eplattenier,

les graveurs n'exécutaient que des sujets classiques de façon répétitive (scènes de chasse, scènes religieuses, reproductions de tableaux célèbres).

D'autre part, tenant à mettre en évidence le lien entre l'architecture et la ville, L'Eplattenier met sur pied de grands programmes décoratifs insérés dans des édifices publics (Hôtel des Postes, Crématoire, églises, places urbaines).

Cette deuxième direction de son enseignement a aussi pour but de transformer le rôle des artistes; désormais, ils cherchent à faire participer l'art à la vie collective et publique : ils enseignent, touchent à l'art appliqué, réalisent des décorations murales, des fresques, des mosaïques. Le rapprochement avec l'idéal de l'Art nouveau et du Bauhaus est évident.

Ainsi, la peinture cesse d'être un objet de salon exclusivement confiné dans ses cadres dorés : elle est appliquée directement sur le mur, se combine à l'architecture ou embellit l'objet quotidien. »

5.- La nomination, en juin 1911, par la Commission de l'École d'Art, de trois nouveaux enseignants, à savoir Messieurs Georges Aubert, Charles-Edouard Jeanneret et Léon Perrin, représentait une dépense nouvelle de 3080 francs dans le budget de l'école pour l'année 1912. Cela fit l'objet d'une discussion, le 28 juin 1911, entre le Conseil communal et une délégation de la commission de l'école, assistée de L'Eplattenier (procès-verbaux du Conseil communal n° 44, p. 104).

Lors de la séance du Conseil général du 14 juillet 1911, un conseiller, M. Bélisaire Huguenin, se déclara surpris « de voir dans le rapport de l'école d'art des nominations à des postes nouveaux qui n'ont pas passé au Conseil général, contrairement aux règlements. » Le président du Conseil communal, M. Paul Mosimann, répondit que cette autorité avait également appris ces nominations par le rapport de l'école et qu'elles ne pourraient devenir définitives qu'après approbation par les deux conseils (procès-verbaux des délibérations du Conseil général 1909-1912, p. 760-761).

Cette question donna lieu à un premier débat au Conseil général, le 3 août 1911, à l'occasion de l'examen du rapport du Conseil communal sur les budgets des écoles professionnelles pour 1912 (*loc. cit.* p. 765-770):

« M. Paul Jaquet signale à l'attention de la commission du budget à laquelle ce rapport sera sans doute également renvoyé, le poste 32 concernant le dédoublement du cours supérieur d'art décoratif. Tout le monde n'est pas absolument convaincu de la nécessité d'instituer ces nouveaux cours. La question mérite d'être examinée sérieusement.

M. Bélisaire Huguenin appuie la proposition de M. Jaquet. Il propose que l'on ne crée en tout cas ce poste nouveau que provisoirement et pour une année. Le Conseil communal a bien fait de ne rien précipiter et de donner à cette nouvelle institution un caractère provisoire.

M. Paul Mosimann, président du Conseil communal: Le Conseil communal a été surpris d'abord de trouver dans le rapport de l'école d'art des nominations déjà faites à des postes dont la création n'avait été soumise ni au Conseil communal ni au Conseil général. Des explications ont été demandées à la commission de l'école d'art qui a reconnu s'être trop hâtée.

Après examen approfondi de la question pour elle-même, le Conseil communal envisage qu'il y a lieu d'admettre au moins à titre provisoire les propositions de la

commission de l'école. Il s'agit de voir si en dédoublant le cours supérieur d'art décoratif on peut favoriser l'introduction d'industries nouvelles à La Chaux-de-Fonds. Dans l'industrie du bâtiment nous sommes tributaires de l'étranger. Le Conseil communal estime que les essais faits en petit justifient la tentative projetée. L'atelier de sculpture sur pierre a déjà deux apprentis. Le maître envoyé en voyage d'études a fait de grands progrès et a fourni des preuves de ses capacités pour le travail et l'enseignement. Nous avons un embryon d'une école des arts et métiers dont il faut favoriser le développement.

Le sacrifice demandé est minime. Sur le crédit de fr. 3'080.-, une partie seulement sera à la charge de la commune, la Confédération et le canton accordant des subventions et les élèves payant un modeste écolage. Le Conseil général fera bien de consentir cet essai peu coûteux d'introduire de nouvelles industries chez nous, pour le plus grand bien nous l'espérons de La Chaux-de-Fonds.

M. Edouard Tissot, conseiller communal: Le Conseil communal a toujours eu l'idée d'organiser une subdivision de l'école d'art pour les arts et métiers. Il a demandé un plan à la commission de l'école. Mais en attendant on peut développer ce qui existe déjà. Le projet actuel coûtera très peu. Au lieu d'avoir des maîtres spéciaux on charge des personnes ayant des ateliers de donner les cours nécessaires. La commission de l'école est absolument unanime à recommander ce dédoublement.

M. Edmond Breguet est d'avis que la question demande une étude approfondie. Est-il nécessaire de voter ce crédit provisoire, puisque l'année prochaine on se trouvera en présence d'un plan complet de réorganisation ? Le projet d'aujourd'hui ira peut-être à fin contraire de ce que l'on désire. M. Breguet ne croit pas que les entrepreneurs de la ville emploieront les jeunes gens que nous aurons formés. Il propose de renvoyer d'une année toute cette affaire qui est une nouveauté très risquée. Ce n'est pas la peine de faire des sacrifices pour des jeunes gens qui seront obligés de s'expatrier. L'essai d'un an est inutile dans ces conditions.

M. Edouard Tissot. Le dédoublement n'a rien à voir avec la réorganisation. Le cours supérieur doit être dédoublé; il n'a pas assez d'heures. Même sans cours pratiques il faudrait l'augmenter. M. Breguet est d'avis que la tentative échouera ; c'est son opinion. On peut en avoir une autre. M. Tissot est d'opinion tout à fait opposée. Si de créer quelque chose de nouveau fait partir les gens, il faut se croiser les bras et renoncer à introduire de nouvelles industries.

M. William Jeanneret, conseiller communal. Nous avons voulu savoir si les cours dédoublés auraient des élèves et nous avons constaté qu'il y avait une douzaine d'inscriptions, dont plusieurs apprentis. Pour un début, pour la période d'essai c'est un nombre suffisant. Actuellement les jeunes gens du cours supérieur ont de 15 à 16 heures seulement par semaine, et sont livrés à eux-mêmes le reste du temps. C'est beaucoup de loisirs artistiques pour des jeunes gens. Il fallait leur donner l'occasion de suivre des cours plus complets et plus productifs. Ce n'est pas pour l'extérieur, c'est pour la ville que nous avons besoin de ces cours. Beaucoup de jeunes gens qui ont des goûts artistiques n'ont pas le moyen de s'expatrier pour les développer. M. Jeanneret croit que les entrepreneurs utiliseront volontiers les services des jeunes gens que nous aurons formés. Si non, il y a les ateliers d'arts réunis qui existent déjà. Il y a beaucoup à faire dans l'industrie du bâtiment et un certain nombre de jeunes gens pourront gagner leur vie en dehors de l'horlogerie.

M. le Dr de Speyr. Sans être d'un optimisme exagéré ne partage pas les craintes que l'on a exprimées. On ne créera rien si on n'essaie rien. Il est difficile de trouver de nouvelles industries. Nous aurions tort de refuser de faire cet essai qui a des chances de réussite. La population ne comprendrait pas que nous refusions une si petite somme pour une entreprise pouvant avoir de très grands résultats.

M. *Bélisaire Huguenin* a des craintes non sur la réussite du cours mais sur les suites. Une telle industrie pourrait vivre dans une ville de 200'000 habitants, mais La Chaux-de-Fonds n'est pas une agglomération suffisante pour que des ouvriers d'art y trouvent des ressources suffisantes.

M. *Paul Mosimann*, rappelle les débuts de l'école de mécanique qui se sont faits très modestement par un essai provisoire. Il en fut de même pour la bijouterie. On prétendait que l'on ne réussirait pas, que seule l'horlogerie pouvait prospérer chez nous. Pour la bijouterie on était sûr qu'il serait impossible de lutter avec Pforzheim et Genève.

Aujourd'hui l'école de mécanique est très prospère. La bijouterie d'autre part se développe en notre ville, on a pu le constater ces derniers jours encore à l'exposition de l'Aurée qui présentait des objets d'une réelle valeur artistique. Si l'essai que nous vous proposons ne donne rien, nous ne le continuerons pas. Nous n'avons pas voulu proposer la création complète d'une école de sculpture sur pierre, ou de sculpture sur bois. Nous cherchons seulement à favoriser l'éclosion de telles industries nouvelles que l'on réclame de tous côtés. Cela n'empêchera pas, on peut en être certain, le Conseil communal de veiller au développement des cours existants, travaillant dans le domaine de la décoration de la boîte de montre. Dans cette question de dédoublement du cours de composition décorative, je crois que l'on craint que les cours actuels, tels qu'ils existent ne soient amoindris, ou ne périssent : il n'en est rien. Je tiens encore à le répéter bien haut : le Conseil communal ne négligera rien et la commission non plus, nous en sommes sûrs, pour soutenir, pour perfectionner et faire progresser tous les cours institués à notre école d'art pour les jeunes gens voulant étudier l'une ou l'autre des branches de la décoration de la montre. La prospérité de notre industrie principale nous tient trop à coeur pour que nous nous désintéressions en quoi que ce soit de la valeur et de la vitalité des diverses sections d'enseignement créées depuis plusieurs années.

M. *Edmond Breguet* a des craintes surtout pour ce qui suivra. Le premier crédit de fr. 3080 est peu de chose et ce n'est pas ce qui effraye. Mais par la suite ! Dans une année on ne saura rien de plus qu'aujourd'hui ; il faudra continuer l'essai, continuer à faire fausse route. Après avoir donné le doigt, la main puis le bras et le corps entier y passeront. On ne saurait comparer la mécanique avec la serrurerie et les industries du bâtiment. Ce sont des choses différentes. La mécanique pouvait et devait prospérer chez nous. Mais jamais ces ouvriers d'art du bâtiment que l'on veut former ne pourront rester à La Chaux-de-Fonds. Tenons-nous-en à l'horlogerie et industries analogues, c'est tout ce que nous pouvons faire. Si le conseil décidait de ne pas entrer en matière sur ce poste, il n'y aurait pas à dédoubler le cours supérieur de l'école d'art ; autant d'économisé.

M. *Edouard Tissot* répète qu'il ne s'agit pas de créer de toutes pièces quelque chose de nouveau. Nous proposons de développer un cours théorique qui existe, et qui a des élèves. Il n'y a pas là le grand danger que M. Breguet y voit.

M. *Edmond Breguet* répond qu'il a parfaitement compris. La page 12 du rapport est très explicite. On veut créer une espèce d'école d'arts et métiers. Mais rien ne presse ; et au lieu de faire un essai d'une année on peut très bien attendre à l'an prochain. D'ici là on pourra étudier la chose sérieusement et nous verrons alors si nous voulons adopter cette nouvelle branche à notre école d'art.

M. *Ariste Robert*. L'an prochain en suivant à la proposition de M. Breguet, nous ne serons pas plus avancés ni instruits qu'aujourd'hui. M. Robert appuie le crédit demandé ; l'expérience vaudra mieux que toutes les études.

M. *Paul Jaquet* propose que ce budget soit renvoyé à la commission du budget qui voudra bien voir de près ce point spécial.

M. *Edmond Breguet*. Si la commission du budget peut étudier la question, M. Breguet est d'accord de la lui renvoyer.

M. *Edouard Tissot* rappelle encore qu'on ne demande aujourd'hui que le développement du cours théorique actuel. L'organisation des cours pratiques sera étudiée plus tard.

M. *Henri Woegeli* pense que comme d'habitude on renverra le budget intact à la commission. Il propose en conséquence de clore la discussion.

M. *Arnold Robert* appuie cette manière de voir. Ce serait par erreur que nous voterions ainsi en premier débat sur cette question. Le Conseil général ne voudra sans doute pas s'exposer au reproche de s'être opposé à l'essai proposé. Chacun reconnaît en notre école d'art un foyer artistique sérieux. Il serait étrange de refuser ce modeste crédit qui permettra de faire une intéressante tentative d'introduire chez nous de nouvelles industries, ainsi que le voeu en a été si souvent exprimé dans le sein du Conseil général.

La discussion est close sur ce poste 32. La question est renvoyée à la commission. »

Le débat reprit de plus belle à la séance du 9 août 1911 (*loc. cit.*, p. 774-783) :

« M. le D^r de Speyr donne lecture du rapport de la commission. (...) »

Le budget de l'école d'art provoque une discussion approfondie sur le poste 32, dont un membre propose la suppression. La grande majorité de la commission n'est cependant pas de cet avis et décide son maintien tout en reconnaissant que la commission de l'école d'art a procédé d'une manière trop hâtive à la nomination de trois nouveaux professeurs. Cependant la commission croit ne pas devoir s'arrêter à des questions de formalités et de personnes ; elle s'occupe du but de la nouvelle création et estime que celle-ci signifie un progrès dans la voie de notre enseignement professionnel. L'essai d'un an dont il s'agit peut être tenté d'autant plus facilement qu'il appert des déclarations du Conseil communal que la dépense nette de la commune sera modeste : en admettant une recette de fr. 300.- d'écolages pour le cours inférieur d'art décoratif, soit 10 élèves à fr. 2.50 par mois, il reste une dépense nette de fr. 2780.- qui serait couverte :

a)	par la Confédération	fr.	926.-
b)	par le Canton	fr.	797.-
c)	par la Commune	fr.	1'057.-
			Total
		fr.	2'780.-

Il est du reste entendu que ces cours seront ouverts, par exemple aux apprentis serruriers, et ne seront point réservés aux seuls élèves de l'école d'art.

Tout en maintenant donc ce poste de fr. 3080.- au budget de 1912, la commission fait la réserve expresse que les professeurs en question ne seront nommés qu'à titre provisoire et devront obtenir leurs brevets dans le délai d'un an; si l'essai réussit, les places seront mises au concours avant la nomination définitive.

La commission formule en outre le postulat suivant: « *Une fois pour toutes, les commissions administratives des écoles sont invitées à passer par la filière régulière pour toutes les dépenses extrabudgétaires ainsi que pour les nominations.* » (...) La commission du budget ne propose aucune modification à apporter aux budgets des différentes écoles professionnelles et en recommande l'adoption.

M. *Edmond Breguet* pensait qu'à la suite de la discussion qui a eu lieu dans la dernière séance sur le poste 32 du budget de l'école d'art, la commission se livrerait à une enquête

approfondie sur cette question du dédoublement du cours d'art décoratif. Il espérait qu'elle proposerait au moins le renvoi pour une année de cette création. La commission ne l'a pas fait. M. Breguet le regrette car la dépense proposée toute minime qu'elle soit est absolument inutile. L'orateur s'est livré, lui, à une petite enquête personnelle. Il a constaté que les professeurs déjà désignés, sont des jeunes gens sans diplômes, et on nous avait dit que ces maîtres seraient diplômés. Ce n'est pas avec des professeurs de ce genre n'ayant pas voyagé, n'ayant fait aucune preuve, qu'on peut faire quelque chose. En outre M. Breguet a interrogé des maîtres d'état de la ville qui ont déclaré que les élèves formés dans ces cours ne pourront jamais se placer dans la ville. Il reste les ateliers d'art réunis qui pourront les accueillir. Mais devons-nous nous intéresser à cette entreprise ? C'est une grosse question. M. Breguet persiste à demander une étude approfondie de toute l'affaire que l'on pourrait soumettre à des maîtres d'état, des architectes et autres personnes compétentes.

M. *Henri Lehmann*, président de la commission du budget, répond à M. Breguet qu'il eût été difficile à la commission nommée le 3 août de faire pour aujourd'hui une enquête approfondie. La commission a examiné soigneusement la question. Elle a laissé de côté les questions de personnes et a considéré le but à atteindre.

L'enquête pouvait donner des prévisions non des certitudes. L'expérience seule sera concluante. L'enquête de M. Breguet a donné deux résultats : d'abord les maîtres déjà nommés sont jeunes, sans expérience et n'ont pas de diplômes ; — mais cela est su par chacun, aussi le Conseil communal et la commission du budget font des réserves ; — ces jeunes gens, d'ailleurs ont suivi tous les cours de l'école d'art. Les propos des gens de métier sont des propos en l'air qui n'ont aucune importance et les résultats de l'enquête sont nuls. L'orateur conclut qu'avec une dépense insignifiante, la tentative peut donner de bons résultats. La commission a réservé l'avenir et les prérogatives des autorités. Si l'expérience échoue on renoncera tout simplement à poursuivre l'essai.

M. *Paul Graber* déclare que lorsqu'on veut faire une tentative il faut la faire dans des conditions sérieuses ; on parle d'un essai et de provisoire. Mais rien ne dure autant que le provisoire. Dans un an les maîtres nommés à titre provisoire seront définitivement installés avec ou sans diplômes. C'est un tour d'escamotage comme on en a déjà eu des exemples. Pourquoi tout d'abord a-t-on créé ce cours supérieur qui devait être provisoire, sinon pour donner une place à M. L'Eplattenier ! Pourquoi maintenant dédoubler provisoirement toujours ce cours supérieur sinon parce que M. L'Eplattenier le veut ainsi ? Et le règlement de ce cours provisoire que nous attendons toujours ? M. L'Eplattenier gagne fr. 4000 par an pour 16 heures de leçons ce qui fait fr. 250 l'heure, tarif que n'atteint pas un professeur du gymnase ou d'ailleurs. En outre on l'a nommé son propre directeur. Pourquoi le favorise-t-on ainsi ? Un de ses collègues qui en disait du bien, prétendait qu'il était bon de favoriser les hommes de talent et de leur laisser des loisirs. Mais qu'est-ce que M. L'Eplattenier a fait de si extraordinaire à part le fameux monument de la République ? Dans toute cette affaire on sent l'omnipotence d'un homme qui a su gagner les autorités et qui mène tout à sa guise. Il ne souffre pas qu'on installe à ses côtés qui que ce soit qui puisse lui porter ombrage. Il ne veut que de ses élèves et de ses disciples autour de lui. On se souvient de M. Brandt, médaillé à Paris, — ce qui indique qu'il n'est pas le premier venu, — qui s'était présenté pour la classe de bijouterie et que M. L'Eplattenier fit évincer. On a nommé un ancien élève de l'école d'art qui n'avait certes pas le talent de M. Brandt. Mais il ne fallait pas que quelqu'un pût ternir l'éclat de la gloire de M. L'Eplattenier. De même aussi pour le même motif on a écarté un modèleur de talent.

Les jeunes gens des ateliers d'art réunis ne peuvent pas vivre du produit de leurs travaux. Alors il faut leur donner des postes. Nous aimerions bien avoir les noms des 20 élèves inscrits pour le cours de M. L'Eplattenier ? Ces nouvelles industries d'art ne pourront pas vivre à La Chaux-de-Fonds.

M. Graber s'élève contre l'omnipotence injustifiée accordée à un seul homme, contre la précipitation injustifiée avec laquelle on mène une affaire importante, et contre ce système de nominations faites à l'avance. Si l'on veut créer quelque chose de sérieux il faut le faire

dans d'autres circonstances plus loyales. M. Graber déclare n'être pas opposé à ce que l'on tente quelque chose dans ce domaine, mais il faut le faire autrement et sérieusement, et non pour faire plaisir à M. L'Eplattenier.

M. *Edouard Tissot*, conseiller communal, ne comprend pas qu'on fasse tant d'opposition à une chose si naturelle. Il ne s'agit pas de créer. Le cours d'art décoratif existe déjà. On veut le développer et le porter à 44 heures. Si on refuse ce développement, autant supprimer le cours lui-même. Nous n'avons pas à discuter du règlement qui devra être examiné de très près. En ceci M. Tissot est d'accord avec M. Graber. On ne comprendrait pas l'opposition faite aujourd'hui si M. Graber n'avait montré le bout de l'oreille. Il n'y a là qu'une question de personne. On n'est pas opposé au principe, on est opposé à une personne. On admet le cours d'art décoratif mais sans son directeur.

Etant données les qualités artistiques indéniables de celui-ci et les efforts considérables qu'il a faits pour le développement du cours, la guerre qui lui est faite peut surprendre.

Il semble que M. L'Eplattenier fait tout. Ce n'est pas exact. C'est la commission de l'école d'art unanime qui demande ce développement. On dit encore que les maîtres proposés n'ont pas fait leurs preuves. Mais M. Tissot n'est pas de cet avis. Il y a en ville de leurs travaux qui ont été admirés, au Crématoire, à la Poste et ailleurs. Ils n'ont pas de diplômes, mais il est spécifié qu'ils devront en obtenir pour être nommés définitivement. Pourquoi puisque ce cours existe empêcher son développement normal sinon pour de mesquines questions de personnes et pour des motifs qui n'ont rien à voir avec le principe même.

M. *Bélisaire Huguenin*. Il ressort du débat qu'il y a quelque chose de pas correct dans la procédure qui ne suit pas la voie normale. On va nommer des maîtres déjà choisis sans laisser d'autres concurrents entrer en lice. La marche suivie dans cette affaire déplaît.

M. *Edmond Breguet*. Cette affaire a été empoignée par le petit bout. On ne pourra rien faire de bien avec des maîtres qui ne sont jamais sortis de leur village natal. Si on avait des artistes qui soient allés à Genève, à Brienz ou à Paris on aurait plus de chance de réussir. Si on voulait par exemple dans la Forêt-Noire instituer une école d'horlogerie soignée on ne ferait pas appel aux gens qui ne seraient jamais sortis du pays. Mais c'est quelque chose comme cela que l'on veut faire chez nous.

Il n'est pas sûr que ces jeunes gens puissent passer leur diplôme. C'est même si peu sûr qu'on a cherché à créer chez nous un jury qui leur délivre le diplôme qu'on pourrait leur refuser ailleurs.

En son âme et conscience M. Breguet croit qu'il ne faut pas accorder le moindre crédit pour une institution dont l'utilité et l'opportunité sont si contestables. C'est le moment de faire opposition puisqu'on ne veut faire que quelque chose de provisoire.

On dit que l'école d'art a fait des choses extraordinaires ; mais on ne dit pas combien d'autres personnes ont dû y mettre la main. L'orateur conclut en demandant aux conseillers généraux d'attendre et de refuser le crédit demandé.

M. le D^r *Bourquin* a eu tout d'abord mauvaise impression du procédé incorrect de la commission de l'école d'art qui forçait la main aux autorités en quelque sorte. En y réfléchissant la mauvaise humeur s'est dissipée. Il vaut mieux être du côté des gens qui ont foi dans l'avenir et laisser les questions de forme et de personnalités, bien qu'elles jouent un certain rôle dans l'affaire.

Depuis quelques années tous les partis ont souhaité voir de nouvelles industries s'implanter chez nous. Quand on essaie quelque chose de nouveau on ne peut pas toujours le faire dans le cadre des règlements.

Dans le cas particulier M. le Dr Bourquin se félicite de ne pas être dans les conservateurs avec MM. Graber et Breguet qui ont peur d'essayer quelque chose de nouveau.

On reproche aux jeunes gens proposés comme maîtres des nouveaux cours de n'être pas sortis. L'argument ne vaut rien. N'avons-nous pas dans cette même école d'art d'excellents maîtres qui ne sont jamais sortis ? MM. Kaiser et Aubert sont des autodidactes; ils étaient

de simples ouvriers graveurs, et sont devenus des professeurs de talent cependant. Quels diplômes voudrait-on exiger pour des postes aussi modestes? Trouvera-t-on des maîtres ayant quatre à cinq ans d'études à Paris pour accepter des places de 600 à 1000 francs par an ! Restons modestes; commençons quelque chose. L'école ménagère, officielle maintenant, a débuté de façon analogue. En définitive, M. le Dr Bourquin recommande de voter le modeste crédit demandé et d'avoir confiance en l'avenir.

M. *Paul Graber*. Nous ne faisons pas d'opposition à M. L'Eplattenier ni à ses élèves. Les jeunes gens en cause nous sont sympathiques au point de vue artistique et même politique. Ce n'est pas nous qui faisons de personnalités, c'est la personnalité qui s'impose en intervenant dans la question. C'est une raison pour laquelle il faut discuter plus froidement. Ce sont les procédés que nous combattons. M. Bourquin dit qu'il n'a pas peur. Il ne risque pas grand chose puisqu'on va au devant d'un échec certain. Il reste ainsi réellement conservateur. M. Graber conteste que les ateliers d'art réunis aient donné jusqu'ici des preuves de leur valeur artistique. On ne pourrait invoquer les cuivres gondolés et faussés du Crématoire, ni ceux de l'hôtel des postes, ni le chef-d'oeuvre d'architecture ratée qu'est la nouvelle maison du président de la commission de l'école d'art, pas même le monument de la République, que le public a jugé et que les élèves de M. L'Eplattenier eux-mêmes reconnaissent être un échec artistique.

On cherche vainement la preuve pratique de la valeur du cours d'art décoratif et des ateliers d'art. Ne parlons donc plus de leurs oeuvres, cela vaudra mieux.

On demande quel diplôme on peut exiger des futurs maîtres du cours dédoublé. On peut obtenir à Neuchâtel 3 diplômes, pour l'enseignement du dessin, dont un, celui pour le dessin décoratif, est tout indiqué ! On peut parfaitement renvoyer toute l'affaire à une année. Et il s'agit parfaitement de créations tout comme le poste provisoire de M. L'Eplattenier.

M. *Paul Jaquet* adresse des remerciements à la commission qui a travaillé avec rapidité et qui ne pouvait pas examiner plus à fond qu'elle ne l'a fait la question du poste 32. Mais M. Jaquet se méfie aussi du provisoire. Le rapport de l'école d'art est précis; il s'agit bien de créations de divers ateliers dont un de céramique, comme celui qui vient de se fermer à Genève. Ce rapport parle aussi d'un cours d'art féminin, alors que nous avons déjà une classe de broderie à l'école professionnelle des jeunes filles. Tout cela est trop important pour ne pas être examiné sérieusement. M. Jaquet appuie le renvoi à une commission spéciale. On ne sait pas à combien se monteront dans l'avenir les dépenses pour ces cours d'art décoratif. Ce pourrait bien être comme avec l'Université de Neuchâtel qui ne devait rien coûter et qui exige maintenant de continuelles dépenses.

M. *Paul Mosimann*, président du Conseil communal s'est déjà expliqué dans la précédente séance. Il ne veut que relever quelques inexactitudes avancées au cours du débat. M. Graber a dit que M. L'Eplattenier avait tout fait. Ce n'est pas exact. C'est la commission de l'école d'art qui propose ce dédoublement.

On dit aussi que la question n'est pas assez étudiée. Or jamais le Conseil communal n'a donné tant d'explications pour un crédit aussi minime. Il a également entendu en séance spéciale la commission de l'école d'art.

On a parlé de la classe de bijouterie et de M. Paul Brandt qui a étudié à Paris, qu'il aurait fallu nommer. Mais nous avons bien d'autres maîtres qui sont sortis de La Chaux-de-Fonds et sont aussi allés à Paris. Le directeur de l'école, M. Aubert est peut-être le seul qui ne soit jamais sorti. Il y a eu un concours pour la classe de bijouterie. Le maître nommé est celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Le Conseil communal n'en peut rien, si M. Brandt a échoué. M. Paul Jaquet a parlé du cours d'art féminin que l'on propose de créer à l'école d'art. Seulement ce n'est pas le Conseil communal qui vous propose cela ; c'est la commission de l'école d'art par son rapport qui ne nous engage nullement. Nous ne sommes pas d'accord avec ce cours-là et ne l'appuierons pas.

Le Conseil communal propose aujourd'hui de faire une simple expérience. Au bout d'une année on verra le résultat; on pourra constater déjà si des progrès ont été faits, le Conseil

communal alors verra également s'il veut vous proposer de continuer ou non.

M. Paul Graber appuie la proposition de renvoi de *M. Jaquet*. On nous dit que dans une année nous verrons ce que l'expérience aura donné. Mais dans un an nous ne verrons rien du tout. Il faudrait au moins trois ans pour voir quelque chose.

La discussion générale est close.

On passe à la votation sur le maintien du poste 32. (...) Le scrutin donne 14 voix pour le maintien et 9 contre.

Le poste 32 est donc maintenu.

M. Bélisaire Huguenin demande avant le vote d'ensemble sur le budget que le Conseil général se prononce au sujet des nominations, et proteste contre la façon de procéder de la commission de l'école d'art.

M. de Speyr relit le passage du rapport relatif à cette question et qui donne satisfaction semble-t-il au vœu de *M. Huguenin*.

M. Arnold Robert. En effet en votant ces deux postulats de la commission on donne satisfaction à *M. Huguenin*. Chacun aura compris de quoi il est question.

M. Bélisaire Huguenin se rallie à la proposition de *M. Arnold Robert*.

Les deux postulats de la commission relatifs au poste 32 sont adoptés à l'unanimité.

Par 13 voix contre 4 l'ensemble du budget de l'école d'art est ensuite adopté sans modifications. »

6.- Le dédoublement des sections provoqua également des controverses au sein même de l'École d'art. En particulier, *M. William Aubert* qui se voyait retirer une partie de ses compétences directoriales protesta vivement contre les décisions prises par la commission de l'école et, le 18 janvier 1912, il démissionna de ses fonctions. Des professeurs demandèrent alors l'intervention du Conseil général afin de le retenir à la direction de l'école. Dans sa séance du 9 février 1912, ce conseil renvoya l'affaire au Conseil communal (*loc. cit.*, p. 1025).

Une conférence réunissant le Conseil communal et la Commission de l'École d'art eut lieu le 17 février 1912 (procès-verbaux du Conseil communal pour l'année 1912, p. 137 et sv.) A cette occasion, le président de la commission, *M. Bopp-Boillot*, déplora « *l'attitude du corps enseignant qui se met en hostilité ouverte contre la commission. Cet état d'esprit règne depuis longtemps déjà et il y a lieu d'y mettre fin une fois pour toutes.* » Il précisa, en outre, que la démission de *M. Aubert* « *se justifie par l'antagonisme latent qui existe depuis longtemps entre lui et la commission et qui était devenu à l'état aigu les derniers temps.* » Après avoir énuméré quelques-uns des griefs qui lui adresse la commission, *M. Bopp* déclare que de l'avis de cette dernière, le démissionnaire « *n'a absolument pas les qualités nécessaires pour diriger l'école.* » Il réfute ensuite les griefs adressés à la commission par le corps enseignant, notamment l'imputation que celle-ci « *se laisse influencer par M. L'Eplattenier qui est un intrigant et un ambitieux.* »

Après avoir entendu M. Aubert le 23 février 1912 (*loc. cit.*, p. 153), le Conseil communal accepta sa démission « *avec ses remerciements sincères pour le dévouement qu'il a montré pendant ses 23 ans de direction.* » Puis, en présence de l'intéressé, le président Paul Mosimann déclara regretter « *la démarche intempestive et incorrecte du personnel enseignant qui a nui à M. Aubert au lieu de lui être utile.* » Le conseil décida, en conséquence, de décerner un blâme au corps enseignant « *pour sa démarche auprès du Conseil général.* »

7.- Tout au long de l'année 1912, ainsi qu'en attestent les procès-verbaux de la commission de l'école et ceux des assemblées du corps enseignant et de la direction, de vives tensions au sein du corps enseignant divisèrent les tenants de la nouvelle direction bicéphale et ceux qui voulaient revenir à l'ancienne organisation. A plusieurs reprises, les compétences techniques et artistiques de L'Eplattenier, ainsi que son comportement peu collégial, furent mis en cause. A titre d'exemple, on reproduit ci-dessous des extraits du procès-verbal d'une séance réunissant le 11 avril 1912 la commission et le corps enseignant de l'école, dans le but d'apaiser ces tensions :

« M. Payot [...] la sympathie qu'elle [la Commission] porte au Cours supérieur n'est pas exclusive, elle travaille sans parti et ne doit pas en avoir. (...)

M. Ed. Kaiser A l'Ecole d'art si des renseignements étaient demandés au directeur, il restait bouche close et cela sur les désirs de la Commission.

Il [Ed. Kaiser] rappelle la séance qui a eu lieu au sujet des Ateliers d'art et regrette qu'il n'y ait pas eu de procès verbal de cette réunion.

M. Moser répond qu'il n'était pas possible de protocoler une discussion aussi confuse. (...)

M. Kocher regrette également que la Commission n'ait pas jugé bon de protocoler cette séance, il croit que de là provient tout le différend. La Commission n'a pas toujours été unanimement d'accord au sujet de la création des Ateliers d'art ; il est probable que si elle avait intéressé et fait l'éducation du Corps enseignant sur cette question que celui-ci serait arrivé à la même compréhension. (...)

M. Payot tient à faire remarquer que les protestations de M. Aubert sur la séparation du Cours supérieur de l'Ecole d'art, devenaient trop fréquentes, il était nécessaire d'y mettre un terme, la Commission n'est pas là pour enregistrer à presque toutes les séances des protestations sur la même question. (...)

M. Dr. Monnier établit un parallèle entre les deux directeurs. La Commission n'a jamais interdit à M. Aubert de faire des propositions mais entre proposer et imposer il y a une nuance, jamais aucune difficulté n'est survenue avec M. L'Eplattenier qui s'est toujours incliné quand ses propositions n'étaient pas admises. Pour terminer il fait l'éloge de l'enseignement donné au Cours supérieur dont la méthode et les résultats ont été unanimement appréciés par la Commission.

M. Hirschy fait des réserves au sujet des ateliers d'art, pour lesquels l'unanimité de la Commission n'est pas complète.

M. Bopp invite les orateurs à ne pas confondre les Ateliers d'art et le Cours supérieur qui sont deux choses bien distinctes. Tous les membres de la Commission qui ont visité les travaux du Cours supérieur ont été unanimes à en reconnaître les réels progrès dûs [*sic*] au dévouement [*sic*] et à la méthode d'enseignement de M. L'Eplattenier.(...)

D'autre part il [M. Payot] demande à MM les professeurs si l'hostilité qu'ils portent au Cours supérieur n'a pas pour cause un peu de jalousie à l'égard de M. L'Eplattenier. (...)

M. Péquegnat se défend d'avoir des sentiments de jalousie à l'égard de M. L'Eplattenier. Le manque de sympathie provient que dès la première année de son entrée à l'Ecole il a porté des jugements peu bienveillants sur la méthode d'enseignement de ses collègues.

Pour M. Stauffer M. L'Eplattenier s'est rendu favorable à la Commission dont l'intérêt lui était

de plus en plus acquis, tandis que pour les autres professeurs il y en avait toujours moins; s'il pouvait encore y avoir des doutes à cet égard, M. Payot s'est chargé de les dissiper lorsqu'il a dit au début de la conférence que le Cours supérieur avait toute la sympathie de la Commission. (...)

M. Payot en particulier est surpris du langage de M. Stauffer et l'invite à ne pas tronquer ses paroles; il n'a pas dit que la Commission donnait toute sa sympathie au Cours supérieur, mais que la Commission avait de la sympathie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Il est heureux d'avoir entendu M. Péquegnat affirmer qu'il n'y avait pas de jalousie contre M. L'Eplattenier. (...)

M. Ingold [...] rappelle la séance où fut discutée la création des Ateliers d'art et regrette que la 2ème réunion qui avait été projetée n'ait pas eu lieu. (...)

M. Staehli [...] Quant aux griefs exposés contre M. L'Eplattenier ce dernier peut facilement les retourner contre plusieurs professeurs. (...)

Indépendamment du reproche qu'il a adressé à M. L'Eplattenier sur ses jugements discourtois à l'égard des méthodes d'enseignement de ses collègues, M. Péquegnat ajoute celui de l'isolement dans lequel il s'est placé dès son entrée à l'Ecole et cela à tel point que sa porte était close pour tous les professeurs, dans ces conditions il ne faut pas s'étonner ni reprocher au Corps enseignant son manque d'intérêt à l'égard de cette classe.

M. Kaiser confirme les paroles de M. Péquegnat, il a été demandé des faits précis motivant l'attitude du Corps enseignant : nous rappelons le don de 2000 frs qui a été fait à l'Ecole d'art lors de la liquidation de la Banque commerciale; cette somme a été employée par la Commission exclusivement au profit du Cours supérieur. L'on dit aussi que nous sommes de l'Ancienne école et que M. L'Eplattenier est seul à avoir des idées, on signale les beaux résultats dûs à son enseignement mais ce qu'on oublie c'est que M. L'Eplattenier n'a dans son cours que des jeunes gens déjà formés et estime que dans ces résultats acquis il faut tenir compte du travail de ceux qui dès le début ont façonné ces élèves. (...)

MM. Moser et Bopp donnent des renseignements au sujet du don de deux mille francs fait lors de la liquidation de la Banque commerciale. M. Kaiser est dans l'erreur s'il croit que cette somme était destinée pour l'Ecole d'art en général, les donateurs ont spécifié qu'elle devait être affectée spécialement au développement de l'art décoratif du Cours supérieur. La commission a fait sur cette somme un prélèvement de deux cents francs pour faciliter un élève, le solde a été employé par l'Autorité communale sans l'avis de la Commission pour payer les vitraux du crématoire.

M. Kocher ne croit pas que la classe de M. L'Eplattenier était fermée pour les professeurs, lors de son entrée à l'Ecole comme maître de la classe de peinture sur émail, il est allé heurter à la porte de M. L'Eplattenier qui l'a très bien reçu et s'est mis à son entière disposition pour la visite de la classe. Il attribue plutôt son isolement signalé au fait que M. Aubert n'aime pas les contacts entre les professeurs, il préfère servir d'intermédiaire, même pour les travaux qui nécessitent le concours de plusieurs classes.

M. Montandon maître de bijouterie a fait partie de la première volée d'élèves de M. L'Eplattenier et n'a jamais vu que cette classe soit fermée à qui que ce soit, il fait l'éloge de l'enseignement et du dévouement de ce professeur.

M. Perrin maître de modelage ancien élève de M. L'Eplattenier chez lequel il a fait toute son éducation artistique, appuie M. Montandon et déclare qu'il s'est refusé à plusieurs reprises de signer la lettre du Corps enseignant adressée au Conseil général. Il a eu le sentiment bien net que cette manifestation n'avait pas d'autre but que celui de nuire à M. L'Eplattenier. M. Perrin s'est très bien rendu compte dès le début de l'animosité qui existait contre ce professeur et l'attribue contrairement à ce qui a été dit à la jalousie. (...)

MM. Kaiser et Ingold relèvent que M. Perrin n'a pas fait toute son éducation artistique chez M. L'Eplattenier, au préalable il a été élève de la classe de gravure et a de ce fait suivi les leçons de plusieurs professeurs de l'Ecole d'art ce qui a certainement contribué aussi à son développement. (...)

M. Perdrix demande qu'il soit bien retenu que la tension qui existe entre le Corps de professeurs et M. L'Eplattenier est imputable, au début, à M. Aubert. (...)

A partir du mois d'août 1912, la commission de l'Ecole d'art siégea dans une nouvelle composition, à la suite du changement de majorité politique survenu lors des élections communales du mois de juillet. En particulier, le leader socialiste Ernest-Paul Graber qui n'avait jusqu'alors jamais pu entrer dans la commission, malgré plusieurs tentatives, en raison de l'opposition de la majorité bourgeoise, en devint le secrétaire et, apparemment, le principal animateur. Cela ne mit cependant pas fin aux tensions. Comme elle l'expose dans son rapport sur l'année scolaire 1912-1913 :

« La Commission quoique n'ayant débuté qu'au mois d'août, a eu 26 séances générales. Les conditions dans lesquelles la nouvelle commission a dû se mettre à l'oeuvre étaient particulièrement difficiles ; le budget nous revenait en retour de la part du Conseil communal, le directeur était démissionnaire, une tension existait entre nos deux sections ; les horaires n'étaient pas tous au point, la comptabilité était à transformer et le règlement nous était remis inachevé, la classe de peinture sur émail manquait d'élèves.

Grâce à la bonne volonté de M. W. Aubert, auquel nous exprimons notre reconnaissance, la direction lui fut confiée jusqu'au 1^{er} janvier 1913. Entre temps, une nouvelle forme de direction fut discutée, puis adoptée pour l'ancienne section. L'assemblée des professeurs et une délégation de la Commission forment la Commission de Direction, dont le bureau et le président ont des attributions déterminées.(...)

Nous attendons de cette tentative le plus grand bien. Un administrateur a été nommé en décembre et ses services seront certainement appréciés par les parents des élèves, par les personnes profitant de la bibliothèque et par le Corps enseignant.»

En date du 21 novembre, selon le procès-verbal :

« M. Bopp donne lecture d'une lettre du Conseil communal, qui demande que les deux sections de l'Ecole d'art soient soumises au même principe pour ce qui concerne la direction. Il est décidé de répondre que l'organisation de la nouvelle section n'étant conservée que provisoirement, la commission désire pour le moment n'y apporter aucun changement. Il est donné connaissance de deux lettres du Conseil communal qui nous demande quel est le nombre des élèves qui fréquentent les cours de la nouvelle section, ainsi que le nombre d'heures données par la direction de l'ancienne section. »

Dans son rapport d'activité sur l'année scolaire 1912-1913, le directeur de la Nouvelle Section, Charles L'Eplattenier, répond ainsi à la question posée par le Conseil communal :

« Les quatre cours de la nouvelle section ont été suivis par une moyenne de douze élèves chacun. Ceux-ci de profession, de force et d'âge différents, ont nécessité un enseignement individuel pour tous les cours.

L'unité de direction dans l'enseignement a été établie d'abord par un programme d'ensemble dont chaque maître accomplissait une part bien définie et ensuite par une petite exposition des travaux du mois où les maîtres soumettaient au directeur le résultat de leur enseignement. Cet examen critique nous a toujours paru très utile, nous y avons trouvé un excellent moyen de perfectionnement et de cohésion entre directeur, maîtres et élèves.

Conformément à son programme, l'enseignement s'est étendu de l'étude de la nature et des styles vus et analysés spécialement pour leurs ressources décoratives à la composition ornementale et à ses applications pratiques. Cette partie essentielle de notre programme a été complétée par un cours de dessin géométrique et de perspec-

tive donnant aux élèves les éléments de dessin de précision indispensables à toute bonne éducation artistique.

A part les ouvrages exécutés dans l'atelier de sculpture en bois et quelques autres en pierre, en broderie et en cuir ouvré, la majeure partie des travaux faits durant l'année écoulée n'ont pu trouver leur utilisation pratique et sont de ce fait restés à l'état de projet ou d'étude. Nous regrettons vivement ce fait, qui est indépendant de notre volonté et qui prouve que bien des anneaux manquent encore à la chaîne qui doit relier l'enseignement que nous donnons à la vie pratique de tous les jours. Cela est d'autant plus regrettable que nous voyons toujours plus la laideur et la banalité envahir les choses, qu'on savait faire belles autrefois.

Pour arriver au but, il y a donc un nouvel effort à accomplir et une réorganisation de l'enseignement des arts décoratifs s'impose dans notre ville.

La Commission de l'Ecole d'art l'a vu depuis longtemps et a décidé dernièrement de se mettre à l'oeuvre. Nous nous réjouissons de cette décision, de laquelle nous attendons les meilleurs résultats pour le développement du goût et de l'art décoratif dans notre région. »

8.- L'antagonisme entre les deux sections ne fit que s'amplifier au cours de l'année scolaire 1913-1914, malgré les efforts de conciliation de la commission de l'école. Les procès-verbaux des nombreuses séances de celle-ci et de la commission (ou conseil) de direction – regroupant l'ensemble du corps enseignant des deux sections – reflètent les profondes divergences quant aux programmes et aux méthodes d'enseignement qui sont à l'origine du conflit :

16 janvier 1913 : la commission de l'école est saisie d'un nouveau litige entre MM. Aubert et L'Eplattenier, le premier reprochant au second, dans une lettre au « *ton aigre-doux* » de ne pas « *surveiller l'éclairage et la fermeture des portes du bâtiment qu'occupent les élèves de la nouvelle section.* »

13 février 1913 : vive discussion devant la commission de l'école à propos de la mise en œuvre d'un « *nouveau rouage dans la marche de l'école* » (la commission de direction) dont l'utilité est contestée par L'Eplattenier. Ce dernier exprime le souhait que la Nouvelle Section soit représentée dans ce nouvel organe par MM. Perrin et Jeanneret, ce qui lui est refusé. En revanche, la commission accepte sa proposition d'entreprendre « *une enquête sur le travail qui a été fait pendant ces deux dernières années pour pouvoir juger des résultats obtenus par l'ancienne et la nouvelle section.* »

20 mars 1913 : débat en commission de direction sur les programmes d'enseignement de l'école dans la perspective d'une réunification de l'Ancienne et de la Nouvelle Section. Explication orageuse entre enseignants des deux sections.

16 avril 1913 : suite du débat sur les méthodes d'enseignement à la commission de direction.

15 mai 1913 : séance commune de la commission de l'école et de la commission de direction. Discussion sur l'organisation et le lieu de l'exposition destinée à démontrer les résultats des enseignements donnés dans les deux sections de l'école.

20 mai 1913 : reprise du débat en commission de direction sur les méthodes d'enseignement.

22 mai 1913 : suite du débat et tentatives diverses de conciliation.

29 mai 1913 : longue discussion en commission de direction sur la réorganisation de l'école. Protestation de W. Aubert « *contre les procédés des élèves* »

d'aujourd'hui...qui veulent faire ce qu'ils entendent, voire même du cubisme, ce qui lui paraît insensé et monstrueux», alors que, pour sa part, L'Eplattenier « *ne voit rien à reprendre à ce qu'un jeune homme tente de faire du cubisme aux leçons de M. Aubert.*» Finalement, après de nombreux échanges entre professeurs et moult tentatives de conciliation du secrétaire de la commission de l'école, Paul Graber, C.-E. Jeanneret « *résume la discussion de ce soir et conclut en faisant la proposition suivante : Le corps enseignant de l'Ecole donne à la Commission un préavis favorable pour l'institution d'une école d'art unique et sans sections distinctes.* »

10 juin 1913 : séance commune de la commission de l'école et de la commission de direction en vue de la préparation de la séance d'information destinée aux maîtres d'état du 23 juin.

13-16 juin 1913 : discussion en commission de direction à propos des idées de L'Eplattenier sur la nouvelle répartition des cours.

20 juin 1913 : discussion des programmes par la commission de direction. Débat sur les meilleurs moyens de refaire l'unité de l'école.

23 juin 1913 : L'Eplattenier expose à nouveau devant la commission de direction ses idées sur les améliorations à apporter aux apprentissages.

23 août 1913 : la commission de l'école, sur proposition de L'Eplattenier, décide de convoquer les maîtres d'état, en particulier ceux qui ont des apprentis.

4 septembre 1913 : séance de la commission de l'école au sujet du devenir du cours supérieur, avec intervention de Jeanneret.

24 septembre 1913 : séance de la commission de l'école au cours de laquelle L'Eplattenier regrette qu'on ait « *abandonné si précipitamment les pourparlers avec les maîtres d'état.*»

24 octobre 1913 : séance de la commission de l'école où il est question d'une lettre du Conseil communal relative aux cours de la Nouvelle Section et du statut des trois maîtres qui ont maintenant passé leur brevet, comme l'exigeait le Conseil général.

4-13-18-21-24-25 novembre et 10 décembre 1913 : séances de travail de la commission de direction consacrées à la réorganisation de l'école et à un nouveau programme. Discussions centrées sur les idées de L'Eplattenier.

11 décembre 1913 : discussion en commission de l'école sur la possibilité d'admettre des élèves externes aux cours réguliers.

12 décembre 1913 : débat en commission de direction sur la qualité de l'enseignement donné au cours supérieur par Aubert, Jeanneret et Perrin, vivement défendus par L'Eplattenier.

14-17 décembre 1913 : suite des discussions sur le futur programme de l'école réorganisée.

8-21-23-27 janvier et 5 février 1914 : poursuite des discussions, parfois vives, en commission de direction.

12 mars 1914 : le débat en commission de direction s'envenime. Jeanneret « *refait l'historique du cours supérieur et toutes les vexations auxquelles il a été en butte depuis son origine. Puis il a posé la question suivante : « La nouvelle année scolaire supprimera-t-elle définitivement l'enseignement de la nouvelle section ? En tout cas, jusqu'à ce que la commission de l'école ait statué, il ne peut pas être question de cela.*» Graber répond « *qu'il était entendu depuis longtemps en Conseil général que si au 1^{er} janvier 1913 (1914 ?) la*

nouvelle section n'avait pas d'élèves, elle tomberait. M. Jeanneret cite 4 élèves ! Jeanneret dénonce le « travail de sape, de sciage méthodique et d'attaques réitérées contre un cours qui a sa raison d'être, dont les travaux sont (prisés ?) et dont les maîtres qui livrent à leur clientèle des travaux impeccables, sentent tout l'antagonisme dirigé contre eux ! »

18 mars 1914 : lettre de démission de L'Eplattenier (dont on a perdu la trace)

19 mars 1914 : la commission de l'école prend connaissance de la démission de L'Eplattenier ainsi que d'une lettre de MM. G. Aubert, C.-E. Jeanneret et L. Perrin (également disparue). Sur proposition de Paul Graber, la commission décide d'envoyer une délégation auprès de L'Eplattenier pour le faire revenir sur sa démission. Quant aux trois professeurs précités qui s'inquiètent de savoir si leurs cours seront ou non maintenus, il leur sera répondu qu'il n'est pas possible de maintenir plusieurs sections à l'école et que, pour le surplus, il faut attendre la fin de la réorganisation en cours.

25 mars 1914 : séance de la commission de direction : vif débat et accusations réciproques entre enseignants. Jeanneret tient à affirmer qu'il n'est pas l'auteur d'un article paru dans la *Suisse libérale*.

2 avril 1914 : lettre de MM. G. Aubert, L. Perrin et Ch.-E. Jeanneret à la commission de l'école, à laquelle sont joints un « Rapport relatif aux Cours de la Nouvelle Section » et un « prospectus » intitulé *Un Mouvement d'Art à la Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art*.

9 avril 1914 : la commission de l'école prend connaissance de l'échec rencontré par sa délégation auprès de L'Eplattenier, lequel a déclaré que sa décision était irrévocable et « *qu'il n'augurait rien de bon pour l'avenir* », sa décision étant prise depuis longtemps et qu'il considérait sa tâche comme terminée. G. Aubert donne sa démission séance tenante en raison « *des racontars malveillants du président de la commission de direction* », ce que n'accepte pas M. Studer qui propose que la commission de l'école le mette à la porte. Suit un vif débat sur le rapport rédigé par MM. Aubert, Jeanneret et Perrin que Graber trouve « incorrect » .

30 avril 1914 : discussion en commission de l'école sur la proposition de la commission de direction de créer un cours supérieur de 12 heures hebdomadaires qui serait confié à MM. Ingold, Perrin et Kaiser. Lettre du Conseil communal informant la commission qu'il accepte les démissions de MM. L'Eplattenier et G. Aubert et qui demande où en est la première partie du travail de réorganisation de l'école.

28 mai 1914 : la commission de l'école prend connaissance avec regrets d'une lettre de C.-E. Jeanneret « *qui déclare ne pas pouvoir s'associer à la réorganisation actuelle, fait quelques griefs à MM. Hirschy et Graber au sujet de la clôture des cours de la nouvelle section, en outre il ne se sent pas le goût d'enseigner à des élèves graveurs ou bijoutiers et donne sa démission pour le 30 avril.* » Discussion sur la poursuite des cours en Nouvelle Section.

Cette succession d'événements est résumée comme il suit dans le rapport de la commission de l'école pour l'année scolaire 1913-1914 :

« La Commission de l'Ecole d'Art n'a pas eu moins de 18 séances en 1913. En outre, plusieurs de ses membres ont assisté volontairement à de nombreuses séances du Conseil de direction. Trois d'entre eux les ont suivies régulièrement comme représentants de la Commission, notre président faisant partie du bureau de ce même Conseil. Enfin, plusieurs sous-commissions ont fonctionné pour la création d'une classe de sertissage, la révision du règlement, etc. L'activité a donc été intense, et les difficultés à solutionner ne furent pas sans importance.

Vinrent ensuite des pourparlers avec le Conseil Communal pour la création d'un poste d'administrateur, sa rétribution et son cahier des charges. (...)

Les démarches faites auprès des maîtres d'apprentissage pour les inviter à faire suivre certains cours à leurs apprentis n'ayant pas abouti, il fut décidé d'entreprendre d'autres démarches auprès des écoles professionnelles du canton pour réclamer de la nouvelle loi sur les apprentissages une disposition rendant les cours professionnels de jour obligatoires. Ces démarches ont trouvé de l'écho mais demanderont à être reprises sérieusement et sans tarder.

Sur la proposition de M. L'Eplattenier, il fut décidé de faire une étude comparative des méthodes des deux sections, afin de préparer une réorganisation de l'enseignement.

Les séances pendant lesquelles furent comparées les méthodes des différents professeurs et les recherches pour trouver une certaine unité de vue et de procédés aboutirent au vote unanime du Conseil de direction en faveur d'une proposition de M. C.-E. Jeanneret, demandant l'organisation d'une Ecole d'Art unique, sans distinction de sections.

Une sous-commission fut chargée d'étudier la construction d'un bâtiment pour l'Ecole d'Art, en même temps que celle destinée au Musée. Les nécessités de l'enseignement exigent que ces deux édifices soient aussi rapprochés que possible. Les démarches faites auprès du Conseil Communal et de la Commission du Contrôle ne semblent pas favorables à cette idée, à laquelle la Commission tient particulièrement. Préférant bien faire sans rien précipiter, la Commission décide de reprendre cette étude dès le moment où la réorganisation sera chose faite.

Pendant ce temps, le Conseil de direction travaillait courageusement à l'étude de réorganisation de l'enseignement et de l'Ecole et notre Commission suivait ces travaux qui devaient aboutir au printemps 1914.

Enfin, en décembre, le rapport à l'appui des comptes fut adopté. (...)

Nous avons eu à enregistrer encore, avec regrets, les démissions de MM. L'Eplattenier, Jeanneret et G. Aubert. Nous exprimons nos remerciements à ces professeurs pour la période d'activité qu'ils ont passée au service de l'Ecole d'Art. (...)

En somme, malgré la période transitoire fiévreuse que nous avons traversée, la marche de l'Ecole a été normale. Nous croyons pouvoir assurer que l'orientation nouvelle donnée à l'enseignement à la suite de l'exposé des méthodes produira d'heureux résultats. Les Cours généraux de l'enseignement des arts du dessin ont été suivis normalement et les classes professionnelles se sont acquittées de leurs travaux comme à l'ordinaire.»

De son côté, le Conseil de direction (appelé aussi Commission de direction) dont l'institution, en décembre 1912, est en grande partie à l'origine du conflit opposant les professeurs de la Nouvelle Section à leurs collègues de l'Ancienne Section, s'exprime comme il suit dans son propre rapport sur l'année scolaire 1913-1914 :

« Le Conseil de Direction a fait preuve, durant l'exercice 1913-1914, d'une grande activité ; il a eu 18 assemblées, son bureau 13 séances et le Corps enseignant s'est réuni cinq fois avec les maîtres d'état de la ville.

Son travail principal a été de réorganiser l'enseignement, en commençant par les classes professionnelles, dont il fallait revoir les programmes et établir les horaires avant la nouvelle année scolaire. D'autre part, il secondait la Commission de l'école, en soutenant de son mieux et de tout coeur un appel aux maîtres d'état de la ville ; celui-ci démontrait la nécessité et la possibilité de développer un certain nombre de métiers au point de vue artistique ; pour atteindre ce but, l'effort visait l'amélioration des apprentissages ; l'école désirait se mettre à la disposition des patrons, ouvriers et apprentis, en créant spécialement pour eux des cours de dessin technique et artistique, de composition décorative, etc. Ces cours devaient être donnés le jour et le soir.

Le personnel enseignant prit une part active à la discussion, aux séances de pré-consultation avec les maîtres d'état ; malheureusement, cet effort n'a pas été compris ; nous le regrettons vivement ; les résultats n'ont pas été ce qu'en attendaient les promoteurs du mouvement. Pourtant, espérons que ces entretiens auront contribué à établir, dans une certaine mesure, un lien solide et nécessaire entre les parties intéressées ; qu'il soit admis, enfin, que l'enseignement à l'atelier doit être complété par l'enseignement à l'école, tant pour le bien des apprentis que celui des patrons.

Pour parer au plus pressé, la Commission de Direction, sans proposer la création de nouveaux cours pour chaque profession, espère pouvoir grouper de manière suffisante pour être utile les apprentis dont les métiers ont quelque analogie ou d'étroits rapports de technique ; de cette façon, l'enseignement pourra se faire plus judicieusement, l'effectif des classes se trouvant diminué.

Du fait de l'organisation administrative nouvelle, ni l'orientation artistique, ni la surveillance et la discipline n'ont, pendant ce dernier exercice, laissé à désirer, croyons-nous ; la ponctualité des entrées est plus grande, le travail plus soutenu.

Les meilleurs parmi les travaux annuels des élèves figureront à l'Exposition nationale suisse à Berne ; nous osons espérer qu'ils feront honneur à la ville de La Chaux-de-Fonds, à son Ecole d'Art et à l'enseignement donné dans les classes professionnelles. »

9.- Comme on l'a déjà mentionné, L'Eplattenier, G. Aubert, Jeanneret et Perin, soutenus par plusieurs notables de la ville appartenant aux partis radical et libéral, publièrent au mois d'avril 1914 une brochure intitulée *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art*, où ils exposaient notamment ce qui suit :

« Cette brochure a pour but de faire connaître une oeuvre créée dans notre ville et les prétextes allégués pour l'anéantir.

Il s'agit de la « Nouvelle Section » de l'Ecole d'Art, créée en 1911 dans le but de compléter l'enseignement de l'ancienne Ecole d'Art avec l'idéal de créer un foyer de vie artistique pour toute la région industrielle environnante et l'utilité immédiate d'assurer le gagne-pain d'une partie de la population que la gravure périssant met aux abois, et de continuer en l'exploitant judicieusement le sens traditionnel séculaire de goût et d'habileté manuelle.

Les causes de sa suppression sont multiples, mais peuvent se résumer en attaques politiques, en concurrence professionnelle, en l'antagonisme d'une partie du corps enseignant de l'ancienne Ecole d'Art, en l'ignorance chez le public et les autorités compétentes, des faits nombreux qui se sont succédé ces dernières années.

Historique

L'ancienne Ecole d'art fut fondée voici 40 ans dans le but d'assurer au métier de la gravure des apprentis mieux préparés que dans les ateliers de la ville. On y enseignait la gravure pratique, le dessin, la décoration de la boîte de montre. Le guillochis, la peinture sur émail, la joaillerie-bijouterie s'y greffèrent petit à petit.

Le Cours supérieur de décoration fut fondé par les autorités et placé sous la direction de M. Ch. L'Eplattenier en 1905, dans le but d'utiliser parmi les élèves de l'école, les éléments les plus forts et de leur assurer une culture artistique plus étendue ; de les orienter petit à petit vers des vocations pouvant assurer leur subsistance hors de la gravure, et correspondre mieux à leurs capacités ; enfin de décentrer l'intérêt de l'Ecole d'Art, uniquement préoccupé de la boîte de montre, et de le reporter partiellement sur des métiers pouvant entraîner un bienfait pour la localité, en provoquant (sic) l'exploitation de nouvelles industries d'art.

Son enseignement se spécialisa pour chaque élève, selon son degré d'avancement, selon ses capacités et surtout selon la vocation choisie. Une constante préoccupation régna de compléter l'enseignement théorique par la mise en pratique et de viser à l'utilisation directe de tous les efforts.

Ses effets furent de concentrer immédiatement une vingtaine de jeunes énergies qui trouvèrent dans leurs recherches multiples, mais toutes animées du même souffle, une émulation extraordinaire. Ses élèves furent selon leurs tempérament, leurs capacités ou leurs désirs, poussés qui dans l'architecture, qui dans la sculpture sur pierre, sur bois, dans la décoration d'intérieur, la peinture, le bronze, le métal repoussé, la broderie, l'affiche et les arts graphiques, le vitrail, les émaux, etc. Chaque élève apprit la technique de son métier chez un praticien de la ville ou s'expatria pour cela. (...)

Fondation de la Nouvelle Section

La fondation de la «Nouvelle Section» eut lieu en 1911 en vue d'étendre les effets du cours supérieur de décoration en cherchant à répondre toujours davantage aux exigences du commerce et de l'industrie.

Son but était

d'éduquer les jeunes gens dès la sortie des écoles primaires et de leur éviter d'être retardés par un enseignement irrationnel du dessin, non en rapport direct avec la vocation choisie,

d'être un centre de vie artistique dans la ville et dans la région avoisinante ainsi que semblaient le promettre les inscriptions fréquentes d'élèves d'autres cantons,

d'aider à la création des industries parentes de la gravure (lustrerie d'art, bronzerie, orfèvrerie, etc.),

de relever les industries du bâtiment faisant usage du dessin,

d'assurer la culture artistique générale des élèves désirant se vouer à l'art,

de former un noyau solide de pédagogues bien instruits (préparation aux brevets d'enseignement du dessin). (...)

L'opposition

Alors commença l'ère de l'opposition.

Un sourd antagonisme existait depuis des années entre les professeurs de l'ancienne Ecole d'Art et le «Cours Supérieur de décoration». La participation à l'Exposition internationale de Milan 1906 l'avait surtout affirmé. Sous l'initiative et sous la direction de M. L'Eplattenier, les diverses classes de l'Ecole d'Art

avaient produit une quarantaine de montres décorées qui rencontrèrent l'opposition des autres maîtres et leur désapprobation. Le jury de l'Exposition internationale de Milan en jugeait autrement et, désireux d'encourager une tentative aussi hardie de rénovation du décor, il décernait à ces produits le diplôme d'honneur.

Cet antagonisme s'était aggravé par la préférence qu'avaient témoigné et que témoignèrent par la suite les élèves pour le cours de M. L'Eplattenier.

Au moment de la fondation de la Nouvelle Section, la lutte politique était intense ; le parti socialiste à l'opposition devait obtenir le pouvoir quelques mois après. Il s'empara de la querelle de l'Ecole d'Art comme d'une arme de combat. Une fausse manoeuvre dans le rapport de la Commission de l'Ecole d'Art mit le feu aux poudres.

Le rapport annonçait au Conseil général la nomination des trois nouveaux maîtres, au lieu de proposer cette nomination à la ratification du Conseil général.

Le verbal de la Session du 9 août 1911 fait mesurer l'incompréhension à peu près complète chez la plupart des membres du Conseil général du but même de la Nouvelle Section, des capacités des maîtres proposés, de leurs études antérieures, de leurs références, des travaux déjà exécutés et de l'activité exacte qui leur était réservée à la Nouvelle Section.

Les attaques du parti socialiste furent intenses. Les témoignages les plus absurdes et les plus faux furent portés, trahissant soit l'absolue ignorance des faits ou une volonté non équivoque de calomnier. La lecture des verbaux du Conseil général fait comprendre (maintenant que le recul est suffisant) d'une manière saisissante, mais bien regrettable, quel coup fatal fut porté à la nouvelle institution avant même qu'elle eût commencé son oeuvre.

Les conseillers généraux, MM. Breguet et Graber prenant couvert d'une « enquête personnelle » qu'ils auraient faite, osèrent affirmer en pleine autorité communale, puis dans la presse (National Suisse 26 août 1911) ceci : « Que la nouvelle institution allait à un échec certain en employant des maîtres qui ne sont jamais sortis de leur village natal. Si on avait des artistes qui soient allés à Genève, à Brienz ou à Paris, on aurait plus de chance de réussir ». Puis après avoir été réfutés par des arguments basés, eux, sur des réalités (lettre ouverte de la Commission de l'Ecole d'Art, National Suisse) ils se soustraient au ridicule en accusant (National Suisse fin août 1911) les maîtres nouveaux de n'avoir fait que des voyages Cook et d'ignorer tout du chantier, de la pratique des matériaux, de la technique de leur art et ils s'écriaient avec un tact et une retenue très seyantes à l'égard de trois personnes exerçant métier dans la ville : « Et vous voulez leur confier des apprentis ? Quels parents placeront leurs jeunes gens auprès des maîtres qui ne connaissent pas leur métier » (National Suisse 26 août). Cependant, ils entendent dire « que l'Ecole d'Art a fait des choses extraordinaires » ; M. Breguet conclut : « On ne dit pas combien d'autres personnes ont dû y mettre la main ». M. Breguet, non plus, ne le dit pas.

Mais, sommé en août 1913, au lendemain d'une nouvelle attaque de dénigrement au Conseil général de venir enfin se rendre compte des travaux qui lui en font taxer les auteurs d'incapables (en l'occurrence le Hall de l'Observatoire de Neuchâtel et la villa G. Favre-Jacot au Locle), M. Breguet se dérobe et conserve ses opinions. Puis la valeur artistique de M. L'Eplattenier est contestée : (M. Graber) « Qu'est-ce que M. L'Eplattenier a fait de si extraordinaire à part le fameux monument de la République ? »

Puis la valeur artistique des travaux est anéantie par M. Graber qui n'en a voulu voir ou retenir que ceux du début où des expériences ont été faites. « Je conteste que les Ateliers d'art réunis aient donné jusqu'ici des preuves de leur

valeur artistique. On ne pourrait invoquer les cuivres gondolés et faussés du Crématoire, ni ceux de la Poste, ni le chef-d'oeuvre d'architecture ratée qu'est la nouvelle maison du président de la commission » (*il y a erreur c'est M. Léon Boillot, architecte, qui en est l'auteur*). La nouvelle industrie du métal repoussé ayant eu pour premier champ d'activité le Crématoire, des expériences y furent faites dont le chantier de la Poste bénéficia, puis celui de l'Observatoire où le travail a été reconnu irréprochable, ainsi que tous ceux qui suivirent et qui peuvent être soumis à l'expertise de n'importe qui.

Et pour aider à leur thèse, les attaquants ne reculèrent pas devant la diffamation la plus flagrante et la plus injurieuse : « Les jeunes gens des Ateliers d'art réunis ne peuvent pas vivre du produit de leurs travaux. Alors il faut leur donner des places ». Les « jeunes gens » étaient des jeunes hommes ayant fait six à sept années de pratique dont plusieurs à l'étranger et si occupés par des travaux qui ne firent qu'augmenter, que leur clientèle s'étendit au dehors, jusque chez les architectes de Lausanne et de Genève.

Mais la calomnie était bonne à lancer ; elle devait porter, elle s'épaulait, du reste, au cour (sic) des ans qui suivirent, de tous les racontars imaginés par des entrepreneurs souffrant de la concurrence qui leur était faite. On aima en chaque occasion à confondre les « Ateliers d'art », entreprise entièrement privée, avec l'École d'art et à mêler les deux choses, sans songer, ou en songeant trop bien, que l'assimilation d'une entreprise à une école ne pouvait faire que mauvaise figure à l'égard de la clientèle.

La grande exposition des travaux d'élèves des deux enseignements à la Poste, en juin 1913, et l'exposé des méthodes d'enseignement fait auparavant devant la Commission de l'École d'art, n'ayant pas consacré aux yeux du public, bien peu juge en ces matières, l'enseignement de la Nouvelle Section, des personnes désireuses de sauvegarder des attaques multipliées les tendances de la Nouvelle Section, soumièrent les photographies des nombreux travaux exposés à la Poste, aux six personnalités de France, d'Allemagne et d'Autriche qu'elles jugèrent être à l'heure actuelle les plus autorisées dans le mouvement de rénovation des arts appliqués. Cette espèce d'expertise, d'une valeur inattaquable, a fourni des résultats qui seront publiés plus loin.

Cependant les attaques professionnelles se faisaient sensibles, souvent criardes, le jour ou bien des chefs de métier reconnurent ou crurent reconnaître, en les maîtres nommés, des concurrents redoutables. De là des insinuations si faciles à répandre et que les ennemis de l'oeuvre entreprise employèrent avec empressement. Car les nouveaux maîtres ne se contenteraient pas d'enseigner, (ils n'avaient accepté qu'un nombre infime d'heures) mais ils voulaient oeuvrer et répandre leurs idées par la pratique dans la statuaire funéraire, dans la sculpture en bâtiment, dans le meuble, dans l'architecture, etc. La médisance retarda momentanément l'expansion d'idées justes. Mais cela dura peu, et beaucoup des meilleurs chefs de métiers de la place reconnurent ce qui était apporté de neuf et de juste dans des modes de faire désuets qui nous mettent en retard sur les autres pays ou les autres villes. Par contre, les attaques d'une partie du corps enseignant de l'Ancienne Section continuèrent et augmentèrent à mesure que l'enseignement donné à la Nouvelle Section démentait les sombres présages dont on avait accompagné son lancement. Il était vexant de constater qu'à l'instar de ce qui se fait actuellement ailleurs dans les écoles avancées, un enseignement fécond et varié pût être donné en un nombre si restreint d'heures, par des gens exerçant métier et en contact de ce fait avec les réalités de la vie. Des essais d'entente furent tentés entre les maîtres ; mais il faut reconnaître qu'un antagonisme persiste et est porté à l'aigu par quelques esprits jaloux.

Ceux-ci cherchèrent à détourner les premiers élèves de la Nouvelle Section. Une pression fut même exercée sur des parents par le président du comité de Direction de l'École, M. Ingold, pour les dissuader d'envoyer leur enfant à la Nouvelle Section. On juge de l'effet que ces propos émanant de gens consacrés dans l'opinion publique par des années d'enseignement, pouvaient avoir sur le recrutement des élèves ? Au reste, le président de la Commission de l'École d'Art, M. Hirschy, se livrait lui-même, depuis deux ans à des

racontars dépréciatifs et atteignant l'un des nouveaux maîtres jusque dans sa carrière privée. Du jour où l'ancien « Cours supérieur » commença à agir et où, selon un développement devenu nécessaire il se mua en Nouvelle Section, cette lourde atmosphère ne cessa de peser sur les maîtres qui cherchaient avec ardeur à créer pour cette ville des ressources nouvelles d'industrie, à maintenir éveillé le bel esprit actif et à conserver la main qui lui ont valu jusqu'ici sa réputation horlogère mondiale.

Il faut avouer, d'autre part, que des manque-à-touches irréparables étaient commis par des élèves suivant les deux enseignements ; témoignant d'une préférence non dissimulée pour l'enseignement de la Nouvelle Section, ils eurent parfois des propos cruels pour ceux à qui ils s'adressaient.

En mai 1913 des séances de conciliation eurent lieu entre les professeurs des deux écoles, en présence de la Commission de l'Ecole d'Art. Dans un mouvement spontané et généreux, les professeurs de la Nouvelle Section proposaient le rapprochement des deux écoles et leur unification administrative. Ainsi espéraient-ils faire tomber enfin les barrières qu'on les accusait d'avoir dressées. Mais la chose, acceptée à l'unanimité du corps enseignant ne devait servir qu'à mieux étouffer la Nouvelle Section. Sacrifiant de ce fait son autonomie administrative, celle-ci dut accepter de la majorité, sur une proposition de M. Graber, qu'il ne serait pas parlé de la réétude de ses cours avant que les programmes de l'Ancienne Ecole ne fussent remis sur pied. Mais lorsque ceci fut fait il fallut assister à cet acte capital et stupéfiant : En séance du 12 mars 1914, les professeurs de l'Ancienne Section se répartirent eux-mêmes (!) les charges en maintenant leur nombre d'heures au complet et en acceptant par un vote majoritaire sur la proposition de M. Graber, d'offrir à M. L'Eplattenier absent, «le reste des heures disponibles soit six heures de dessin technique et sept heures de dessin de composition, ces heures devant être consacrées à l'enseignement des classes de l'Ancienne Section (graveurs, bijoutiers, guillochis)». Quant aux trois autres professeurs de la Nouvelle Section ils étaient évincés en bloc, - leurs postes à la Nouvelle Section n'étant que provisoires. Ainsi la Nouvelle Section était-elle supprimée (Au reste depuis des semaines les annonces des cours de l'Ecole d'Art dans la presse faisaient abstention complète de la Nouvelle Section et de ses cours ; ces annonces sont signées du Président M. Hirschy.)

C'est à ce moment significatif, après ce vote qui donne vraiment la mesure de l'esprit régnant à l'égard de la Nouvelle Section, qu'un important incident se produisit, « une longue digression de M. Jeanneret » (selon le verbal !) qui eut pour effet immédiat de provoquer de la part de MM. Graber et Hirschy une contre-proposition en opposition radicale avec ce qui constituait jusqu'ici le fond de leurs mentions. Ils demandèrent la réétude d'un cours d'art décoratif et c'est à partir de ce jour, suivi de la démission de M. L'Eplattenier, que le Président de l'Ecole d'Art, M. Hirschy, et le corps enseignant de l'Ancienne Section, demandent un cours semblable à celle de la Nouvelle Section, à cor et à cris, et protestent de leur désir de voir se poursuivre les tendances nouvelles !!

Il est malheureusement trop tard et ce bel empressement n'a plus l'air, hélas, que d'une comédie.

Les effets de l'opposition

Les effets de l'esprit qui régnait contre la Nouvelle Section ne pouvaient qu'être néfastes. Et cependant le nombre des élèves ne descendait jamais au dessous de 10 pour le cours supérieur, et de 16 à 10 par classe pour les trois cours inférieurs. Parmi ces élèves des cours du 11^{me} degré, il faut compter 1 apprenti peintre en bâtiment, 1 apprenti dessinateur de meubles, 1 apprenti marbrier, 2 architectes, 2 bijoutiers, 2 apprentis illustrateurs, 2 apprenties brodeuses, 4 candidats au brevet d'enseignement, 4 préparations aux études supérieures, 6 enseignement général. (...) Le chiffre des

élèves est actuellement de 11 dont 5 apprentis, 1 préparation au brevet, 5 enseignement général, auxquels il faudrait en ajouter 2 (1 architecte et 1 médailleur) qui furent renvoyés en prévision des événements qui allaient éclater.

Une tentative fut faite par la Commission de l'École, en 1913, d'attirer les apprentis des métiers du bâtiment. Mais les séances furent menées de manière dérisoire, sans programme ni ligne de conduite. Enfin la séance décisive où avaient été convoqués en bloc les entrepreneurs de la ville n'aboutit pas, la commission de l'école qui convoquait s'étant abstenue, non seulement de présider, d'ouvrir ou de conduire le débat, mais même d'y assister à part un seul membre !!

Dans les cinq séances qui précédèrent, un grand nombre de maîtres d'états s'étaient montrés favorables à l'idée d'envoyer leurs apprentis aux cours du jour de l'École d'Art, et à celle de leur représentation au sein de la commission. Mais le secrétaire de la commission, M. Graber, ne tint ni verbal, ni liste de présence. Et en la séance décisive, ce furent les professeurs eux-mêmes qui durent conduire le débat et encourir le reproche ironique « de chercher des élèves ». La seule constatation utile qui fut faite par les gens de métiers désireux de lutter contre la décadence de leurs métiers fut que la législation cantonale intervint, comme c'est le cas dans la plupart des cantons et dans les pays progressistes.

La Nouvelle Section dut donc, en ces deux ans d'existence, renoncer en grande partie à l'activité pratique qu'elle avait rêvée et concentrer ses efforts sur un enseignement général le plus complet possible. Grâce à l'organisation rigoureusement logique des quatre cours établis, les résultats furent tels en ce domaine, qu'ils ont provoqué les appréciations consignées [ci-dessous]. (...)

Les conclusions de MM. Hirschy et Graber

En séance de Commission de direction du 12 mars 1914, les conclusions du président de la Commission de l'École d'Art, M. Hirschy, et du secrétaire, M. Graber, malgré les protestations du troisième membre présent, M. Alber, visaient à la suppression des cours institués en 1911 et unanimement acceptés par la Commission d'alors, et sous prétexte:

a) que la Nouvelle Section n'avait plus d'élèves.

b) que le but envisagé n'était qu'une utopie, qu'une chose de luxe (M. Graber) : «La Commission de l'École d'Art est un rouage administratif de la Commune, qui, reconnaissant qu'un organe n'est pas utile, envisage de son devoir de le supprimer».

L'opinion des personnalités les plus qualifiées d'Europe en matière d'enseignement et d'industrialisme d'art

Prévoyant les événements qui ne manqueraient de se produire à l'École d'Art, quelques personnes de la ville qui avaient suivi de près et même collaboré activement à l'oeuvre de la Nouvelle Section eurent l'heureuse hardiesse de tenter une expertise peu banale. S'entourant d'une foule de documents ils s'adressèrent en France, en Allemagne, en Autriche, aux six grands pionniers de la rénovation du Travail d'Art, aux six personnalités de réputation européenne dont la carrière glorieuse et féconde faite de lutttes incessantes a enfin servi à l'éclosion de cet immense mouvement qui, des foyers de Paris, Berlin, Munich et Vienne a envahi tous les pays avoisinants.

Une lettre commune leur fut envoyée, accompagnée des photographies de la presque totalité des travaux exposés à la Salle d'exposition de la Poste (juin 1913), du prospectus 1912 de la Nouvelle Section, du rapport annuel illustré des deux écoles (Ancienne et Nouvelle Section) 1911-1912. (Ces dossiers sont à la disposition de ceux qui désireraient les consulter, chez M. Bopp-Boillot). Les promoteurs de cette expertise d'une valeur péremptoire, eurent la joie de recevoir les unes après les autres, les cinq réponses signées de :

M. Eugène Grasset, Paris, l'un des plus ardents promoteurs de la rénovation des industries d'art, auteur de nombreux ouvrages célèbres et autrefois directeur d'une école non moins connue.

M. Rupert Carabin, Paris, sculpteur, rapporteur depuis dix ans à la Ville de Paris du Congrès de l'union provinciale des arts décoratifs et organisateur des expositions d'art industriel au musée Galliéra.

M. K. Ernest Osthaus, Hagen i/W, fondateur et directeur du Musée Folkwang et du Musée Allemand de l'Art et de l'industrie, membre du comité exécutif du Werkbund allemand.

Professeur Peter Behrens, Berlin, architecte, conseiller artistique de l'Allgemeine Elektrizität-Gesellschaft, ancien directeur de la Kunstgewerbe Schule de Düsseldorf, membre d'honneur du Werkbund allemand.

Professeur Theodor Fischer, Munich, professeur de la classe supérieure d'architecture de la Hochschule, membre du Comité du « Münchner Bund » (ligue de l'art et de l'industrie), membre du Comité exécutif du Werkbund allemand.

Professeur Alf. Roller, Vienne, directeur de la Kunstgewerbeschule de Vienne dépendant du musée de l'Art et de l'Industrie, membre du Comité exécutif du Werkbund, le maître de la réforme de la décoration scénique à Vienne et en Allemagne.

Voici le texte de la lettre commune adressée aux personnalités ci-dessus.

La Chaux-de-Fonds, le 6 mars 1914

(Suisse)

Monsieur,

Nous nous permettons de nous adresser à vous, Monsieur, dans le but d'obtenir votre appréciation sur une œuvre entreprise dans notre ville depuis quelques années, et que des causes spéciales – trop longues à énumérer – risquent d'anéantir. Il s'agit ici de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art. Quelques citoyens, inquiets de cette menace, ont décidé de défendre cette entreprise si chèrement amenée au point où elle en est, et de soumettre la question aux quelques personnes d'Europe qui sont considérées comme les plus compétentes en matière d'enseignement.

Cette lettre et les documents l'accompagnant, sont envoyés simultanément à

MM. E. Grasset, à Paris.

Rupert Carabin, rapporteur à la Ville de Paris.

Karl Ernst Osthaus, directeur des Deutscher et Folkswang-Museums à Hagen/W.

Prof. Peter Behrens, à Berlin.

Prof. Théodor Fischer, à Munich.

Prof. Alfred Roller, directeur de la Kunstgewerbeschule de Vienne.

Les quelques considérations suivantes sont indispensables pour vous renseigner. L'Ancienne Ecole d'Art fut fondée en 1870 pour assurer à l'industrie horlogère les graveurs nécessaires. La peinture sur émail, le guilloché, le sertissage et la bijouterie s'y sont greffés par la suite. En 1906, le principal professeur de décoration, M. L'Eplattenier, fonde le « Cours supérieur de décoration » groupant les meilleurs élèves.

La crise que traversait la gravure l'engagea à orienter son enseignement vers d'autres branches, sculpture sur bois, sur pierre, bronze, métal repoussé, architecture, ferronnerie, broderie, céramique, vitrail, etc.

Une dizaine de jeunes gens sont formés et, partis à l'étranger, occupent des places enviées dans de célèbres établissements d'Art industriel. L'enseignement théorique est mis au service de la pratique et de grands ensembles sont réalisés par les élèves sous la direction de M. L'Eplattenier.

Notre ville, complètement industrielle, compte 40'000 habitants. C'est le centre horloger mondial. Les artistes formés à la « Nouvelle Section » sont remarquablement armés au point de vue artistique. Ils doivent être pour la Suisse romande un centre actif de production industrielle-artistique. Au point de vue éducatif, la « Nouvelle Section » a formé des disciples à tout jamais fervents de l'art; c'est l'expérience faite sans aucune exception jusqu'ici.

En 1910, plusieurs de ces anciens élèves, rentrés au pays, fondent « Les Ateliers d'Arts Réunis » (entreprise générale du bâtiment, de tous travaux de décoration, etc.).

En 1911-1912, le Cours Supérieur suivant un développement logique, se transforme en « Nouvelle Section » de l'École d'Art avec trois nouveaux professeurs, chefs précisément d'un atelier aux Ateliers d'Art Réunis. L'enseignement est méthodiquement réparti et des résultats rapides sont obtenus avec des élèves nouveaux venus. (Voyez photographies et prospectus.)

Une chose importante est à souligner et que des pédagogues comprendront bien :

Les professeurs qui enseignent à la Nouvelle Section n'y consacrent que 6, 10, 12 et 17 heures par semaine. (Ce n'est donc pas un gagne-pain qu'ils cherchent à défendre.) Ce sont des hommes du métier, produisant chaque jour des oeuvres nouvelles dans les ateliers qu'ils dirigent, de peinture-sculpture, (M. L'Eplattenier), d'architecture (M. C.-E. Jeanneret), de décoration d'intérieurs et de métal repoussé (M. G. Aubert), de sculpture sur pierre et de bronze (M. L. Perrin).

Les qualités artistiques de M. L'Eplattenier, l'activité industrielle des trois autres professeurs, les mettent constamment au courant des exigences du commerce et de l'industrie, leurs connaissances artistiques étant constamment augmentées par des voyages à l'étranger.

C'est votre opinion sur l'enseignement et l'utilité de cette école que nous osons solliciter, souhaitant que l'examen des documents que nous vous soumettons vous permette de vous rendre compte de ce que cette école a fourni déjà et pourrait fournir : la qualité d'Art dans l'industrie, la diffusion, dans toute une région, d'idées saines, l'assurance pour une ville industrielle d'une activité en relation intime avec le sens de la tradition, qui fut ici, depuis des siècles, chez les vieux horlogers de réputation mondiale, le goût et la pratique de l'industrialisme d'Art.

La situation unique que vous occupez dans le monde de l'Art industriel, donnera à votre réponse une force que vous comprenez bien.

Comme il s'agit ici non d'analyser les matières enseignées, mais de juger la qualité de l'ensemble de l'enseignement, nous avons pensé faciliter votre tâche en la résumant en trois questions.

Espérant que vous pourrez nous retourner ce questionnaire dans un délai relativement court, et vous priant de nous excuser de la liberté que nous avons prise, nous vous présentons, honoré Monsieur, l'assurance de notre parfaite consi-

dération.

Paul Mosimann, conseiller national.

E. Tissot, président du Tribunal.

H. Bopp-Boillot, industriel, ancien président de la commission de l'École d'Art.

TH. Payot, industriel, ex-membre de la commission de l'École d'Art.

L. Bonnet, industriel.

Les trois questions étaient

1) D'après les photographies des travaux qui vous sont présentées, que pensez-vous de l'enseignement qui est donné ?

2) Que pensez-vous de ces travaux au point de vue éducatif et industriel ?

3) Ne trouvez-vous pas qu'au point de vue pratique, des Cours comme ceux qui sont donnés devraient être maintenus et encouragés ? La gravure de la boîte de montre périliclitant, n'est-il pas bon de chercher à employer les qualités traditionnelles de notre population, à des travaux similaires demandés aujourd'hui par l'industrie ?

APPRÉCIATIONS ÉTRANGÈRES

M. EUG. GRASSET

Monsieur Henri Bopp-Boillot, Chaux-de-Fonds

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de votre lettre et des pièces annexées, je ne peux qu'encourager vivement la tentative d'enseignement d'Art moderne pratiquée à La Chaux-de-Fonds.

1) L'enseignement me paraît suffisamment méthodique pour porter des fruits durables. Il est à désirer qu'il soit aussi large que possible, car, si en d'autres pays on tourne un peu dans un cercle étroit, c'est parce qu'on a volontairement voulu faire table rase des plus immortels exemples légués par les anciens arts. La formule est: Voir et savoir sans copier.

Mon impression sur les travaux exécutés est bonne. Ils ont un caractère spécial qui fait leur mérite, encore qu'il faille tenir compte que ce sont de tout jeunes gens qui les ont conçus sous la direction de leurs maîtres. — Mais les études de nature et leurs transformations ornementales leur seront toute leur vie un bagage précieux pour le moment surtout où leur originalité personnelle se manifestera.

Je trouve donc le principe de cet enseignement excellent.

2) J'estime que les arts de l'industrie ne peuvent que gagner à employer des jeunes gens ainsi formés, car leur initiative individuelle les fera contribuer à un renouvellement incessant des formules jusqu'ici en usage, surtout s'ils conservent soigneusement la notion que l'art ornemental doit faire son effet à distance et pas uniquement de tout près.

3) Des cours qui, en s'appuyant sur l'étude des objets naturels, enseignent les transformations qu'ils doivent subir selon la matière traitée et aussi la fantaisie créatrice de l'artiste, ne peuvent qu'être vivement encouragés.

Peut-être un renouveau peut-il de cette façon surgir dans l'industrie spéciale des boîtiers de montre elle-même. A défaut de cette industrie, un tel enseignement est de nature, en se développant encore, à faciliter l'accès des autres industries aux élèves qui l'auront suivi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

E. GRASSET

M. RUPERT CARABIN

Je trouve la Nouvelle Section non seulement nécessaire, mais, par sa technique graphique supérieure, indispensable aux programmes d'enseignement professionnel de votre ville.

Cet enseignement ne peut que relever le niveau artistique de l'artisan et de l'industrie.

Pour son développement, la spécialisation d'une cité dans une industrie est aussi néfaste que la spécialisation de l'artisan.

L'avenir appartiendra aux nations qui auront reconstitué le travail.

Les cours comme ceux dont j'ai les travaux sous les yeux doivent, non seulement être maintenus, mais créés où il n'en existe pas, car ils sont d'une aide efficace et puissante pour la reconstitution du travail.

R. CARABIN, sculpteur

Chevalier de la Légion d'Honneur

K.-E. OSTHAUS (traduction)
Museum Folkwang, Hagen i/W.
10 mars 1914

Messieurs,

Après un examen approfondi des documents représentatifs de votre enseignement que vous m'avez envoyés, j'ai acquis la persuasion que les nouveaux cours institués par vous sont en accord intime avec ceux qui sont aujourd'hui en valeur dans les écoles d'art industriel d'Allemagne. Pour autant que je le sache, on aspire actuellement, en France, à des réformes semblables à celles que vous avez réalisées, parce qu'il a également été reconnu là-bas que les anciens principes d'enseignement ne répondent plus aux besoins des détenteurs de l'industrie contemporaine. Une persistance dans les modes d'enseignement qui faisaient foi dans votre ancienne école signifierait, pour vos élèves, l'exclusion de toutes les meilleures places dans la vie industrielle. J'espère donc que vous réussirez à convaincre les autorités compétentes de l'importance de vos bases d'enseignement et je vous souhaite la meilleure réussite dans cette voie.

Osthaus

Prof. TH. FISCHER (traduction)

Pour un jugement précis, les photographies ne sont pas un matériel parfait; la couleur manque par dessus tout. Cependant, j'ai l'impression qu'il s'agit ici d'une fraîche et vivante force d'enseignement qui est exercée par des gens pleins de talent et passionnés de progrès.

Je m'étonne que la stylisation abstraite des formes naturelles soit encore cultivée. Seul le but concret, les matériaux concrets, l'objet concret, peut, à mon avis, conduire à un bon style. Le chemin du dessin abstrait n'est peut-être pas dans le cas présent aussi dangereux que n'importe où ailleurs, car les maîtres semblent tous se tenir en vivant contact avec l'industrie.

S'efforcer d'étendre l'enseignement à tous les domaines de l'art industriel, me paraît être justement bon, car la spécialisation est ainsi évitée qui conduit toujours à la chute du goût. Par l'effet naturel d'influence réciproque, de tels exercices serviront même utilement l'industrie particulière de La Chaux-de-Fonds.

Les illustrations du Rapport de l'Ecole d'Art 1911 à 1912 laissent reconnaître que, dans la Nouvelle Section, est cultivé un goût éminemment meilleur que dans l'ancienne.

Munich, le 12 Mars 1914.
Prof. Dr THEODOR FISCHER.

Prof. PETER BEHRENS (traduction)

- 1) Les travaux de la Nouvelle Section qui me sont soumis par photographies sont des productions éminemment bonnes et personnelles correspondant au développement artistique de notre temps. Ils témoignent d'une direction de goût sûre et mûre.
- 2) La méthode d'enseignement exposée dans le prospectus et reconnaissable aux photographies soumises est assurée du succès d'une manière persuadante. Les principes de créer organiquement des formes par les analogies puisées dans la nature et de les embellir et de les rectifier par les lois de la proportion sont inviolables.
- 3) La méthode de l'enseignement s'efforce plus loin d'obtenir une convergence intime de l'invention artistique et de l'exécution matérielle appropriée, au moyen d'exercices pratiques ; ici gît une valeur de haute signification.

L'industrie horlogère de la Suisse française a conquis une réputation mondiale, mais elle ne peut la maintenir que si la fantaisie « du façonnement de la forme artistique » est éveillée, que si cette forme s'adapte au rythme de notre époque progressiste, et que si cette forme créée arrive à son expression dernière par le concours de la technique (de la pratique). D'après les résultats obtenus jusqu'ici par la Nouvelle Section (der Anstalt) il n'est pas douteux que le haut niveau industriel (de votre ville) soit maintenu, mais il est même à espérer qu'il prendra un puissant élan.

Prof. PETER BEHRENS

Enfin voici arrivée à la dernière heure une lettre d'Hector Guimard, architecte d'avant-garde à Paris; lettre dont la teneur est significative dans la bouche d'un homme de la valeur de M. Guimard.

Paris, le 28 mars 1914.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir fait connaître l'Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds à laquelle vous êtes attaché, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les différentes brochures que vous m'avez adressées; je ne vous cache pas que je comprends votre émotion sincère à la pensée de la suppression des cours de décoration de M. L'Eplattenier.

Je ne puis croire que vos craintes se réalisent; si je comprends que le corps enseignant de l'Ancienne Ecole d'Art cherche à combattre l'enseignement moderne, je ne pourrais comprendre que les hommes politiques actuellement au pouvoir combattent les tendances des hommes qui expriment la vie actuelle, ses inspirations et ses besoins, contre ceux qui n'expriment que le passé; c'est-à-dire, la mort. Si la contemplation des oeuvres du passé est intéressante et agréable et est nécessaire à la première éducation des jeunes artistes, elle est sans utilité pratique, si elle n'aboutit pas à la formation d'Artistes créateurs.

En examinant les travaux des élèves, j'ai constaté tout l'intérêt réel de votre école et j'y ai trouvé l'influence très heureuse des principes de composition qui élèvent l'oeuvre à la hauteur de l'Art, puisqu'elle tend, autant que possible, à une création absolue de la forme décorative adéquate à la matière.

Le très remarquable rapport de M. Jeanneret sur le mouvement d'Art Décoratif en Allemagne* nous montre combien les groupements artistiques modernes sont organisés dans ce pays; cet exemple qui depuis plus de quinze ans nous est donné par l'Allemagne, n'a été que trop peu suivi ici en France, où les centres artistiques sont malheureusement trop rares; Chaux-de-Fonds en représente un aujourd'hui et je crois que vous exagérez vos craintes sur l'avenir qui vous est réservé, car vos compatriotes comprendront certainement que des dévouements comme les vôtres sont trop rares pour ne pas être utilisés.

Persévérez donc dans cette cause, vitale pour tous pays, de l'Art Moderne, et ne doutez pas de son succès, car elle porte en elle le germe de la vie.

Hector Guimard

**Cette brochure répandue gratuitement à 450 exemplaires en ville en avril 1912., ne fut pas même signalée ou commentés par la presse. Traitant de toutes les questions dont auraient eu à se soucier les dirigeants de l'Ecole d'Art, son auteur ne fut pas une seule fois appelé au cours du remaniement des programmes d'enseignement, à narrer ce qu'il avait vu faire dans les milieux progressistes qu'il avait été chargé d'étudier. — Cependant, une vingtaine d'exemplaires envoyés de divers côtés à l'étranger faisaient grande impression dans les milieux d'art industriel, provoquant des commentaires dans les principaux quotidiens allemands, les périodiques et les revues d'art français et allemands, l'Art et les Artistes, l'Art décoratif, l'Art à l'Ecole, la Grande Revue, Art et Décoration, Kunstwart, Dokument des Fortschritts. Son auteur recevait de personnalités placées en tête du mouvement d'art décoratif une demande de réédition à Paris, et jusqu'à ces derniers temps de constantes demandes de libraires de Bruxelles, Paris, Vienne, etc.*

(...)

C o n c l u s i o n

Un mouvement d'art indiscutable s'est manifesté à La Chaux-de-Fonds. Il fut créé, a été développé, s'est amplifié par l'enthousiasme et la foi en une idée de progrès. Il a

donné toutes les preuves possibles de sa vitalité. Il est reconnu en Suisse et à l'étranger.

Il doit s'accroître et viser au delà des limites communales. Il aurait dû se développer... On fit ainsi ailleurs; on eut une foi, une volonté, on créa de toutes pièces et avec beaucoup moins d'éléments profonds que ce pays, cette race rompue à l'industrialisme, n'en offraient : Pforzheim, par la volonté de quelques-uns est devenu un foyer de production; Nancy s'est imposée; Hellerau, oeuvre de quelques hommes, se crée de toutes pièces dans un site désert, non pas pour desservir une grande ville proche qui, infatuée d'une grandeur passée ne veut rien reconnaître de cet effort, mais pour envoyer, dans l'Allemagne entière, ses produits manufacturés selon le principe d'idéal sain réclamé par notre époque, et pour devenir, pour l'Europe entière, — si ce n'est plus, — un centre éducatif; etc, etc.— Ainsi, il n'est un coin de pays, aujourd'hui, qu'en un domaine quelconque le courage, la hardiesse, l'optimisme de quelque personnalité volontaire, n'aient soulevé et offert en spectacle au respect du voisin. Et ne serait-il pas bon d'évoquer à cette heure le forgeron Daniel Jeanrichard; rêvant, il y a quelques siècles, de faire lui aussi une montre ? Notre pays lui doit tout, il nous est un symbole, comme la ruche que nous avons choisie pour nos armoiries.

De quel droit quelques esprits, soit-disants sages, prescrivent-ils que notre ville a achevé son développement et qu'elle doit rester où elle en est, sinon décliner ? Notre race a-t-elle donc démérité? Et le progrès des moyens de transport ne doivent-ils pas, au contraire, étendre encore les horizons déjà grands que la sagacité et l'énergie de nos prédécesseurs avaient su conquérir alors que tout semblait conspirer contre une réussite possible.

Pourquoi ne pas vouloir, ici, une continuation de l'oeuvre séculaire et n'y pas croire? Pourquoi vouloir moissonner avant le temps voulu ! Et ce sont précisément ceux qui parlent au nom du progrès et de l'idéal de demain qui devraient prendre la chose à coeur. Que la semence germe et grandisse et que la force d'enthousiasme ne soit point étranglée par l'inertie ou la satisfaction.

Voilà dans le domaine pressant de l'industrialisme d'art, ce qui n'a pas été compris à La Chaux-de-Fonds.

*Et cette incompréhension a donné prise à toutes les jalousies, les mesquineries, au pessimisme, à l'indifférence. Un mouvement vivant commencé il y a seize ans va être entravé et cela au nom de la logique. Ceux qui, dans et hors la Commission de l'Ecole d'Art, en sont cause, en porteront la responsabilité**

La Chaux-de-Fonds, le 11 avril 1914.

CHARLES L'EPLATTENIER
Peintre-Sculpteur

CH. - E. JEANNERET
Architecte

LÉON PERRIN
Sculpteur

GEORGES AUBERT
Décorateur

* Comme conséquence directe de la situation exposée ici, M. L'Eplattenier, directeur et professeur de la Nouvelle Section, démissionnait en date du 18 mars.

D'autre part. les trois autres professeurs, en date du 2 avril 1914, envoyaient à la Commission de l'Ecole d'Art le rapport suivant :

A la Commission de l'École d'Art de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président et Messieurs,

Selon l'assertion de Monsieur Hirschy en Commission de Direction du 26 mars, vous nous avez prié de présenter à la Commission de Direction un rapport relatif à notre Section. Nos collègues de l'Ancienne Section auraient ainsi à se prononcer sur l'utilité ou l'inutilité de nos cours institués en 1911.

Nous présentons donc pour vous obéir, ce soir jeudi 2 avril, à l'examen des maîtres de l'Ancienne Section, notre programme d'enseignement, (c'est-à-dire, les pages 5, 6 et 7 de notre prospectus 1912) et leur annonçons en même temps que nous vous envoyons à vous, Messieurs, notre rapport sur l'utilité et la signification de nos cours.

Nous estimons que nos collègues n'ont pas, malgré leur affirmation, à toucher à cette dernière question que nous estimons être de votre ressort.

Rapport à la Commission de l'École d'Art relatif aux Cours de la Nouvelle Section

Le corps de ce rapport est constitué purement et simplement par notre prospectus 1912, texte et illustrations. Vous y trouverez nettement exprimés:

1° Notre but.

2° Notre programme d'enseignement.

3° Les matières de l'enseignement.

Les illustrations vous feront ressouvenir, Messieurs, du rôle assigné à chacun de nous dans l'enseignement; la cohésion et l'organisation méthodique, l'esprit de suite de ces cours vous ont été abondamment exposés avec dessins à l'appui en mai 1913, lors des « séances d'exposé des méthodes d'enseignement ».

Cette organisation n'est point un système utopique ou artificiel. Elle est le fruit de plus de 15 ans d'expériences pédagogiques le résultat de la connaissance des besoins de la ville et de la région. C'est un système pédagogique développé graduellement et amené au point où il en est.

Le but pratique de cette institution, but perçu voici plusieurs années par des personnalités clairvoyantes, se trouve aujourd'hui souligné de façon significative par un avertissement aux parents et tuteurs lancé depuis plusieurs semaines dans la presse, en réponse aux annonces, relatives aux classes de décoration de la boîte de montre; voici cet avertissement.

Fédération des Ouvriers Décorateurs de la Boîte de Montre

Avis aux parents et tuteurs

Vu la situation misérable qui est faite aux ouvriers de la décoration par suite du chômage intense qui existe dans cette branche depuis plusieurs années, nous engageons les parents et tuteurs à ne pas faire entrer les jeunes gens dans ce métier de famine. Nous les rendons attentifs sur la situation précaire qui serait faite à ces graveurs et guillocheurs à leur sortie d'apprentissage.

Comité central de la Fédération des Ouvriers décorateurs

Or, notez, Messieurs, que vos annonces signées de M. Hirschy supprimaient les cours de la Nouvelle Section.

Vous avez été, Messieurs, persuadés que nos cours étaient sans élèves. La campagne de dénigrement menée contre nos tendances en serait une suffisante excuse. Mais nous tenons à vous signaler que nos élèves n'ont jamais été moins que dix par classe et nous avons dressé pour votre édification le tableau de fréquentation ci-joint. Comme jamais personne de vous n'est venu faire inspection de nos classes, il vous sera nécessaire de vérifier la véracité de notre tableau auprès des intéressés, ce qui vous sera facile du reste.

Pour annuler également des dires infirmant l'utilité de nos cours nous avons réservé une colonne aux vocations des élèves que nous eûmes. Nous vous prions de la parcourir. (A titre de renseignement, nous vous ferons remarquer que le programme de réorganisation des classes destinées à la boîte de montre comporte uniquement des classes variant de 5 élèves à 14 élèves au maximum).

Et l'heure est venue pour nous d'affirmer nettement que sans les pernicieuses attaques qui ont miné notre oeuvre, notre école serait aujourd'hui le foyer de vie que nous souhaitons. L'exposition des travaux de notre première année d'enseignement, à la Poste, l'an dernier, autorise cette affirmation et vous en permet le contrôle.

Nous estimons donc inutile de défendre la cause pour laquelle nous avons accepté une mission à la Nouvelle Section.

Mais nous nous permettons, Messieurs, de vous faire part des quatre points suivants.

1° Nous ne nous soumettrons pas davantage au système instauré depuis une année, de la Commission de Direction. Nous avons voté contre ce système lorsqu'il nous fut proposé, puis imposé par la majorité. Nos appréhensions se trouvent confirmées : c'est là l'organe de neutralisation absolue, du piétinement sur place. Les plus nombreux commandent et, à l'Ecole d'Art, en matière d'enseignement et de vitalité, nous n'acceptons pas les conclusions de la majorité. En 1913-1914 la presque totalité des votes à été faite par le bloc majoritaire des professeurs de l'Ancienne Section contre celui de la Nouvelle Section. Or, nous sommes trois fois moins nombreux. Ainsi avons-nous été obligés d'accepter que l'Ecole ne participerait pas à l'Exposition de Berne, comme nous jugions qu'elle aurait dû le faire. Le fait des votes stériles et l'exemple qui l'illustre sont suffisamment significatifs pour que nous n'insistions pas davantage sur ce point.

2° Nous désirons encore une autorité artistique compétente à la place de l'anarchie naissante, jugeant par l'expérience de ces deux années que seule une direction amène toutes choses à un résultat, et cela du reste dans tous les domaines de la vie.

Vous n'ignorez pas, du reste, Messieurs, que le corps enseignant du gymnase, témoin depuis une année de l'imbroglio de l'Ecole d'Art, réclame le même principe d'une autorité directrice, en un rapport de majorité et en un second rapport de minorité.

3° Nous demandons l'intervention d'une administration active et indépendante de la direction artistique, chose dont nous avons été privés jusqu'ici et dont l'absence nous a beaucoup nui.

4° Nous répétons le vœu souvent formulé de voir notre activité pédagogique contrôlée par une section spéciale de la Commission de l'Ecole d'Art dans laquelle entreraient des gens des métiers au relèvement desquels nous visons.

Voilà, Messieurs, ce que nous soumettrions à votre juste examen, si nous jugions digne encore de maintenir notre effort.

Mais à quoi rime exactement la réétude de notre Section ? A temporiser encore indéfiniment dans une question que vos dirigeants ont de longtemps résolue et mise à exécution.

Car, veuillez remarquer qu'à votre su ou votre insu, Messieurs, nos cours ont été supprimés tacitement.

a) Par votre Président lorsqu'il signa les insertions d'écolage dans la presse où nos cours ne sont pas mentionnés. (Il le confirmait du reste verbalement le 5 mars en notre présence lors de l'inspection fédérale).

b) Par le vote majoritaire du corps enseignant de l'« Ancienne Ecole » et par vos deux mandataires présents qui proposèrent et adoptèrent de ramener M. L'Eplattenier, directeur de nos cours, à l'enseignement des classes de gravure, envisageant de ce fait, sans possibilité de se retrancher derrière un faux-fuyant, la suppression des cours pour la vitalité desquels il travaillait depuis des années.

C'est à la suite d'un incident survenu au moment de cette décision, que vos mandataires Messieurs Graber et Hirschy revenant subitement sur ce qui constituait le fond de leurs intentions, demandèrent la réétude d'un Cours Supérieur de décoration. (Nous vous faisons remarquer en passant que nous avons protesté en séance suivante du 27 mars contre le verbal qui en fut fait.)

Messieurs, la campagne de dénigrement conduite de divers côtés contre nous ; l'antagonisme duquel il ne faut plus essayer de douter de la majorité du corps enseignant de l'Ancienne Section, ont malheureusement porté leurs fruits.

Votre proposition de réétude vient singulièrement tard. Vous avez laissé, sans réconfort, se rebuter les meilleures et les plus ardentes volontés. Il n'est pas besoin, pensons-nous, de réétudier. Mais il vous suffira de trancher simplement sur ceci :

1° Est-il possible de réparer le mal commis, au moyen d'une mise au clair énergique et publique, et jugez-vous bon de vouer à la Nouvelle Section les soins qu'elle mérite?

2° En cas contraire, l'abandon s'impose.

Messieurs,

Notre rapport est terminé. Nous constatons que depuis un an la question s'éternise. Nous sommes en droit de réclamer une décision claire et nette et nous vous serions reconnaissant de nous en éviter d'aussi ambiguë que l'était celle de votre Président en date du 21 mars 1914.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à notre considération la plus distinguée.

p. G. Aubert (absent)
L. P.

L. PERRIN

CH.-E. JEANNERET

La Chaux-de-Fonds, 2 avril 1914

En séance du 9 avril 1914, faisant suite à ce rapport, la Commission de l'École d'Art remet au corps enseignant de l'Ancienne Section (Commission de direction) la mission de trancher sur l'opportunité et l'utilité des cours de la Nouvelle Section !!!!... »

10.- Cette polémique qui agitait la ville, ainsi qu'en témoignent les journaux de l'époque, trouva un prolongement politique le 8 juin 1914 lors d'un débat au Conseil général, suscité par une interpellation de M. Auguste Lalive (Procès-verbaux des délibérations du Conseil général 1912-1915, p. 583 et sv.) :

« Le soussigné demande à interpeller le Conseil communal sur la situation actuelle de l'École d'art et sur les causes de la démission de M. le professeur L'Eplattenier.
La Chaux-de-Fonds, le 13 avril 1914.

M. Aug. Lalive développe son interpellation.

Le Conseil général a eu à s'occuper souvent de l'École d'art; dernièrement, les journaux et plusieurs personnes s'en sont occupés aussi.

Il faut reconnaître que la commission a énormément travaillé.

L'orateur regrette la suppression de la nouvelle section et demande des renseignements à ce sujet. Sans vouloir faire de personnalités, on doit constater qu'il existait de l'animosité entre les professeurs de l'ancienne et de la nouvelle section; il y a 18 ans que cela durait et cela tenait pour beaucoup au manque d'amabilité de celui qui a démissionné.

M. Lalive demande en résumé :

1° Quelles sont les causes de la suppression de la nouvelle section ?

2° Quelles sont les causes de la démission de M. L'Eplattenier ?

3° Quel est l'état de la réorganisation de l'Ecole d'art ?

Il ne s'agit pas de manifestation politique. On peut regretter certaines affirmations de la brochure publiée par M. le professeur C.-E. Jeanneret, mais il faut regretter surtout qu'on n'ait pas réussi à créer ici un petit centre artistique.

M. Lalive espère qu'on ne fera pas au cours du débat de questions de personnes.

M. H.- J. Stauffer: La lettre de M. L'Eplattenier ne donne pas de raison précise de sa détermination; il a déclaré qu'il y avait longtemps qu'il avait l'intention de démissionner.

Le Conseil communal a demandé à deux ou trois reprises un rapport sur la situation actuelle de l'école; il l'aura dans quelque temps. La commission a énormément travaillé; elle a eu beaucoup de séances; elle s'est efforcée de trouver des élèves. N'y parvenant pas, elle a cherché une solution qui permît de conserver les professeurs de la nouvelle section. Le secrétaire de la commission, qui est ici, pourra donner des renseignements plus détaillés.

M. Aug. Lalive : L'argument fondé sur l'absence d'élèves n'est pas très bon; il faudrait aussi supprimer des classes au Gymnase ou dans d'autres écoles, pour la même raison. Les universités conservent certains cours alors qu'il n'y a pas d'étudiants pendant un semestre ou même davantage. La nouvelle section de l'Ecole d'art avait encore des élèves; on a eu tort de faire une distinction entre ceux qui la fréquentaient en vue de s'assurer un gagne-pain et ceux qui suivaient les cours dans l'unique but de développer leur culture artistique, alors qu'on n'a pas pareil souci dans les autres écoles.

On aurait dû persévérer et l'on serait arrivé à un résultat favorable.

Les maîtres d'état se déclaraient d'accord d'envoyer leurs apprentis à des cours du soir; les professeurs de la nouvelle section ne voulaient pas des jeunes gens fatigués par une journée de travail. Il aurait peut-être été possible de trouver une solution à cette question.

M. E.-P. Graber: En agitant cette question, on a cherché à soulever l'opinion publique. Il ne sera donc pas inutile de remettre les choses au point.

Lorsque la commission est entrée en fonctions, elle s'est trouvée devant une situation irrégulière; il n'y avait pas de budget établi; des écolages n'avaient pas été perçus; il régnait entre les maîtres des deux sections un antagonisme qui devait fatalement nuire au développement de l'Ecole. Il fallait donc reconstituer l'unité primitive, développer les méthodes d'enseignement, en vue d'une meilleure préparation pratique des élèves. Les élèves de l'une et l'autre section ne devaient pas recevoir une instruction artistique différente; il fallait trouver une méthode-type. La commission s'est appliquée à cette besogne; elle a eu de nombreuses et très longues discussions. Sur la proposition de M. L'Eplattenier, elle a invité les professeurs à exposer leurs méthodes; à la séance convoquée pour cela, M. L'Eplattenier fut prié de commencer; il s'y refusa. Les professeurs de l'ancienne section exposèrent alors leurs méthodes et la commission les étudia. M. Blaser, ancien membre de la commission, protesta, à cette occasion, contre l'attitude de M. L'Eplattenier. — On apprit peu après qu'il agissait ainsi par tactique; ce sont ces procédés qui ont compromis son œuvre.

M. Graber cite des extraits des procès-verbaux de la commission relatifs aux questions touchant la réorganisation de l'École; ils établissent que le point de vue de M. L'Eplattenier a été exposé souvent et, presque toujours admis par la commission de direction

et la commission administrative. Il y eut divergence sur un point: M. L'Eplattenier voulait un directeur artistique ; la commission préférait une commission de direction. « *M. L'Eplattenier n'était pas le directeur qu'il fallait* » ; plusieurs de ses amis l'ont d'ailleurs déclaré.

En un an et demi, la commission de direction a eu 40 séances et la commission administrative autant. M. L'Eplattenier a qualifié ces séances de fastidieuses ; c'est presque toujours lui qui a parlé; on peut regretter qu'il se soit apprécié de la sorte.

On a dit que la commission n'avait pas soutenu la direction dans les démarches qu'elle fit auprès des patrons pour recruter des élèves à la nouvelle section. Les procès-verbaux prouvent le contraire.

Tout a été fait pour avoir des élèves; mais au mois de novembre, lorsque fut fixé le tableau de répartition des élèves dans les classes, il n'y avait pas d'inscription pour la nouvelle section.

Les conclusions développées par M. le professeur Jeanneret devant la commission sont l'opposé de celles qu'il a publiées dans sa brochure.

On a fait un grief à la commission de la manière en laquelle les heures étaient réparties; mais ce n'était que des propositions éventuelles, en vue de l'établissement d'un horaire pratique. Les 17 heures qu'on réservait à M. L'Eplattenier, avec la même paie, pour des leçons de composition, n'étaient pas des restes, ainsi qu'on l'a dit, Ce projet avait été fait sous réserve d'acceptation par l'intéressé. On a peut-être manqué d'égards, mais il fallait avancer.

On nous reproche d'avoir supprimé la nouvelle section; M. Péquegnat a rappelé à la commission que M. L'Eplattenier lui-même avait proposé cette suppression.

Les professeurs de la nouvelle section ont eu souvent des procédés peu corrects: M. Georges Aubert s'absente pour 18 jours; il écrit au président, la veille de son départ: « Je pars pour 8 jours » Il ne peut supporter une commission de direction ; mais il a un directeur.

M. Ch.-Ed. Jeanneret accepte de faire un rapport sur la réorganisation, puis refuse sous prétexte que la commission de direction est incompétente. A certaines séances, il est très agressif, vraisemblablement pour provoquer un débat un peu vif et trouver des raisons de publier sa brochure.

La commission n'a rien dissimulé; c'est lui faire injure que d'affirmer le contraire; elle a cherché à constituer une école unique, à créer des classes utiles et non des cours d'amateurs; elle s'est efforcée de concilier les intérêts de l'École et ceux de l'industrie. Une sous-commission a été chargée de poursuivre l'étude de la création de classes pour l'industrie du bâtiment et nous espérons arriver à un résultat favorable, d'ici à deux ans, lorsque la loi sur les apprentissages sera révisée.

C'est le départ de MM. L'Eplattenier et Jeanneret qui a fait disparaître la nouvelle section. Il n'y a là aucune affaire politique. Quel gain notre parti pourrait-il y trouver ? M. L'Eplattenier a d'ailleurs dit aux délégués de la commission chargés de le voir pour tenter de le faire revenir sur sa décision, que ce n'était pas ce qui l'avait influencé.

La commission unanime a travaillé au développement de l'École. Elle avait trouvé l'anarchie; elle a mis de l'ordre. On lui a fait le reproche de ne pas suivre de règlement; il fallait d'abord réorganiser l'École puis faire le règlement. Autrefois on avait un règlement en 12 articles qui n'était pas appliqué.

M. Th. Payot : On parle beaucoup de l'ancienne commission : il peut sembler qu'elle n'a rien fait ; il faut en finir avec de telles affirmations. M. Staehli, conseiller communal a déclaré que l'ancienne commission a travaillé et on ferait bien de s'en souvenir.

Actuellement, ce sont les professeurs qui sont les maîtres et la commission subit leur volonté. Après la démission de M. Aubert, il fallait nommer un directeur et l'on aurait pu réaliser certaines améliorations ; il y avait quelque chose à faire, mais la commission actuelle est allée à côté.

Si la commission avait eu l'autorité nécessaire, elle aurait maintenu les deux sections dont les tendances sont différentes ; c'est elle qui devait déterminer les charges de chaque pro-

fesseur au lieu de laisser à ces derniers le soin de le faire. M. Payot regrette le départ de M. L'Eplattenier, artiste de valeur, qui avait su inculquer à de nombreux jeunes gens le goût et l'amour de l'art.

M. le D^r *Monnier*: M. Graber pousse au noir le tableau qu'il a fait de l'école sous le régime précédent. L'ancienne commission savait qu'il y avait quelque chose à faire ; elle avait accepté la démission du directeur et voulait nommer un administrateur. Le budget et les comptes qui ont été présentés par la nouvelle commission sont à peu près les mêmes que ceux présentés par l'ancienne. L'ancienne commission a laissé au nouveau régime le soin de mettre certaines choses au point, mais cela ne veut pas dire que l'anarchie régnait à l'école.

M. *Monnier* regrette l'opposition faite aux jeunes gens de la nouvelle section, qui devaient être une force.

Les professeurs de l'ancienne section n'avaient pas l'impartialité voulue pour juger des propositions de M. Ch.-Ed. Jeanneret et l'on comprend qu'il ait été un peu vif dans quelques occasions ; il ne faut pas attacher trop d'importance à de petits faits. Dans la commission MM. Didisheim et Graber ont déploré le départ M. Jeanneret ; il est regrettable qu'au début on n'ait pas reconnu ses qualités comme on le fait maintenant. On a surtout discuté le programme de l'ancienne section et pas celui de la nouvelle; après quelques démarches on a dit: « Il faut la laisser tomber ». On n'aurait pas dû laisser cet effort s'arrêter ; il y avait encore des élèves et 6 ou 7 se seraient fait inscrire. Dès l'instant où l'on faisait une insertion pour l'ancienne section et pas pour la nouvelle, c'était l'indication qu'elle tombait. Le cours supérieur qu'on veut instituer ne remplace pas ce qu'on a supprimé.

M. *E.P. Graber*: M. Payot commet quelques petites erreurs; il dit que les professeurs sont les maîtres; c'est inexact ! Les professeurs font des propositions et la commission statue. On n'a pas le droit d'affirmer que la commission a capitulé, si on n'a pas de fait à citer.

La commission n'a rien fait pour le départ des maîtres de la nouvelle section ; ils auraient eu des leçons. MM. Ingold, Perrin et Montandon ont des cours et M. Jeanneret aurait eu quatre heures de leçons sur l'architecture et les industries du bâtiment. Il a préféré s'en aller. On ne peut que regretter ce départ sans avertissement. M. Jeanneret a déjà manqué de correction dans d'autres circonstances. Alors que la commission lui avait accordé un congé d'un mois, il fut absent durant six semaines.

Le rapport de la commission sera envoyé au Conseil communal pour la prochaine séance ; il renseignera sur tous les détails de la réorganisation.

M. *G. Scharpf* regrette vivement le départ de M. L'Eplattenier. Il avait fait une tentative intéressante qui avait en outre le mérite d'occasionner des frais minimes. Il fallait persévérer puisqu'on pouvait espérer voir venir les apprentis dans deux ans, et faire les sacrifices nécessaires pour conserver des hommes de valeur.

L'ancienne école doit être développée pour l'industrie horlogère et la nouvelle section pour l'industrie du bâtiment. On a dit que M. L'Eplattenier n'avait pas les qualités pour être directeur; ce n'était pas l'opinion de feu M. le professeur Stucki qui a affirmé le contraire à M. Scharpf.

Le rapport sur la réorganisation est réclamé depuis l'automne 1912; le budget pour 1914 a été adopté sous réserve qu'il serait présenté à bref délai; espérons qu'il arrivera. Il est piquant de rappeler qu'au début de la période administrative MM. les socialistes nous accordaient dix jours pour la réorganisation des services industriels.

En tout état de cause, le Conseil général aurait dû être consulté au sujet de la suppression de la nouvelle section de l'Ecole d'art.

M. *Th. Payot* La commission de direction est l'autorité à l'école ; M. Graber demande des faits : des professeurs partent sans demander congé ou prennent six semaines de vacances lorsqu'on leur en accorde quatre !

M. A. Lalive serait heureux qu'on pût trouver le moyen de recoller ce qui a été brisé. M. L'Eplattenier est artiste et mauvais coucheur; il a tout fait pour provoquer, par ses critiques, les oppositions qui se sont manifestées. Il faut regretter malgré cela de voir disparaître l'idée de faire collaborer l'art et l'industrie, telle que le voulait M. L'Eplattenier.

L'ancienne commission avait travaillé ; on ne le conteste pas, mais la nouvelle commission a fait un travail énorme.

La nouvelle section dépendait du Conseil général et n'aurait dû être supprimée qu'après une décision de ce corps. Laisser aux professeurs le soin de répartir les cours n'était pas heureux. On aurait dû respecter les situations acquises pour les traitements, sans tenir compte du nombre d'heures ; ce principe a été admis au gymnase ; on pouvait l'admettre aussi pour d'autres écoles.

La Commission de direction, considérée comme l'équivalent de la conférence des professeurs dans d'autres écoles, n'est pas en opposition à l'autorité de la Commission administrative.

M. E.-P. Graber exprime les regrets que lui cause le départ de MM. L'Eplattenier et Jeanneret et il insiste sur le fait que la Commission n'a pas décrété la suppression de la nouvelle section. Ces messieurs ont démissionné; M. Perrin n'a plus voulu donner ses leçons; c'est un suicide !

Il y a à l'école plus d'ordre que précédemment ; la nouvelle section avait son directeur. L'ancienne section a sa commission de direction; ce système donne de bons résultats et la Commission administrative n'a pas perdu son autorité.

On dit que le cours supérieur et les classes d'élèves pour l'apprentissage de métiers ne sont pas le même organisme, c'est vrai ! mais l'enseignement des lois de la décoration peut s'appliquer à toutes les classes professionnelles.

M. le Dr Monnier: Si la nouvelle section continuait d'exister, il fallait l'annoncer. Il y a eu quelques faits regrettables de la part des professeurs, mais ils n'étaient pas suffisants pour justifier la suppression de cette section.

M. M. Maire constate que la Commission ne pouvait pas être plus accommodante; les maîtres auraient dû être plus conséquents.

On a reproché à la Commission d'avoir manqué d'autorité; elle ne pouvait agir autrement en présence de l'attitude des professeurs de la nouvelle section. On lui fait un grief de ne pas avoir élaboré déjà un projet de règlement; elle est excusable. A chaque séance de la Commission cantonale pour l'enseignement primaire, M. Quartier-la-Tente, chef du département de l'Instruction publique, rappelle que, depuis 30 ans, la loi sur l'enseignement primaire est à l'étude, et jusqu'à présent elle n'a pas été adoptée. L'exemple vient de haut !

L'interpellation est liquidée. »

11.- Le rapport de la Commission de l'Ecole d'Art sur la réorganisation de cette école, annoncé dans le débat reproduit ci-dessus, fut adressé le 12 février 1915 au Conseil communal, à l'intention du Conseil général (Procès-verbaux des délibérations du Conseil général 1912-1915, p. 899 et sv.) :

« Le présent rapport vous est remis bien tardivement. Sa lecture vous convaincra qu'on ne saurait l'imputer ni à quelque mauvaise volonté, ni à quelque manque de zèle de notre part. Nous avons été conduits à opérer une transformation complète de l'école. Nous ne prétendons pas que le résultat de notre travail soit parfait, mais tenons à affirmer que nous y avons apporté tout le sérieux que mérite l'institution sur laquelle nous avons été chargés de veiller.

Avant de vous parler du règlement que nous vous transmettons pour le déposer sur le bureau du Conseil général, permettez-nous de vous donner un aperçu de notre activité non point pour que vous vous rendiez compte de notre travail, mais parce que vous pourrez suivre la genèse des propositions d'organisation que nous présentons. Vous vous convaincrez aussi qu'il nous fut impossible de rapporter plus tôt à ce sujet.

Quand la commission actuelle de l'Ecole d'art entra en fonctions, le 31 juillet 1912, l'école était sans directeur. Cette situation avait entraîné la commission précédente à s'occuper de deux problèmes qu'elle n'avait point résolus : attributions du directeur, nomination d'un administrateur. Une refonte du règlement était à l'étude. On était au lendemain d'une crise intérieure qui avait provoqué un conflit aigu entre le corps enseignant et la commission, conflit dans lequel le Conseil communal avait dû intervenir. L'entente manquait entre les deux sections de l'école. L'unité des programmes et de la conception de l'enseignement faisait défaut. Enfin le budget remis au Conseil communal par l'ancienne commission nous revenait pour une étude sérieuse de certains postes trop vagues. Une entrevue avec le Conseil communal, la commission du budget et la commission de l'école eut lieu. Sur les conseils de M. G. Scharpf, il y fut demandé que la commission de l'Ecole d'art ne fasse à ce sujet rien de hâtif, mais qu'elle étudie à fond son « rouage ». La classe de peinture sur émail ne comptait plus qu'un élève et l'ancienne commission avait décidé de laisser la nouvelle commission trouver une solution à cette délicate situation. Enfin le corps enseignant demandait une représentation régulière aux séances de la commission.

Telle était la situation au début de la législature. Elle exigeait, chacun s'en rendit compte, plus que de simples remaniements. Il fallait songer à une réorganisation organique et pédagogique.

Après nous être occupés en plusieurs séances du nouveau projet de loi sur l'enseignement professionnel et tout en réglant au jour le jour les affaires incombant à une commission d'école professionnelle, nous avons abordé notre tâche en suivant la ligne que voici: étude des organes administratifs et pédagogiques de l'école; examen des tendances pédagogiques; tentative d'unification des deux sections; réorganisation des classes et des horaires; mise au point des programmes; contrôle de la fréquentation, des écolages, des dépenses budgétaires, etc; révision du règlement. Ce programme devait nous entraîner plus loin que nous le pensions et ce ne fut pas de trop de deux années pour l'amener à chef tout en veillant à ce que l'école ne souffre en rien des modifications apportées.

Nous tenons à remercier les autorités communales qui nous ont fait crédit de leur confiance pendant cette période provisoire et malgré la manifestation de certaines impatiences.

Les organes de l'école

Deux tendances se manifestèrent au sujet de la direction. Une qui voulait que le directeur fût la tête du corps enseignant, lui donnant l'impulsion, lui traçant la voie, lui désignant le chemin à suivre, le contrôlant et le dirigeant à la fois. L'autre qui demandait qu'elle fût la coordination méthodique de toutes les forces du corps enseignant lui-même auquel on accorderait une part de self-gouvernement.

Le corps enseignant consulté se prononça par 14 voix et une abstention en faveur de la deuxième tendance. Cette même proposition fut adoptée en commission par 12 voix et 2 abstentions.

Il fut toutefois entendu que la nouvelle section qui se montrait opposée à cette organisation, conserverait sa propre direction confiée à M. L'Eplattenier tandis que dans le but de jeter un pont entre les deux sections appelées à s'unifier les membres du corps enseignant de cette même section furent admis dans la direction collective de l'an-

cienne section.

Vint ensuite l'organisation de l'administration qui se poursuit en même temps que la transformation de la classe de peinture sur émail. Ce fut assez laborieux, mais enfin nous aboutîmes au plan que vous trouverez dans la pièce annexe. La pratique nous a permis de le mettre au point en y apportant récemment de légères modifications.

Il vous sera aisé de voir, en jetant un coup d'oeil sur cette pièce, à quelle idée nous avons obéi. L'autorité supérieure est bien la commission élue par le Conseil général et devenant ainsi l'organe du contrôle public. C'est elle qui vote le budget, approuve les comptes, ratifie le rapport annuel, les admissions, les expulsions, les programmes, les horaires, la liste des prix, les achats importants, etc.

Mais nous avons admis que les professeurs sont mieux placés et plus compétents pour organiser les examens d'admission, discuter et arrêter les méthodes d'enseignement et les programmes, établir la coordination entre les différentes branches de l'enseignement elles-mêmes puis avec le travail d'atelier d'autre part; pour s'occuper des remarques des examinateurs et apporter éventuellement les modifications demandées, ainsi que pour proposer les prix, les courses, les expositions, les achats de librairie, etc.

L'administration, elle, est partagée entre l'administrateur et le Bureau du Conseil de direction. Cette combinaison a l'avantage de décharger le travail et les responsabilités de l'administrateur mais surtout de lier l'administration et la direction.

Le contrôle des pouvoirs publics est garanti non seulement par la présence obligatoire de trois membres de la Commission de l'Ecole dans le Conseil de direction, mais encore par la présence, obligatoire aussi, d'un membre de notre Commission - ce sera généralement le président - dans le Bureau de direction. Le président du Conseil de direction a des attributions particulières fixées par l'art. 29 du règlement grâce auxquelles toute crainte de manque d'ordre peuvent être bannies.

Ce système laisse une heureuse responsabilité et une légitime autonomie à MM. les professeurs, il ne sacrifie d'aucune façon le contrôle public, il établit une pénétration des différents organes, pénétration conduisant nécessairement à une entente continue, à une unité de vue et d'action incessante.

Il nous plait, à cet égard, de citer le passage suivant, tiré de l'ouvrage de M. Edouard Quartier-la-Tente :

« C'est ici la forme démocratique la plus avancée que nous ayons rencontrée dans la direction d'une école officielle. L'orientation et la surveillance de l'établissement se trouvent remises à un groupe directeur dans lequel on a nettement donné la majorité au corps enseignant.

Il sera, nous l'avons dit déjà, très intéressant de suivre les expériences qui seront faites ici. Elles peuvent faire jaillir d'heureuses initiatives qui n'auraient pu se produire sans cela. Espérons qu'elles ne feront pas constater un certain flottement dans la mise en application des programmes d'enseignement ou des difficultés au point de vue disciplinaire.»

Certes, nous nous attendions à ce que cette innovation éveille certaines craintes, surtout chez ceux qui méconnaissent la valeur de la dignité que confèrent l'autonomie et la responsabilité, lorsqu'elles ne peuvent dégénérer en licence. Quant à nous, jusqu'à ce moment, nous avons plutôt lieu de nous féliciter de cette organisation grâce à laquelle règne actuellement à l'Ecole d'art de notre ville, une harmonie qui n'a pas toujours existé. L'ordre qui semble y avoir fait longtemps défaut nous paraît enfin établi, grâce à la ferme volonté de tous, du corps enseignant, du bureau de direction, du président du Conseil de direction, de l'administrateur, qui a déployé un zèle incessant et clairvoyant, de notre commission et particulièrement de son président.

Pour que ce résultat ait été acquis en ces deux années troublées par les transformations

apportées à l'ensemble de l'Ecole, il faut que le système ait quelque valeur. (...)

Examen des tendances pédagogiques

Ce ne fut pas une chose aisée que de procéder à cet examen, car il existait dans le corps enseignant un état d'esprit tel, qu'il fallait procéder de façon à éviter de froisser toute légitime susceptibilité, à éviter de sacrifier des résultats d'apparence modestes à d'autres d'un extérieur plus riche; à éviter de noyer la discussion sous un flot de théorie ou de phraséologie. Dans la séance de la commission du 20 mars 1913, M. L'Eplattenier fit une première proposition. Voici ce que dit le procès-verbal: « M. L'Eplattenier voudrait voir le voeu de la commission réalisé, à savoir les deux sections, ancienne et nouvelle, réunies, et ne voit, pour le faire, qu'un moyen, à savoir, la corrélation établie d'une manière plus parfaite entre les programmes de l'ancienne et de la nouvelle section et l'étude de l'enseignement théorique faite à un point de vue objectif. Aussi fait-il la proposition qu'une commission de trois membres de chacune des sections, assistée de six membres de la commission se mette à l'étude pour faire des propositions de modification et d'amélioration en vue de donner plus d'unité à l'enseignement des branches théoriques. » Sur le but, chacun était d'accord. Sur les moyens, il n'en était pas de même. Après de longues discussions, il fut convenu ceci: Chaque professeur choisirait parmi les travaux des élèves les éléments qui lui permettraient d'exposer sa méthode d'enseignement. Ces travaux seraient tous réunis dans la même salle. Tous les professeurs, tant de «théorie» que de «pratique» seraient réunis avec une délégation de la commission. Lorsque chaque professeur aura exposé sa méthode, ses moyens et le but de son enseignement, une recherche sera faite de principes généraux applicables à toute l'école pour obtenir l'unité de discipline pédagogique indispensable à tout enseignement, tout en laissant à chaque professeur une certaine liberté d'action.

La présence des maîtres de pratique était indispensable car ce sont eux surtout qui peuvent déclarer si tel ou tel moyen, tel ou tel travail contribuent bien à perfectionner l'élève dans le sens de la profession à laquelle il se voue. Ces séances d'examen furent laborieuses, longues, mais non inutiles. Ce qu'il y avait, d'un côté, d'effort persévérant pour s'approcher de la vérité, peut-être méticuleuse, de volonté d'entraîner l'élève à une probité de tous les instants, de désir de contribuer avant tout à la préparation professionnelle; ce qu'il y avait d'un autre côté d'audacieux, de juvénile, d'esprit de recherche, de principes décoratifs dominant sur la copie fidèle, tout cela se heurta et se pénétra. Ce qui manquait un peu partout, un parallélisme systématique des différentes branches de l'enseignement théorique: dessin, croquis, modelage, décoration, composition, etc., fut demandé d'un commun accord. Quand cet examen fut terminé la réunion discuta de la mise en pratique. La conclusion fut une résolution proposée par M. C.-E. Jeanneret et votée à l'unanimité des membres présents :

« Le corps enseignant de l'école donne à la commission un préavis favorable pour l'institution d'une Ecole d'art unique et sans sections distinctes ».(...)

Situation présente

Grâce au travail intense de M. l'administrateur nous osons déclarer que dans le domaine de l'administration règne un ordre presque parfait. La comptabilité, la correspondance, la bibliothèque, le paiement des écolages, les carnets d'élèves, les feuilles de fréquentation, les inventaires, tout a été réorganisé, mis à jour et marche normalement.

En ce qui concerne la discipline, les absences, le temps perdu, l'observation des dispositions réglementaires ou contractuelles, les progrès sont très marqués. Les organes de l'école ont dû agir avec une certaine ténacité au début, solutionner certains conflits avec un esprit nouveau. Nous avons l'impression que les élèves ont senti dès lors que la commission agissait sans faiblesse et qu'il n'était pas possible de commettre quelque écart impunément. Dans le corps enseignant on a compris de même que la liberté, que l'autonomie accordées engageaient une certaine responsabilité et là encore nous avons l'impression que ni le zèle, ni une bonne entente ne font défaut. (...)

L e R è g l e m e n t

Le moment était enfin venu de mettre la main à la révision du règlement. Mais chacun reconnaîtra, qu'il se rallie ou non à notre conception de l'organisation de l'Ecole d'art, que nous ne pouvions nous mettre à ce travail avant d'avoir examiné tous les problèmes précédents. Une sous-commission fut chargée de procéder à cette révision en tenant compte des travaux faits pendant ces deux ans. Ici encore la mobilisation nous a causé un retard regrettable. Après avoir été examiné et adopté par le Conseil de direction et la Commission de l'Ecole le projet que nous vous remettons a été soumis au Conseil communal et adopté.

Nous osons formuler le voeu que le Conseil général s'en occupe avec assez d'empressement pour que nous arrivions en avril à terminer complètement le travail de réorganisation. Nous pourrons alors consacrer plus de temps aux visites des classes, au contrôle du travail intérieur. Nous remercions les autorités qui nous ont témoigné assez de confiance pour continuer ce travail pendant deux années entières en appliquant des dispositions transitoires ou provisoires. » (...)

En séance du 30 juin 1915, le Conseil général renvoya en commission l'examen du projet de règlement et c'est à la séance du 6 juillet que le débat s'engagea (*loc. cit.*, p. 883 et sv.) :

« Rapporteur de la majorité de la commission: M. E.-P. Graber.

La commission chargée d'examiner le projet de Règlement de l'école d'art s'est réunie le lundi 28 juin.

Elle a apporté une ou deux légères modifications rédactionnelles de minime importance. (...)

Mais la question qui a soulevé les divergences de vue les plus accentuées fut celle de la direction.

Vous avez pu, Monsieur le Président et Messieurs, étudier le genre d'organisation créé à l'Ecole d'art au moyen du rapport de la commission de cette Ecole et du règlement qui vous a été soumis.

Par quatre voix contre trois, votre commission a adopté les chapitres qui s'y rapportent. La majorité a admis qu'il y avait là une création capable de susciter plus d'entente entre les différents éléments, corps enseignant, direction, administration et commission d'école, dont dépend l'activité de l'Etablissement. Elle croit que le fait d'accorder au corps enseignant plus de compétence, plus de liberté, plus de responsabilité aussi, sans qu'il soit possible que ces avantages tournent en licence préjudiciable au bon fonctionnement, est une heureuse innovation.

Ne serait-ce pas un pauvre témoignage rendu au régime démocratique dont nous sommes si fiers que de craindre d'accorder à ceux qui oeuvrent dans un établissement professionnel officiel, une plus grande liberté, alors surtout que le contrôle se trouve en réalité mieux

organisé qu'avec le système ancien. Faut-il donc qu'un contrôle soit autoritaire, blessant, basé sur le principe si peu républicain de la hiérarchie pour être efficace ?

Nous nous refusons à l'admettre. La commission de l'Ecole représentant la souveraineté populaire par délégation, n'abdique d'ailleurs aucun de ses droits, elle les a étendus tout en les partageant.

En effet, avec le système de direction unique qu'on nous oppose, la commission de l'Ecole n'est pas incorporée au directeur. Les décisions de celui-ci, ses jugements, émanent d'un seul cerveau comme ses directions pédagogiques qu'il impose à ses subordonnés. Or, rien ne risque d'être aussi partial, aussi subjectif, aussi froissant qu'une telle autorité. Comme la commission ne peut intervenir qu'après coup et comme elle est sans cesse portée à soutenir le directeur pour ne pas affaiblir son autorité, celui-ci se trouve en dernière analyse posséder une autorité personnelle prédominante.

Avec le système que nous vous proposons, la commission est représentée dans la commission de direction et même dans son bureau. Son influence s'exerce ainsi partout. L'autorité de la direction dépend d'une collaboration. Ses décisions sont toujours motivées avant d'être prises et cela écarte dans une très grande mesure le parti pris et la partialité.

Qu'une telle organisation ne soit pas sans inconvénient, nul n'en disconvientra. Mais, seule la pratique les fera apparaître.

Son application dans l'établissement qui nous intéresse à cette heure, pendant près de deux ans, et tout particulièrement pendant une année de pleine réorganisation, les effets qui semblent en résulter jusqu'en ce moment, sont un gage d'une grande valeur. Cette expérience prouve ceci au minimum: c'est que l'organisation que nous vous proposons de régler définitivement permet un fonctionnement normal.

Nous pourrions en dire plus de bien, nous en restons à cette appréciation minimum qui nous paraît suffisante pour recommander l'adoption du Règlement, tel que nous vous le présentons ce soir. Comme tout Règlement, il sera à réviser ou non suivant ce que la pratique nous enseignera. (...)

M. G. *Scharpf* donne lecture du rapport de la minorité de la commission

Les soussignés, membres de la commission chargée d'examiner le projet de règlement de l'Ecole d'art, n'ont pu signer le rapport de la majorité de la commission, et croient devoir vous exposer brièvement les motifs de leur refus.

De toutes les dispositions du projet, une seule constitue une innovation: le chapitre III, section I, direction

A l'ancienne direction unique, avec un titulaire responsable vis-à-vis de la commission, et nommé par elle, le projet substitue

1° Un conseil de direction formé de tout le corps enseignant, de l'administrateur et de trois délégués de la commission ayant voix délibérative. Tous les autres membres de la commission sont invités, avec voix consultative.

2° Un bureau de direction, nommé par le conseil, et composé d'un président, d'un vice-président et de trois assesseurs, dont un membre choisi parmi les délégués de la commission de l'école. Le président du conseil de direction veille à la stricte exécution des décisions de la commission et du conseil; il s'assure de la régularité des leçons d'après l'horaire établi et les programmes adoptés, etc. Il assiste aux séances de la commission et présente au conseil de direction les communications de cette dernière.

Le rapport de la majorité vante, sans les exagérer il faut le reconnaître, les avantages de ce régime, qui, nous dit-on, a fait ses preuves.

Nous ne pourrions pas nous rallier par principe à une organisation qui enlève à la commission une partie de ses attributions pour les confier à un conseil de direction et à son bureau dans lesquels la commission — responsable, il ne faut pas l'oublier, de la bonne marche de l'école, — serait en minorité.

Il nous paraît que le président du bureau de direction remplit à peu de chose près le rôle du directeur d'autrefois, et c'est bien, d'après les renseignements que nous possédons, ce qui effectivement a lieu. La seule différence est qu'il exerce ces fonctions gratuitement.

Ce système ne serait à la rigueur admissible, que si tous les membres du corps enseignant

avaient l'obligation de présider le bureau de direction à tour de rôle pendant une année. Or, tel n'est pas le cas, et nous savons de source certaine que le titulaire actuel ayant voulu donner sa démission, aucun membre du corps enseignant n'a voulu consentir à assumer cette charge.

Dans ces conditions, ne risque-t-on pas fatalement de n'avoir qu'un président se désintéressant de fonctions qu'il ne tient pas à remplir, et de voir ses attributions passer à l'administrateur qui ne devrait être en réalité qu'un fonctionnaire?

Telles sont quelques-unes des objections que nous avons à opposer aux arguments de la majorité. Il nous paraît au surplus que l'expérience n'est pas encore concluante, et qu'il serait désirable de la prolonger, avant de la sanctionner par un règlement, révisable sans doute, comme tous les règlements, mais peut-être après un délai plus ou moins long, de nombreuses expériences l'ont démontré.

Pour ces motifs, Monsieur le Président et Messieurs, nous concluons au renvoi du projet de règlement à la commission de l'Ecole d'art pour nouvelle étude et rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. E.-P. Graber : Le rapport de la minorité relève que le président de la commission de direction a une situation à peu près semblable à celle du directeur autrefois. La minorité n'a pas vu qu'il y avait de grandes différences auxquelles nous attachons une certaine importance ; d'abord, le président est nommé par la commission de direction de laquelle il tient ses pouvoirs; ensuite il partage avec la commission, composée du personnel enseignant, le travail et les responsabilités de la direction.

Dans une société de gymnastique ou autre, la direction est remise à un président et un comité élus par l'assemblée ; on obtient par ce moyen une administration animée de bonne volonté qui vaut mieux que celle émanant d'une autorité imposée ; on arrivera au même résultat dans une école.

M. Scharpf dit que le président a voulu démissionner et que la commission n'a pu lui trouver un remplaçant. Si aucun professeur n'a accepté ces fonctions, c'est que tous ont estimé que *M. Ingold* devait les conserver une année encore; il a été chargé de la grosse besogne de la réorganisation et maintenant qu'elle est accomplie, il est bon qu'il reste en charge pour en suivre les effets. S'il est trop absorbé par la direction, il sera facile de diminuer ses heures d'enseignement, pour qu'il ait le temps nécessaire à cette tâche.

M. Scharpf a réclamé à plusieurs reprises parce que l'Ecole d'art était dans une situation provisoire; maintenant qu'une solution est proposée, il demande le renvoi, trouvant que les expériences faites ne sont pas concluantes !

Tous les membres de la commission sans distinction d'opinions politiques ont travaillé à la réorganisation de l'école et le règlement proposé vient couronner ce travail. *M. Graber* en propose l'adoption; si d'ici à trois ans on constate des lacunes, rien n'empêchera de le reviser.

L'orateur insiste sur la valeur d'une bonne organisation dans tous les domaines ; les expériences faites durant la guerre ont démontré quels avantages il en résulte. L'organisation de l'Ecole d'art est une expérience intéressante; *M. Quartier-la-Tente* lui-même l'a reconnu. Cela ne veut pas dire que ce soit le seul système pratique. L'Ecole de commerce fait d'autres expériences qui peuvent aussi donner de bons résultats. Aussi longtemps que la discipline est garantie dans une école, on peut aller de l'avant.

M. G. Scharpf n'est pas convaincu par les arguments de *M. Graber*. Celui-ci lui reproche de demander le renvoi d'un règlement qu'il a souvent réclamé, il y a deux ans, alors qu'on l'avait promis pour l'automne. Autre chose est de demander un règlement qu'on a promis et d'en proposer le renvoi lorsqu'il est présenté, parce qu'il renferme des dispositions avec lesquelles on n'est pas d'accord. On peut dire sans parti pris que l'expérience n'est pas concluante ; dans une récente séance de la commission de direction, à laquelle n'assistait pas *M. Graber*, *M. Ingold* a demandé à être remplacé; devant l'insistance de

ses collègues, il a accepté de conserver ses fonctions jusqu'au renouvellement des autorités communales. M. Kocher s'est déclaré disposé à prendre la présidence durant une année, mais seulement après que M. W. Stauffer aurait fonctionné pendant une même période.

Le désir d'augmenter les compétences du personnel enseignant est légitime, mais il faut éviter que l'autorité de la direction, indispensable à la bonne marche de l'école, n'en soit trop amoindrie.

M. Scharpf préfère la direction unique comme à l'Ecole de commerce ; ce système n'exclut pas la collaboration des professeurs : ils sont réunis en conférence par le directeur aussi souvent qu'il est nécessaire et peuvent ainsi faire part de leurs désirs et de leurs expériences à la commission.

Au début de la période administrative, les professeurs de l'Ecole de commerce avaient demandé à pouvoir envoyer des délégués aux séances de la commission. Un essai fut tenté ; à la première séance du bureau, un des professeurs s'est conduit de telle façon que des amis politiques de M. Graber, eux-mêmes, en furent scandalisés.

M. E.-P. Graber: M. Scharpf est en contradiction avec lui-même; il nous dit qu'à l'Ecole de commerce, la première tentative faite aboutit à une scène et c'est le système qu'il trouve préférable. On peut accepter sans crainte le système proposé pour l'Ecole d'art.

(...)

M. P. Beynon recommande l'adoption du règlement; il ne faut pas craindre les changements.

M. F. Eymann est acquis au nouveau système de direction à cause des expériences faites. La collaboration du personnel enseignant est toujours profitable aux établissements scolaires. Avec le système de l'Ecole d'art les résultats seront encore meilleurs ; c'est la conclusion à laquelle on arrive en les comparant à ceux d'autres écoles ; au point de vue administratif on a mis de l'ordre où il n'en existait pas avec l'ancienne organisation. Il faut remercier M. Ingold pour son dévouement et s'il persiste à vouloir abandonner la présidence de la commission de direction, M. Scharpf nous dit que MM. Kocher et W. Stauffer sont disposés à la prendre chacun pendant une année, il suffit de continuer. Mieux vaut un directeur nommé par les maîtres qui sont ses collaborateurs qu'un directeur qui leur soit imposé. Enfin le système de direction offre un avantage au point de vue budgétaire.

M. Ch. Schurch n'a pas été scandalisé par l'attitude du professeur de l'Ecole de commerce, à laquelle M. Scharpf a fait allusion. Ce professeur s'estimait lésé; il a fait preuve de courage en défendant son point de vue.

M. Schurch est partisan de la direction unique; mais puisque pour l'Ecole d'art les maîtres sont d'accord avec le système proposé il ne votera pas contre ce système ; il s'abstiendra.

M. le D^r Monnier: La nomination d'un administrateur, qu'avait d'ailleurs préparée l'ancienne commission en acceptant la démission de M. Aubert, a amélioré les conditions de l'Ecole d'art. Mais avec l'organisation qu'on propose pour la direction, le contrôle laissera à désirer; le temps manquera au bureau pour l'exercer. On ne peut comparer l'école à une société; il y a là des intérêts importants qu'il faut sauvegarder. Des ententes peuvent se faire entre professeurs, au détriment de l'école.

Le procès-verbal du 4 novembre 1913 contient une observation de M. Breguet à propos d'une heure pour un cours de peinture aux demoiselles; peu après cette date trois nouvelles heures ont encore été données à M. Aubert, pour l'occuper.

M. E.-P. Graber: Il y a deux manières de pratiquer la bonne entente. Avec un directeur unique, ceux qui sont ses amis s'entendent bien ; pour ceux qui n'en sont pas, la bonne entente n'existe pas. La discussion entre tous les intéressés est préférable. Un directeur

prend des décisions et les impose; elles reposent quelquefois sur de simples impressions et non sur un raisonnement réfléchi. Les professeurs sont froissés dans leurs sentiments et il arrive qu'ils se désintéressent de la marche de l'école. Au contraire s'ils collaborent à la direction, leur intérêt est toujours en éveil; on s'attache fatalement à ce qu'on aime et à ce pourquoi on oeuvre. On a pu le voir lors de la discussion sur les programmes; les professeurs voulaient arriver à une solution ; après plusieurs séances, ils ont trouvé une formule qui donnait satisfaction au grand nombre et la minorité a pu s'y rallier sans trop de peine, parce qu'elle connaissait les motifs de la décision. C'est important et vous le comprendriez mieux, ajoute M. Graber, si vous étiez ouvriers.

Nous demandons qu'on relève la situation du personnel ouvrier non seulement dans l'intérêt de celui-ci, mais aussi dans celui des entreprises pour lesquelles il travaille. On a souvent constaté dans les entreprises industrielles où l'on a pris l'habitude de consulter les chefs d'ateliers, les contremaîtres et les ouvriers qu'on obtenait les meilleurs résultats ; la dignité des ouvriers est mieux respectée. Vous n'en avez pas le sentiment parce que vous n'avez pas l'habitude d'être commandé.

Il est faux de dire que des heures ont été données à M. Aubert pour l'occuper ; si le procédé était employé autrefois, la commission actuelle ne le pratique pas.

M. P.-C. Jeanneret: La comparaison avec une société sportive faite par M. Graber n'est pas juste. Une école est un rouage administratif; la commission est responsable de sa bonne marche vis-à-vis des autorités communales; la société fait ses affaires comme elle l'entend.

Par l'organisation proposée, le rôle de la commission est tellement réduit que le Conseil général se trouvera devant une commission sans responsabilité.

M. le D^r A. Bolle : M. Graber a fait un tableau effroyable de l'ancien système de direction. Il semble que le directeur ne puisse être qu'un cerbère imposant sa volonté sans discussion à des subordonnés soumis ; chacun sait qu'il en va autrement dans la pratique.

La minorité admet la collaboration des professeurs, mais sous une forme différente. Le corps enseignant dans sa majorité n'a pas intérêt à nommer à la présidence le plus énergique, comme dans une société; il s'accommodera facilement d'un homme paisible qui, plutôt que de s'efforcer de développer l'école, laissera chacun faire ce qui lui plaira.

Les dissensions existant il y a trois ans venaient d'un des maîtres, dont la forte individualité, qu'il n'est d'ailleurs pas question de discuter ici, ne s'accommodait pas des tendances artistiques de ses collègues; il n'est plus à l'école ; les dissensions ont cessé. Mais ce n'est pas une preuve en faveur du nouveau système.

M. le Dr H. Monnier: Le corps enseignant peut avoir autant de réunions qu'il est nécessaire avec le directeur; on obtient par ce moyen un meilleur contrôle.

M. E.-P. Graber explique qu'il n'a pas fait une comparaison entre une société et l'école. Il estime qu'on peut aussi bien obtenir l'autorité nécessaire par la nomination du président de direction par les maîtres, dans une école qu'ailleurs.

C'est plutôt une extension qu'une diminution de pouvoir de la commission, puisqu'elle se trouve incorporée à la direction.

La discussion est close.

La proposition de renvoi est repoussée par 15 voix contre 14 (...) Le règlement et l'arrêté sont adoptés par 15 voix contre 12. »

12.- Le 28 mai 2003, M. Claude Garino, habitant de La Chaux-de-Fonds et auteur, notamment, d'un ouvrage intitulé *Le Corbusier, de la Villa Turque à l'Esprit Nouveau* (Ed. Idéa, 1995) adressa au Président de la Ville, M. Charles Augsburg, une « lettre ouverte », publiée en partie dans le journal *L'Impartial* du 17 juin 2003, dont le contenu était le suivant :

« 90 ans après tout le monde, La Chaux-de-Fonds, plus précisément son administration, découvre l'Art Nouveau !

(Coût de l'opération 830.000 francs, fichtre !)

Dans l'Inventaire Suisse d'Architecture, Jacques Gubler, en 1981, avait répertorié les documents d'architecture d'Art Nouveau pour La Chaux-de-Fonds. Cette étude minutieuse reste la base pour des investigations plus particulières. Elle démontrait que si l'Art Nouveau était représenté dans des motifs décoratifs et des constructions sur catalogue, il n'avait réellement d'importance que par l'apport de L'Eplattenier et son entourage: Coulon, Evard, Egger, Chapallaz, Georges Aubert, Jules Courvoisier, Harder, Humbert, Jeanneret, Octave Matthey, M. Perrenoud, Perrin, Woog, avec la création en 1904 du Cours Supérieur de décoration, et, en 1911, avec son dédoublement, la Nouvelle Section.

Or, c'est bien cette Ecole d'Art, son Cours Supérieur et sa Nouvelle Section que vous voulez réhabiliter !

Bravo ! Mieux vaut tard que jamais, me dit-on.

Pourtant, comment allez-vous expliquer l'acharnement que mirent nos amis socialistes et sa figure emblématique Paul Grabre (sic) à leur tête pour torpiller cette école dont la production était exclusivement destinée à une riche clientèle ?

(Cependant, serait-il juste de noter qu'Auguste Lalive, lui même socialiste, soutint contre ses amis politiques les initiatives de L'Eplattenier).

Comment allez-vous justifier 90 années d'ignorance et d'hostilité tacite sans manger votre chapeau ?

Vous et moi sommes bien placés pour savoir, il n'y a pas longtemps ce que fut le rôle de l'administration de La Chaux-de-Fonds dans la liquidation des archives d'Albert Jeanneret, frère de Le Corbusier...

En réactualisant le vieux débat idéologique, d'un côté l'Art bourgeois et de l'autre la Maison Communale ouvrière, nous avons, enfin, une occasion unique d'aborder le débat de fond.

Querelles de spécialistes, affrontements de théories, d'engagements politiques éloignés des soucis du public ?

Que nenni !

Les options prises en 1912 ont plombé l'avenir de la ville, l'ont fragilisée dans la concurrence inégale avec les villes voisines de population comparable, ont coûté des millions de francs et pèsent encore aujourd'hui sur les budgets.

Quant au rôle de l'Ecole d'Art, de son Cours Supérieur et de sa Nouvelle Section, on a démontré ailleurs, et avec beaucoup moins de moyens ce que des hommes talentueux et déterminés ont pu réussir.

En 1912, des engagements idéologiques établis sur des dogmes invérifiables ont cassé la dynamique de la période la plus florissante et la plus créative de la ville, et, la preuve en est que culturellement, aujourd'hui encore, on vit sur cet héritage saccagé.

Si, en 2003-2004, en pleine année électorale où des engagements décisifs devront être pris, le débat de fond n'est pas abordé avec franchise et humilité, les "Fêtes de célébration de l'Ecole d'Art" ne seront que poudre aux yeux. »

Entendu à l'audience du 20 mai 2006, le témoin Garino a confirmé la mauvaise opinion qu'il a des autorités politiques de l'époque, dominées depuis juillet 1912 par le parti socialiste. Selon son interprétation, Ernest-Paul Graber et ses camarades n'ont pas su reconnaître le caractère progressiste de l'Art nouveau illustré par Charles L'Eplattenier et ses disciples formés au Cours supérieur. Pourtant, dans le reste de l'Europe, les tenants de l'Art nouveau étaient proches des socialistes. L'Eplattenier n'était pas de gauche mais franc-maçon et nationaliste. A La Chaux-de-Fonds régnait, d'après le

témoin, un état d'esprit ouvrieriste et « tolstoïste », ce qui engendrait une méfiance à l'égard des artistes. Par ailleurs, un antisémitisme latent dans la classe ouvrière associait les riches clients des artistes chauds-de-fonniers aux juifs qui tenaient une place importante dans la bourgeoisie locale.

13.- A la même audience, le témoin Maurice Favre s'est au contraire montré très critique à l'égard de L'Eplattenier et des trois autres professeurs de la Nouvelle Section, à commencer par le plus connu d'entre eux, Charles-Edouard Jeanneret, futur Le Corbusier. D'après lui, la brochure *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art* est, en réalité, un manifeste électoral qui s'inscrit dans le cadre de la campagne pour les élections communales de 1915, ce qui explique la présence parmi les personnes qui ont patronné la démarche faite auprès de six artistes étrangers du conseiller national radical Paul Mosimann, ancien Président de la Ville.

Le témoin a, pour le surplus, confirmé le point de vue exposé dans une étude consacrée, en 2003, à la revue *Les Voix* qui parut à La Chaux-de-Fonds entre juillet 1919 (n° 1) et décembre 1920 (n° 20) et dont de larges extraits sont reproduits ci-après (Nouvelle revue neuchâteloise n° 78, automne 2003) :

« Dès 1905, L'Eplattenier donne à l'Ecole d'Art de la Chaux-de-Fonds un Cours supérieur de composition décorative. Il en fait en 1910 une Nouvelle section de la même école et, dès le 1^{er} janvier 1912, s'y fait seconder par trois jeunes professeurs choisis parmi ses élèves. L'école elle-même devient l'Ancienne section, les deux divisions ayant chacune leur direction, mais relevant toutes deux de l'autorité communale et de son budget. Cette situation prend fin en 1914, par la démission de L'Eplattenier. L'école retrouve son unité, mais, dit-on, un mouvement d'art disparaîtrait comme la ville n'en aurait jamais connu et n'en connaîtrait plus.

À l'époque, socialistes et bourgeois se disputent le pouvoir communal. Une polémique à propos de la Nouvelle section oppose en 1911 le leader socialiste Paul Graber à L'Eplattenier, soutenu par les bourgeois. En 1912, les socialistes obtiennent la majorité et le pouvoir. L'adage Post hoc ergo propter hoc¹ suggère que la victoire du parti de Graber entraîne la disparition de la Nouvelle section et de son mouvement artistique.

L'hypothèse est renforcée par le fait qu'en matière culturelle les privilégiés sont en général plus qualifiés que les moins favorisés. Ceux-ci ont d'autres soucis et leurs défenseurs d'autres devoirs. Graber est moins préoccupé par un mouvement d'art que par la condition ouvrière. D'autre part, parmi les élèves du Cours supérieur, puis les professeurs de la Nouvelle section, se trouve Charles-Edouard Jeanneret, auteur d'un libelle² qui, en 1914, plaide pour le maintien de la Nouvelle section et déplore une opposition socialiste. Contresigné par des personnalités bourgeoises favorables à L'Eplattenier, mais battues aux élections, il se présente comme un appel à l'opinion publique. L'appel demeure vain et, trois ans plus tard, Jeanneret s'installe à Paris où il deviendra Le Corbusier. Le même adage suggère que l'échec de 1914 entraîne le départ de 1917. De plus, une omission aggraverait la commission. Dominée par le parti hostile à Jeanneret, l'autorité communale ne manifesterait pas l'attention que mérite un illustre ressortissant.

Un parti répondrait donc de la fin de la Nouvelle section, de la disparition d'un mouvement d'art, du départ de Jeanneret et d'un manque d'intérêt envers Le Corbusier.

¹ Après cela donc à cause de cela.

² Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art

Les historiens ne s'engagent pas volontiers sur un terrain que minent, si ce ne sont les passions, du moins les partis pris politiques. L'implication du parti au pouvoir n'a donc pas tenté les chercheurs. Il demeure cependant possible de s'intéresser à la vérité. (loc. cit., p. 6)

(...) Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la veine des bons styles, qui se succèdent avec les règnes, semble épuisée. Le goût s'est altéré. L'imagination fait place à une copie des styles précédents, ainsi qu'à une compartimentation des surfaces.

Sous le nom d'Art nouveau, de Style 1900, de Modern style ou encore de Jugendstil, une réaction s'efforce de renouer avec le bon goût. Tout en continuant de copier d'autres styles, elle fait éclater la compartimentation par une profusion de lignes courbes, ce qui lui vaut le surnom de style nouille.

L'Eplattenier n'est pas attiré par ce lyrisme débordant³. Il s'inspire de théoriciens comme Owen Jones (1809-1874), John Ruskin (1819-1900), William Morris (1834-1896) ou Eugène Grasset (1845-1917). Par une tendance dite socialisante, ceux-ci recommandent d'éduquer les masses, afin que le goût ne soit plus l'apanage d'une élite. Mais ils se divisent sur les moyens. Les romantiques reviennent au Moyen-Age et à la nature, tandis que les rationalistes recherchent la beauté dans les formes géométriques. Les premiers sont effrayés par le modernisme et redoutent l'avenir, tandis que les seconds, séduits par la méthode scientifique, veulent l'appliquer aux recherches esthétiques. Ces derniers croient à un sens inné de l'ordre et de la régularité, qui se confondrait avec celui de la beauté. Les formes géométriques et leur répétition auraient une valeur artistique. Elles séduiraient par une sorte d'instinct naturel, auquel cédaient les primitifs et que la civilisation étoufferait. L'Eplattenier se rallie à un moyen terme. L'idée lui vient de s'inspirer de motifs naturels, mais réduits à des formes géométriques. Il entend tirer de la nature ce qu'il prétend être l'essence et qui est, plus exactement, le résultat de cette réduction. Il ajoute une touche d'originalité en limitant son inspiration à la nature du Haut Jura. Ce qui a été fait du lotus ou de la feuille d'acanthé, il veut le faire du sapin⁴. Pour cette raison, on parle du style Sapin, terme qu'il semble ne pas avoir utilisé. Comme il désire ajouter à ce conifère toutes les plantes de la région, de la grande gentiane au chardon argenté, sans oublier des minéraux, comme la roche calcaire, voire des phénomènes atmosphériques, comme les nuages, la neige et le givre, la dénomination de style Haut jura serait plus appropriée. On s'en tiendra toutefois à la dénomination courante de style Sapin.

Les ambitions déclarées

L'Eplattenier attend de son style la transformation d'une école professionnelle en un centre artistique de toute la région.

Il souhaite que l'école:

1° forme des artistes et non seulement des apprentis ;

2° adopte le style Sapin;

3° décore, en sus des boîtes de montres, toutes sortes d'objets, des bijoux aux bâtiments, sans oublier le mobilier;

4° crée des ateliers, où des artistes formés gagneront leur vie tout en instruisant des apprentis ;

5° veille, à l'exemple d'un Werkbund germanique, à l'aspect esthétique des produits industriels. (ibid., p. 7-8) (...)

³ Selon le Rapport de la Commission de l'école 1911-1912 (p. 17), il se refuse à faire : *des monstruosité avec l'art dit « moderne »*. Le rapport 1906-1907 (p. 4) citant un article du *Journal de Genève* à propos de la production des élèves de L'Eplattenier, parle de : *décor de style dit, improprement, « d'art nouveau »*.

⁴ Il déclare dans le rapport de la Commission de l'école 1911-1912 (p. 17) : *La base de nos études ornementales reste toujours le sapin. Cet arbre, à ses différents âges, étudié dans son ensemble ou dans ses détails, offre des ressources décoratives inépuisables.*

L'Eplattenier est fasciné par le développement industriel et les mouvements artistiques dans les pays germaniques. Il souhaite introduire chez nous des institutions semblables à celles qui, sous le nom de Werkbund, veillent en Autriche et en Allemagne à l'aspect esthétique - nous disons aujourd'hui au design - des produits industriels. Vraisemblablement, il est quelque peu tenté par le rôle d'un Peter Behrens, contrôlant la production et construisant les usines de la puissante A. E. G. (Allgemeine Elektrizität Gesellschaft).

Sur le principe, il convainc facilement les autorités, qui acceptent de participer financièrement à un voyage d'étude de Jeanneret dans les pays germaniques et qui, au retour, jugent le rapport si intéressant qu'elles le font imprimer. A la même époque, il participe à la fondation de L'OEuvre, une association poursuivant des buts comparables à ceux d'un Werkbund.(ibid., p. 15)

(...) Après un départ encourageant, des obstacles finissent par se présenter. Le plus souvent désigné sera le premier examiné.

La politique

La politique, en l'affaire, est le terme souvent utilisé pour accuser, à mot couvert, le parti socialiste. Le rôle de l'un de ses membres est indéniable, ce qui ne veut pas dire qu'il soit déterminant. Jusqu'au 8 juillet 1912, les socialistes sont dans l'opposition. Par vocation, celle-ci est à l'affût des passe-droits. L'Eplattenier obtenant ce qu'il veut du pouvoir, les faveurs seraient tolérées, si les mérites étaient indiscutables. Mais ils sont contestés par les élèves eux-mêmes, ce qui ne peut manquer d'arriver aux oreilles de l'opposition.

Celle-ci s'en fait une arme et la majorité se raidit sous la menace. Le 14 juillet 1911, les bourgeois refusent de nommer à la Commission de l'école, en remplacement du commissaire socialiste Bessire, le leader socialiste Paul Graber, pourtant titulaire du brevet pour l'enseignement du dessin. Celui-ci a beau jeu pour s'en prendre au projet d'adjoindre à L'Eplattenier trois jeunes professeurs choisis parmi ses élèves. Il accuse dans La Sentinelle du 19 juillet : les requins, d'exclure les socialistes afin de pouvoir tripataouiller à l'aise. (...)

Puis les socialistes obtiennent le pouvoir.

Ayant vraisemblablement d'autres soucis, ils s'abstiennent de nouvelles attaques contre l'Ecole d'art. Le président de la Commission Bopp-Boillot est même maintenu dans ses fonctions et le nouveau pouvoir se borne à émettre des vœux, sans réagir, semble-t-il, lorsqu'ils ne sont pas suivis d'effets. Certaines décisions sont même favorables à L'Eplattenier.

La lecture des rapports et procès-verbaux nous apprend ainsi que le 15 août 1912, le Conseil communal souhaite une meilleure séparation du Cours supérieur et des Ateliers d'art réunis, ainsi que le déplacement des leçons de L'Eplattenier au début de la journée, plutôt qu'à la fin, de 4 à 7 h. On ne sait si satisfaction lui est donnée.

Le 30 septembre 1912, à la suite d'une discussion entre L'Eplattenier et Graber, la nomination provisoire des trois jeunes maîtres de la Nouvelle section est prorogée jusqu'à fin 1913.

Le 21 novembre, le Conseil communal souhaite une unité de direction, mais la commission s'y refuse, estimant qu'il ne faut rien changer, tant que la situation est provisoire.

Le 24 octobre 1912, alors que le corps enseignant de l'Ancienne section souhaite mettre fin à la direction séparée, Graber propose et fait accepter de la maintenir.

En conclusion, la Nouvelle section a perdu l'appui du pouvoir, mais elle est toujours debout et les coups qui l'abattront ne proviendront pas de la politique.

Relevons de plus que dans un pays démocratique, un style de décoration inspiré par la nature du Haut Jura, créé par des émotions artistiques valables, développé et illus-

tré par une quinzaine d'artistes doués et enthousiastes, représentant au surplus les différentes disciplines de la décoration, aurait été à l'abri d'atteintes politiques.

Les dissentiments des élèves

Le coup décisif est le fait des élèves eux-mêmes. Rappelons que L'Eplattenier ne crée pas le style qu'il propose. Il n'en imagine qu'un petit nombre de signes, comme le triangle équilatéral et le quadrilatère, pour symboliser le sapin et le roc jurassien. Pour le reste, il se borne à énoncer le principe d'une nature jurassienne géométrisée et attend de ses élèves qu'ils le développent. C'est pourquoi sa classe a besoin d'artistes et non d'apprentis. Leur tâche est de créer : un alphabet ornemental complet à l'aide duquel il sera possible de décorer harmonieusement les formes et les matériaux les plus divers⁵.

Or cet alphabet ne se crée jamais. En 1912, le rapport de la Commission l'indique encore comme but à atteindre. Le Cours supérieur ayant débuté en 1905, les sept années écoulées n'ont pas porté les fruits attendus.

Le principe même du style est contestable. La géométrie n'est pas une source de beauté. Produit de la raison, elle ne crée pas des valeurs esthétiques. Celles-ci relèvent de l'émotion. Certes, la géométrie n'est pas incompatible avec la beauté. Ses figures peuvent éveiller une émotion artistique, lorsqu'elles présentent un attrait permettant de les dire élégantes. De même, leur répétition ou leur combinaison peut séduire, lorsqu'elle crée une impression d'harmonie.

L'alphabet souhaité devrait donc comporter une gamme de symboles géométriques élégants, inspirés par le Haut jura et harmonieusement répétés ou combinés.

Mais les figures imaginées par L'Eplattenier sont banales, autant que leur répétition est monotone. Le triangle équilatéral, mottu et pointu, n'a rien de la stature majestueuse du sapin, sans parler de la dentelle de ses rameaux. Le quadrilatère n'évoque ni la diversité des couches calcaires, ni leurs sinueuses incurvations.

Les élèves le remarquent. Ils ne partagent pas le goût du maître et doutent de son sens artistique. Après s'être efforcé de décorer la villa Fallet selon les directives reçues, Charles-Edouard Jeanneret s'en affranchit. La villa Favre-Jacot, au Locle, et celle de ses parents, toutes deux construites en 1912, au retour d'un séjour à Paris et d'un contact avec les frères Perret, en est le témoin. Il en va de même du mobilier qu'il dessine alors. Dans sa lettre à Klipstein du 20 août de la même année, il déclare n'avoir plus rien en commun avec L'Eplattenier sur le plan artistique.

Un désaccord semblable intervient avec Charles Humbert. De fin 1909 au début 1910, celui-ci travaille au plafond du Crématoire avec Georges Aubert. Ils obtiennent de substituer le symbole de la flamme à celui d'un élément de la nature jurassienne. Mais ils restent tenus de répéter ce motif. Leur esprit inventif se rebelle. Humbert disait qu'une fois le travail terminé, tous deux conviennent, autour d'une chope au café du Petit Paris, que le patron n'y est plus. (...)

[La démission de L'Eplattenier] sera donnée le 18 mars 1914 et son annonce, dix-huit mois auparavant⁶, en indique le mobile. C'est un constat d'échec. En perdant ses disciples, le maître a manqué son but. Il ne sera pas le chef d'une école rénovant l'art décoratif. (ibid., p. 16-18)

(...)

Les disciples en dissidence, la clientèle disparue et l'approche de l'industrie évanouie, il ne subsiste du Cours supérieur qu'une forme vide, propre seulement à faire illusion. La création de la Nouvelle section ne procure pas de nouveau souffle. La structure transformée ne modifie pas le contenu. Sous l'annonce trompeuse d'une unité d'enseignement se dissimulent de profondes divergences.

⁵ Rapport de la Commission 1911-1912, p. 17.

⁶ Le 28 septembre 1912, selon le journal de Charles Humbert.

Pour comble, les nouveaux professeurs sont nommés provisoirement et, plus précisément pour une période limitée à la fin de l'année 1913. La situation de l'enseignement de L'Eplattenier est donc pire qu'avant de se transformer en Nouvelle section. Pour subsister, celle-ci devrait obtenir des nominations définitives, ce qui n'est guère possible sans préparer un programme nouveau et homogène, puis en démontrer l'utilité.

Derniers soubresauts

Au lieu de l'indispensable refonte, L'Eplattenier se borne à deux démarches. Dans un premier temps, il propose de retrouver à l'école une clientèle non horlogère. Prétendant combattre la laideur et la banalité des choses qu'on savait faire belles autrefois⁷, il demande à la Commission de prendre contact avec les entrepreneurs et les maîtres d'état. Le but lointain est de convaincre aux mérites d'un style Sapin, mais on se contenterait, provisoirement, d'une instruction artistique aux apprentis. La réunion organisée par 268 convocations ne recueille qu'indifférence ou hostilité. En dépit de ses dons pour les relations sociales, L'Eplattenier ne tente pas d'y remédier par des démarches personnelles.

Son dynamisme est en baisse. Ses entrées auprès du pouvoir local s'étant refermées, son intérêt semble se déplacer vers d'autres horizons. Au lieu de recevoir l'inspecteur fédéral Dériaz, qui désire s'entretenir avec lui, il se rend à une réunion de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Comme seconde mesure, il propose et obtient, le 13 février 1913, l'organisation d'une enquête comparative sur l'enseignement des deux sections. Mais le moment de l'examen venu, il se comporte en perdant. Le 20 mai 1913, après que les professeurs de l'Ancienne section ont exposé leurs méthodes, il se dit indisposé au point de ne pouvoir décrire la sienne. Lorsqu'il le fait, les 22 et 29 mai, il est incapable de démontrer une originalité. Il prétend, par exemple, enseigner le dessin non pour lui-même, mais pour l'étude de la ligne, de la forme et de la tache. Édouard Kaiser répond que lui aussi, dans les mises en place, tient compte des lignes et des formes, tandis que les ombres représentent les taches. Tous s'étonnent du peu de différence. Comme pour s'en tirer, L'Eplattenier parle d'une question d'appréciation. Il se veut ensuite conciliant, puis se retire des débats, s'en remettant à Charles-Édouard Jeanneret.

L'ardeur de celui-ci croissant à mesure que diminue celle de L'Eplattenier, ses interventions sont toutefois rarement heureuses. Cédant aux premières impulsions, il accomplit des démarches irréflechies ou fatigue et irrite au lieu de convaincre. Le 29 mai, après l'échec de la démonstration de L'Eplattenier, il affirme qu'on s'est battu sans se connaître et propose d'en revenir à l'école unique, ce qui est admis par 13 voix, sans opposition. Un coup de plus est ainsi porté à la Nouvelle section, qui cesse d'exister sur le plan administratif, alors qu'elle ne parvenait déjà pas à se profiler sur celui de l'opportunité.

Vraisemblablement, Jeanneret rêvait d'être reçu dans une équipe élargie, pour y jouer un rôle amplifié. Fier à juste titre d'aptitudes artistiques qui ne sont pas le fort de tous les enseignants, il en aurait fait profiter l'école. L'Ancienne section se serait rangée sous la Nouvelle section, dont elle aurait repris les cours après avoir partagé l'idéal de l'auteur de la réunification. L'opération serait allée de soi, dès l'instant où les trois jeunes professeurs avaient, entre-temps, obtenu le brevet d'enseignement.

Mais ses interlocuteurs ont en vue l'inverse. Ils sont désormais les plus forts. A leurs yeux, la Nouvelle section se range sous l'Ancienne, après avoir renoncé à ses vues séparatistes. Il incombe à cette dernière de préparer le programme de l'école réunifiée, l'enfant terrible ayant cessé d'exister. Pour faire face à cette situation, Jeanneret devrait démontrer l'opportunité des cours de la Nouvelle section et, plus particulière-

⁷ Rapport de la Commission 1912-1913, p. 9.

ment, du sien qui, sous l'appellation Applications à l'architecture aborde l'architecture fondée sur l'effet esthétique des volumes géométriques. Mais il se contente d'invoquer le prestige acquis par le Cours supérieur à ses débuts, comme si la situation n'avait pas évolué. Il demande à plusieurs reprises si l'on entend supprimer ce cours. La réponse est chaque fois négative, sans qu'aucune proposition précise soit formulée de part et d'autre.

En réalité, il compte sur une arme secrète, sous la forme d'une expertise confiée à des personnalités étrangères. Espérant un effet fracassant, il entend en profiter devant la Commission de l'école, à laquelle les enseignants ne participent pas. Il refuse d'en discuter devant la Commission de direction, formée par des collègues qui lui sont opposés et seraient, selon lui, incapables d'en juger. Sur le plan juridique, ceux-ci sont pourtant compétents pour en débattre. (...)

La démarche intervient au surplus trop tard. Entre temps, la Commission de direction a dû s'occuper de l'enseignement ordinaire, issu de l'Ancienne section. Les cours à reprendre de la Nouvelle section n'y figurent pas. Les intéressés s'en prévalent pour se dire exclus, bien que, jusqu'au dernier moment l'occasion leur est offerte de présenter des propositions justifiées.

Ils préfèrent démissionner, comme sous le coup de l'indignation et le font en ordre dispersé, car leurs mobiles diffèrent.

Les mobiles

Le premier à démissionner est L'Eplattenier, qui le fait le 18 mars 1914. Son mobile est un constat d'échec.

En fondant le Cours supérieur puis en le transformant en Nouvelle section, il ne poursuivait pas un but artistique. Sur un tel plan, il était et se trouve toujours sur la lancée d'un peintre et sculpteur à la clientèle confortable, qui apprécie moins les tendances d'avant-garde, que la fidélité des paysages et la ressemblance des portraits. Il n'a que faire d'une rénovation. S'il s'engage néanmoins dans cette voie, c'est que la carrière d'artiste ne le satisfait pas complètement. Il possède une double nature, qui fait de l'artiste un battant et un meneur, un homme d'action dynamique, sachant nouer des relations et possédant l'ascendant auquel les autres se plient. Ses qualités de chef et d'homme d'affaires sont le propre d'un dirigeant d'entreprise et d'un commerçant. L'Ecole d'art lui ouvre un tel champ. L'orientation vers la décoration des bâtiments et du mobilier lui fait entrevoir le marché de l'architecture et de l'architecture d'intérieur. La structure scolaire lui procure une hiérarchie où il peut s'élever et des élèves pour faire des disciples.

Tel est le mobile qui fait imaginer un nouveau style de décoration. Les préoccupations esthétiques en sont absentes et ne sont invoquées que pour justifier l'entreprise.

Mais dès 1912, il est évident que les élèves ne veulent pas suivre. En 1913 la Nouvelle section disparaît même sur le plan juridique. L'intérêt à l'entreprise n'existe plus. La première occasion est attendue pour présenter une démission. (...)

Jeanneret, par contre, est mû par une ardeur artistique, qui s'ajoute au besoin de réussir. Tous deux ne sont pas aisément conciliables. Il est malaisé à un architecte de percer, s'il est artiste. Cette dernière qualité exclut généralement celles de l'homme d'affaires. Davantage qu'un revenu modeste, une place d'enseignant assure donc une assise sociale. L'Eplattenier procure celle-ci. Bien que des divergences d'ordre artistiques les séparent, tous deux ont besoin l'un de l'autre, le maître pour avoir un élève permettant d'annoncer une classe d'architecture et l'élève pour être introduit dans la vie.

Au moment où se joue l'avenir de la Nouvelle section Jeanneret a, pour conserver son enseignement, besoin de l'Eplattenier. La disparition de ce protecteur l'expose aux conséquences de ses maladresses. Ne supportant pas l'absence de goût de certains collègues, il blesse ceux-ci en des termes qui irritent même ceux avec lesquels il pour-

rait s'entendre. Par malheur, il ne peut se prévaloir d'un nombre suffisant d'élèves pour des leçons consacrées à l'architecture. Moins de fougue et plus de liant lui permettrait de demeurer en poste, comme le fait son ami Léon Perrin, pourtant artiste comme lui et qui formera une génération de sculpteurs. Mais il demeure fougueux et sans liant. Il semble, dans un premier temps, vouloir tenir tête, puis il abandonne.

Sa préoccupation ne sera plus que de se présenter en victime d'incompréhension et de mauvaise volonté.

Dans le manifeste de 45 pages publié sous le titre *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle section de l'École d'Art*, il relate les événements à sa façon.

Sous le prétexte de comparer les travaux des deux sections, il ne présente que les travaux d'une seule section, sans avoir offert à l'autre l'occasion de faire valoir les siens. Il dissimule le fait qu'une comparaison des méthodes d'enseignement des deux sections n'a révélé aucune originalité au profit de la Nouvelle section. Il confond une structure administrative avec un mouvement d'art, reportant abusivement sur la Nouvelle section le prestige dont jouissait le Cours supérieur aux premiers temps de son existence. Il dissimule que le but du Cours supérieur, soit créer le style Sapin, n'a pas été réalisé et qu'aucun autre ne l'a remplacé. Il se prévaut d'importants travaux dont la source est tarie. Il induit en erreur en faisant état d'une unité d'enseignement, alors que les nouveaux professeurs ne partagent plus les vues du directeur.

Plutôt qu'un mémoire de défense, le libelle est une manifestation de dépit, un acte de propagande rétrospective.

Conclusion

La Nouvelle section prend fin en raison de l'impossibilité d'atteindre le but du Cours supérieur, auquel elle succède et faute de lui en substituer un autre.

Le mouvement naît sous l'effet d'illusions, que la politique contribue ensuite à dissiper. Le rôle de celle-ci s'arrête là.

On a démontré qu'en quittant la Suisse pour s'établir à Paris, Jeanneret n'est pas découragé par l'incompréhension des autorités, mais cède à l'attrait d'une fonction dirigeante et bien rémunérée, procurée par Max Dubois⁸.

Quant au prétendu manque d'intérêt envers Le Corbusier, le pouvoir n'en serait coupable que si l'opposition ne l'était pas non plus. Aucun parti ne s'est fait le champion du personnage et pour cause. Si derrière la renommée on examine les conceptions, on en découvre qui sont encore loin de plaire électoralement. Les vues, en matière d'urbanisme, par exemple, font appel à un pouvoir fort que trop d'intérêts combattent pour qu'un parti en fasse son programme. Pour terminer, la fin de la Nouvelle section ne se confond pas avec celle d'un mouvement d'art. Le but de l'entreprise est illusoire, mais sa poursuite a été l'occasion de former un groupe d'artistes qui survivra et formera l'équipe de la revue qui va nous occuper [Les Voix]. » (ibid., p. 20-25)

14.- Cette analyse qui tend à exonérer les autorités politiques des griefs qui leur sont adressés par les auteurs de la brochure *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'École d'Art*, est partagée par le témoin Willy Schüpbach, entendu à l'audience du 17 juin 2006. Auteur d'une biographie de son parent Ernest-Paul Graber, ce témoin a rappelé que celui-ci, qui avait appris le métier d'instituteur, avait aussi reçu une formation artistique approfondie et qu'il était un dessinateur et un peintre talentueux, ce qui lui donnait pleine compétence pour juger en connaissance

⁸ H. Allen Brooks, *Le Corbusier's formative Years*, Chicago, 1997, p. 472.

de cause des qualités des œuvres de L'Eplattenier. Mais en réalité, ce qui l'opposait à ce dernier et à ses partisans, c'était moins un différend artistique qu'une légitime indignation devant les avantages matériels que le directeur de la Nouvelle Section avait obtenus de la part des autorités communales à majorité bourgeoise. Cette indignation qui se manifeste dans les interventions de Graber devant le Conseil général et dans ses articles de *La Sentinelle* s'explique par le contraste existant entre ces privilèges et la condition misérable de nombreux travailleurs habitant La Chaux-de-Fonds. Au demeurant, Graber admirait le peintre L'Eplattenier et se montre très élogieux à son égard dans ses mémoires écrits en 1946.

15.- On relèvera encore que l'histoire artistique de La Chaux-de-Fonds et plus particulièrement celle du Style sapin s'inscrit dans un contexte européen en pleine mutation, dans laquelle la représentation tend de plus en plus à s'éloigner du modèle objectivement représenté pour s'aventurer dans la géométrisation et l'abstraction. De par sa vocation horlogère, La Chaux-de-Fonds est naturellement plus concernée par l'actualité et les innovations industrielles qu'artistiques et ses préoccupations sont tournées essentiellement vers les arts utiles.

La création de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds est étroitement liée à l'industrie horlogère. Le rôle des mécènes est en effet déterminant pour la vie artistique de la région et les moyens financiers mis à disposition par l'horlogerie sont investis la plupart du temps dans les beaux-arts. Comme bon nombre d'écoles d'art en Europe à la fin du XIXe siècle, celle de La Chaux-de-Fonds est pourvue dès 1886 d'un Musée d'art industriel (collection d'objets) et d'une très riche bibliothèque (livres, revues, photographies).

Dès la fin du XIXe siècle, un fort courant pédagogique européen se manifeste pour que les méthodes réservées à l'enseignement du dessin se modernisent, les anciens principes ne répondant plus aux besoins. La réforme de l'enseignement du dessin est fondamentale dans la formation du goût des artistes et se répercute ainsi sur la production.

Au début du XXe siècle, l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds se place parmi les trois plus importantes écoles d'art en Suisse aux côtés de Zurich (Ecole d'art industriel) et de Genève (Ecole des arts industriels). Dès 1910, elle propose une refonte du programme d'enseignement qu'elle ne pourra appliquer qu'après le départ de Charles L'Eplattenier, démissionnaire en mars 1914. Cette nécessité d'adaptation semble avoir aussi concerné l'Ecole d'art industriel de Zurich en 1905. Ces deux institutions répondent l'une et l'autre aux besoins spécifiques des industries locales qu'elles sont chargées de soutenir.

Si le Style sapin n'est jamais parvenu à prendre un véritable essor industriel, les études et réalisations des élèves participant à cette fabuleuse expérience pédagogique permettent d'inscrire l'Ecole d'art dans le large mouvement de valorisation des arts décoratifs qui touche toute l'Europe au début du XXe siècle et laissent comme témoignage un patrimoine mobilier et immobilier hors du commun. (cf. Catherine Corthésy et Anouk Hellmann, L'Ecole d'art : ferment du

progrès artistique et industriel in *Une expérience Art nouveau. Le style sapin à La Chaux-de-Fonds*, Ed. Somogy, Paris 2006, p. 27 et sv.)

Trois témoins venus d'horizons différents se sont exprimés sur le contexte artistique de la Nouvelle Section et de cette expérience pédagogique.

Madame Rossella Froissart Pezone, historienne de l'art et maître de conférence à l'Université d'Aix-Marseille qui a consacré sa thèse de doctorat aux arts décoratifs en France, interrogée sur l'existence de parallèles entre l'enseignement des Ecoles d'art de La Chaux-de-Fonds et de Paris, a déclaré que même s'il y a un décalage dans le temps, il est intéressant de constater qu'il existe effectivement des parallèles entre l'École d'art et l'École des arts décoratifs de Paris. L'enseignement général et l'enseignement spécialisé semblent être en conflit dans les deux institutions; certains professeurs sont en effet opposés à cet élargissement de programme, épisode récurrent comme dans beaucoup d'autres écoles où la lutte entre les anciens et les modernes est presque inévitable.

Le témoin a encore tenu à préciser que si l'expérience chaux-de-fonnière s'inscrit tout à fait dans le contexte européen de l'enseignement des arts appliqués, il faut toutefois relever que l'École d'art de la ville a été créée par des industriels pour satisfaire leurs besoins en main d'œuvre qualifiée et non pour former des artistes comme c'est le cas à Paris.

Le témoin Edmond Charrière, conservateur du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, répondant à une question de la défense lui demandant de situer le Style sapin dans le mouvement Art nouveau au plan international, a expliqué que l'Art nouveau est un mouvement complexe qui s'est développé en Europe entre 1890 et 1914. Quand le Style sapin atteint son apogée, vers 1905-1907, l'Art nouveau français est déjà mort (autour de 1900-1902).

Pour ce témoin, la synthèse recherchée dans le Style sapin entre l'Art nouveau français tout en courbes et l'Art nouveau germanique, très géométrique, est un échec, illustré dès 1908 par le différend de plus en plus important entre L'Eplattenier et Jeanneret. A La Chaux-de-Fonds, l'Art nouveau apparaît avant tout comme un phénomène de mode qui a tenté son implantation dans une ville de tradition néoclassique.

Le témoin Hughes Wülser, délégué culturel de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est exprimé, à la demande de la défense, sur les rapports actuels entre création et politique.

Le témoin est d'avis que la culture peut être comparée à un être vivant (naissance, croissance, maturité, maladie, déclin et mort). Il n'existe pas de pérennité dans ce domaine de l'activité humaine. Malheureusement, la politique a tendance à instrumentaliser la culture. Pour le témoin, le passé est toujours en mouvement tandis que l'avenir est figé car seules des hypothèses et non des faits peuvent le dessiner.

Selon Monsieur Wülser, il est capital, aujourd'hui, de donner des moyens de formation et non seulement des infrastructures matérielles (diffusion) aux artistes et aux créateurs, raison pour laquelle l'Ecole d'art, par exemple, est rattachée au dicastère de l'Instruction publique et non pas à celui des Affaires culturelles.

16.- Outre les procès-verbaux des débats du Conseil général, des délibérations du Conseil communal et des séances de la Commission de l'Ecole d'art et de la commission de direction de cette école, de nombreuses coupures de presse ont été versées au dossier. Il s'agit d'articles parus dans les journaux publiés à La Chaux-de-Fonds à l'époque des faits, à savoir *Le National Suisse*, *La Sentinelle*, *L'Impartial* et la *Feuille d'Avis de La Chaux-de-Fonds*.

Par ailleurs, entendu à la demande de la défense, le témoin Paul Griffond, ancien coiffeur et figure bien connue de la vie locale a relaté avec verve ses souvenirs concernant plusieurs personnages évoqués au cours du procès, tels que Charles L'Eplattenier, Paul Graber ou Auguste Lalive qui furent tous des clients assidus de son salon de coiffure.

17.- A l'audience du 17 juin 2006, il a été fait lecture d'une lettre adressée le 25 novembre 1908 à L'Eplattenier par Ch.-Ed. Jeanneret (Le Corbusier, Choix de lettres, édition établie, présentée et annotée par Jean Jenger, Ed. Birkhäuser, Bâle 2002, p. 66 et sv.) :

« Je veux continuer cette vie d'étude, de travail et de lutte encore longtemps, - vie heureuse, vie de jeune homme. À Paris et dans des voyages, - jusqu'à ce que je sache assez. Je le veux, car là je sens le Bien.

Je ne serai plus d'accord avec vous si des choses ne changent - je ne pourrais pas être d'accord. - Vous voulez, de jeunes hommes de 20 ans, faire des hommes épanouis, actifs, exécutants (qui exécutent et endossent vis-à-vis de leurs successeurs des responsabilités). Car vous, vous sentant dans la pleine force féconde, vous croyez la voir, déjà acquise chez des jeunes gens. Cette force y est ; mais à développer dans le sens opposé, le sens où, inconsciemment - puisque aujourd'hui vous semblez renier votre vie de jeunesse - vous la développâtes à Paris et dans vos voyages, dans votre solitude, des premières années de La Chaux-de-Fonds.

Des élèves du cours, vous faites des hommes déjà - par leurs travaux - des orgueilleux, des victorieux. - Il faut qu'à 20 ans on soit modeste.

L'orgueil se puise au fond même de leur vie actuelle. Ils couvrent des murs de belles couleurs et croient ne savoir faire que de la beauté. Peut-être leur beauté est-elle misérablement fausse ; elle est factice. - Beauté de surface. - Nécessairement, Beauté de hasard : pour oeuvrer il faut savoir. Les élèves du Cours ne savent pas, puisqu'ils n'ont pas encore appris. Ils sont noyés dans leur concept prématuré. Ils n'ont point eu de douleur, point eu de tribulations : sans tribulations on ne fait pas de l'art : l'art est le cri d'un cœur vivant. Leur cœur n'a jamais vécu, car ils ne savent pas encore qu'ils ont un cœur.

Et moi, je dis : tout ce petit succès est prématuré ; la ruine est proche. On ne bâtit pas sur le sable.

Le mouvement est parti trop tôt. Vos soldats sont des fantômes. Quand la lutte sera là, vous resterez tout seul. Car vos soldats sont des fantômes puisqu'ils ne savent pas qu'ils existent, - pourquoi ils existent, - comment ils existent.

Vos soldats n'ont jamais pensé. L'art de demain sera un art de pensées : Le concept Haut et en Avant !

Vous seul voyez en avant. Eux voient au hasard, - heureux hasard parfois - ; ils tâtonnent et succomberont de suite.

Vous qui tenez la force, vous avez su ce que c'était que se connaître soi-même ; vous avez su ce qu'il en coûtait... de douleur et de cris de rage - et d'explosions d'enthousiasme. Et vous dites : J'ai souffert, je leur ai préparé le chemin : qu'ils vivent ! - Tel un arbre sur un rocher aride a mis 20 ans - à pousser ses racines et qui, généreux dit : « j'ai eu la lutte.-- Que mes rejetons récoltent ! » Il fait tomber ses graines sur les quelques plaques d'humus qui marbrent le rocher, que lui-même - encore - a formées de ses feuilles mortes, - de sa douleur -. Le rocher se chauffe au soleil, la graine éclôt; elle pousse ses petites racines - avec quelle vivacité ! Quelle joie pour pointer ses petites feuilles vers le ciel !... Mais le soleil chauffe le rocher; la plante regarde autour d'elle avec angoisse : elle sent l'étourdissement de la chaleur trop intense; elle veut lancer ses radicelles vers son grand protecteur. Mais lui a mis 20 ans pour enfoncer - avec lutte - ses membres à travers les fissures de la pierre ; ses membres remplissent les fissures si minces. - D'angoisse, la petite plante accuse l'arbre qui la créa. - Elle le maudit et meurt. Elle meurt de n'avoir pas vécu - par elle-même.

Voilà ce que je vois au pays. De là mon angoisse. Je dis : créer à 20 ans et oser continuer à vouloir créer : aberration, erreur, aveuglement prodigieux, - orgueil inouï. Vouloir chanter quand on n'a pas encore de poumons ! Dans quelle ignorance de son être faut-il être plongé ? La parabole de l'arbre me fait peur... pour l'arbre qui se prépare la souffrance. Car vous êtes un être si plein d'amour, que votre cœur sera endeillé de voir la vie ardente - celle qu'on doit atteindre pour pouvoir se battre avec elle - venir comme un cyclone brûler les petites plantes qui orgueilleusement, de joie, pointaient leur tête vers le ciel.

Comment reverrai-je les amis ? Je ne suis pas noble comme Perrin pour pouvoir me donner à eux. Je souffrirais trop - d'étouffement - et je fuirais. J'ai déjà souffert de mon sentiment si intense de solidarisation [Le Corbusier avait d'abord écrit « solidarité »], (depuis mon départ), avec 2 ou 3 et j'ai fui.

Ma lutte contre vous, mon maître que j'aime, sera contre cette erreur : ébloui, subjugué par votre propre force, qui est extraordinaire, vous croyez partout voir des forces analogues. Vous croyez voir, à l'ancien Hôpital, un foyer, jeune, ardent, enthousiaste : c'est un foyer mûr déjà, victorieux déjà : c'est le vôtre qui y est quand vous y êtes et que vous le regardez flamber. Moi, je n'ose pas conclure, car je suis trop jeune pour vouloir voir juste plus loin. Mais jusque là je vois. Car je n'ai parlé que de ce que j'ai vécu.

Ma lutte contre les amis sera la lutte contre leur ignorance ; non que je sache quelque chose, mais parce que je sais que je ne sais rien. - Je ne pourrai vivre avec eux car toujours ils me blesseront - ils m'enrayeraient - car je veux voir haut et en avant.

En moi je serai meurtri, puisque je les aime, - d'une amitié sévère. - Le rêve de « solidarisation » qui s'écroule, voilà ce que je vois depuis quelque temps, ce qui a déjà commencé. 2 ou 3 sont morts, de ceux qu'on croyait - pour nous - les plus vivaces : ils ne savent pas ce que c'est que l'Art : amour intense de son moi ; on va le chercher dans la retraite et la solitude, ce « moi » divin qui peut être un moi terrestre quand on le force - par la lutte - à le devenir. Ce moi parle alors, il parle des choses profondes de l'Être : l'art naît et, fugace - il jaillit.

C'est dans la solitude que l'on se bat avec son moi, que l'on se châtie et qu'on se fouette.

Il faut que les amis de là-bas cherchent la solitude.

...Où ?

Comment ?

Mercredi soir. J'ai beaucoup tardé à vous écrire. L'aurais-je voulu, je n'aurais pu plutôt, j'en avais des remords car je sentais que vous deviez être inquiet de ce silence : J'ai tant à faire, que je n'ai plus une minute à moi. Je souhaite un peu de tranquillité,

mais seul l'été me l'apportera, avec la cessation des cours. Ne doutez jamais de moi, je vous suis trop attaché pour vous oublier un seul jour. Je suis trop épris de votre belle oeuvre pour ne pas faire autre chose que désirer de toutes- mes forces, que, nous, en qui `vous avez placé votre confiance, nous soyons dignes de la tâche, et prêts à l'heure décisive. Je vous dis un court au revoir, puisque bientôt j'aurai la joie de pouvoir vous parler, je signe

Votre élève très affectionné

Ch. E. Jeanneret

A Madame L'Eplattenier mes meilleures salutations, s'il vous plaît.

P-S. important. Oserai je vous demander de me renvoyer au plus vite tous mes dessins d'Italie : j'en ai besoin pour une affaire qui pourrait m'être d'une belle utilité. C'est pour la semaine prochaine qu'il me les faut. »

18.- Les parties ont plaidé et pris leurs conclusions à l'audience du 17 juin 2006.

Représentant Charles L'Eplattenier et ses trois disciples, auteurs de la brochure polémique *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art*, partiellement reproduite ci-dessus (ch. 9), M. Thierry Béguin a demandé au tribunal de constater l'existence d'un lien de causalité naturelle entre l'attitude des intimés Ernest-Paul Graber et ses camarades socialistes majoritaires dans les autorités communales de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la fin de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art, tout en s'en remettant à justice en ce qui concerne la causalité adéquate. Il a invité le tribunal à indiquer les voies de recours dans le dispositif de son jugement.

Représentant les intimés, M. Francis Staehli a conclu à « l'acquittement de tous les protagonistes de l'affaire ».

Les moyens et arguments des parties seront exposés dans les considérants qui suivent, pour autant que de besoin.

Appréciation

19.- Constitué dans le cadre des manifestations commémorant la création par Charles L'Eplattenier, il y a un siècle, du Cours supérieur d'art et de décoration à l'Ecole d'art de la ville, le « tribunal » dont la composition est indiquée en tête du présent « jugement » a pour seule légitimité la confiance que lui accordent les autorités communales de La Chaux-de-Fonds, désireuses d'évoquer sans parti pris cette page de l'histoire locale et de procéder ainsi à l'examen critique réclamé par le citoyen Claude Garino dans sa lettre ouverte au Président de la Ville (*supra* ch. 12).

Au gré des cinq audiences d'instruction de ce procès fictif qui ont eu lieu en présence d'un nombreux public les 26 novembre 2005, 21 janvier, 25 mars, 20 mai et 17 juin 2006, on a pu revivre les principaux épisodes d'un conflit passé dans l'histoire en raison de sa durée, de son intensité et de la notoriété de plusieurs de ses acteurs.

Les faits, tels qu'ils ont pu être reconstitués à l'aide de documents de l'époque et de témoignages aussi contrastés qu'éclairés, donnent lieu, aujourd'hui encore, à des interprétations divergentes, voire à des polémiques. Les « juges » saisis de l'affaire n'ont pas la prétention de trancher entre ces interprétations mais seulement d'en proposer une relecture, près d'un siècle plus tard, en s'efforçant de ne pas tomber dans les pièges de l'anachronisme. Si, pour la commodité de l'exercice, on a fait usage des noms des principaux protagonistes de ce conflit pour désigner les « parties au procès », c'est avec le respect dû à leur mémoire et à leurs descendants. Cela doit donc être compris comme un hommage posthume et non comme une insolence ou une plaisanterie de mauvais aloi.

20.- D'entrée de cause, une chose paraît claire : pour les contemporains de ces événements, ce qui importe n'est pas le rattachement à l'Art nouveau de l'enseignement donné aux élèves de la Nouvelle Section et des œuvres qui en sont issues mais, plus prosaïquement, l'utilité pratique de cet enseignement pour la formation professionnelle des artisans et des ouvriers destinés à travailler dans l'industrie de la montre qui fait vivre une grande partie de la population de la « métropole horlogère » et de sa région. Cela ressort, en particulier, des débats du Conseil général et des polémiques que ces événements suscitèrent dans la presse locale dont on a eu un aperçu lors des audiences, à l'écoute des lectures qui en ont été faites par trois comédiens, MM. Patrice de Montmollin, Raymond Pouchon et Philippe Vuilleumier.

En revanche, l'analyse et l'interprétation actuelles de ces événements sont fortement influencées, voire faussées par deux éléments : d'une part, la redécouverte du caractère original du « style sapin », considéré comme la déclinaison régionale de l'Art nouveau européen (Edmond Charrière, *Entre nature et géométrie, le style sapin in Une expérience Art nouveau. Le style sapin à La Chaux-de-Fonds*, Ed. Somogy, Paris 2006, p. 97 et sv.) et, d'autre part, la notoriété mondiale acquise par l'un des protagonistes du conflit, le jeune architecte Charles-Edouard Jeanneret, devenu célèbre, beaucoup plus tard, sous le nom de Le Corbusier (Arthur Rüegg, *La fin de l'Art nouveau. Perspectives nouvelles : Charles-Edouard Jeanneret in Une expérience Art nouveau. Le style sapin à La Chaux-de-Fonds*, Ed. Somogy, Paris 2006, p. 155 et sv.). Ce sont, d'ailleurs, les recherches entreprises par les biographes

de cet illustre concitoyen après sa mort qui ont fait sortir de l'oubli les controverses entourant le Cours supérieur de L'Eplattenier, puis la création et la fin de la Nouvelle Section de l'École d'art (Charrière, *loc. cit.*, p. 97 et les références).

Aussi bien faut-il s'en tenir à une analyse qui met entre parenthèses – sans les occulter totalement – les sentiments qu'on éprouve près d'un siècle plus tard devant cette reconstitution historique. Pour ce faire, il paraît indiqué d'examiner les faits de la cause sous trois aspects :

- *administratif* : le dédoublement du Cours supérieur de décoration et la division de l'École d'art en deux sections étaient-ils, du point de vue de la gestion de cet établissement d'enseignement professionnel, une décision judiciaire ?

- *politique* : pourquoi ce conflit interne à une école de la ville a-t-il dégénéré en affrontement politique et quels étaient les véritables enjeux du débat ?

- *artistique* : est-il vrai, comme l'affirment les auteurs de la brochure *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'École d'Art*, qu'en raison de l'aveuglement de ses autorités, et plus particulièrement de celles issues des élections communales de 1912, La Chaux-de-Fonds a manqué l'occasion de devenir un centre artistique de grande renommée et l'une des villes-phares de l'Art nouveau, ou cela n'est-il qu'une légende ?

21.- En proposant au Conseil communal, en mars 1910, de « *scinder le cours supérieur de l'École proprement dite et d'en donner la direction à M. Ch. L'Eplattenier* » (procès-verbal de la séance du 23 mars 1910 et *supra* ch. 4), la Commission de l'École d'art a pris une décision qui est manifestement à l'origine du conflit qui s'est développé au sein de l'école. Le Conseil communal en partage la responsabilité, comme on peut le déduire du procès-verbal de l'entrevue qui eut lieu à ce sujet, le 9 avril 1910, entre l'exécutif communal et le bureau de la commission :

« M. Bopp demande à ce que la Commission de l'École d'art, vu le peu de fréquentation, reste plénière [sic] pour le moment du moins, à s'occuper du cours supérieur, direction M. L'Eplattenier.

M. Perrochet demande s'il y aurait qqe chose de changé aux traitements de MM. L'Eplattenier & Aubert, il lui est répondu que non,

M. Perrochet opine pour la séparation des directions.

M. Wuilleumier après qqes explications données par M. Bopp, trouve parfaitement rationnel que la commission entière soit chargée de la surveillance du nouveau cours.

M. Schweizer [conseiller communal], est aussi d'accord et demande s'il y aurait à craindre le dualisme.

M. Tissot [conseiller communal] répond qu'il n'y a aucun inconvénient avec ces deux directions et que M. L'Eplattenier est du reste déjà directeur effectif du cours supérieur.

M. Bopp dit qu'en effet M. Aubert a des vues plutôt horlogères et M. L'Eplattenier plutôt d'art général dans leurs attributions; que les collections & musée seront du reste toujours un liant entre les deux groupes de l'École. (...)

M. Tissot propose d'élaborer un petit règlement.

M. Mosimann [président du Conseil communal] dit qu'il était plus prudent d'allouer les locaux de l'ancien hôpital à titre d'essai et de voir par la suite ce qu'il faudra faire construire pour les ateliers d'applications.

M. Bopp dit que nous sommes heureux de voir que le Conseil communal ait pris à coeur nos propositions et remercie ces Messieurs de ce qu'ils ont fait pour faciliter l'installation du cours supérieur. »

On s'aperçoit, à cette lecture, que la plupart des éléments du conflit interne à l'école sont en germe dès ce moment-là : montant des traitements alloués aux deux directeurs, craintes suscitées par le « dualisme » de la direction du cours supérieur, rôle de « liant » assigné à la gestion des collections et du musée de l'école, répartition des locaux destinés à l'enseignement.

Un autre événement, remontant à la même époque, a également contribué à compliquer la situation : la création, en mars 1910, des « Ateliers d'art réunis » dont l'idée avait été lancée dès 1908 par L'Eplattenier (cf. Anouk Hellmann, *Les Ateliers d'art réunis de La Chaux-de-Fonds (1910-1916) in Art+Architecture en Suisse*, année 53, n°2/2002, p. 35 et sv.) Destinée, selon son promoteur, à permettre à d'anciens élèves de l'école de « *mettre en pratique les connaissances acquises, en gagnant leur vie normalement* », cette institution commerciale était indépendante de l'Ecole d'art et ne bénéficiait d'aucun soutien officiel, si ce n'est la mise à disposition par la Ville des « *modestes locaux d'un hôpital désaffecté rue Numa-Droz 54* », moyennant un loyer de cinquante francs par mois (Hellmann, *loc. cit.*, p. 37). On trouve du reste une allusion à ce sujet dans l'intervention du conseiller communal Mosimann relatée ci-dessus. Pourtant, une certaine confusion entre les activités des « Ateliers d'art réunis » et le Cours supérieur, puis la Nouvelle Section, paraît avoir existé et cela n'a pas manqué d'envenimer le conflit dans et autour de l'école, en particulier quand des intérêts financiers divergents se sont heurtés (Hellmann, *loc. cit.*, p. 39).

Les problèmes administratifs n'étaient certainement pas au premier rang des préoccupations de L'Eplattenier et des élèves du Cours supérieur, ce qui est compréhensible. On ne peut, en revanche, que s'étonner de la légèreté avec laquelle tant la Commission de l'école que le Conseil communal ont créé un état de fait qui devait inévitablement entraîner la formation de deux clans au sein de l'école. Aussi fallait-il s'attendre à ce que les adversaires de L'Eplattenier et de ses amis politiques saisissent la première occasion pour ouvrir les hostilités et porter le conflit sur la place publique. C'est ce qui s'est produit avec la « nomination », le 12 juin 1911, de trois nouveaux professeurs au Cours supérieur par la Commission de l'Ecole, en violation manifeste et non contestée de ses attributions légales et réglementaires (*supra* ch. 4).

De plus, en tentant d'éviter ou tout ou moins de contourner les formalités que commandaient les règles applicables à l'organisation de l'école, les autorités scolaires ont non seulement provoqué une polémique que reflètent les débats du Conseil général des 3 et 9 août 1911 (*supra* ch. 5) et la presse locale, mais aussi contribué à aggraver l'antagonisme existant au sein du corps enseignant à propos de l'autonomie accordée au Cours supérieur de L'Eplattenier. Le nombre élevé de séances de la Commission de l'école, de la

commission de direction et de leurs bureaux respectifs qui eurent lieu au cours des années 1912 et 1913 et jusqu'à la démission de L'Eplattenier en mars 1914 reflète ces difficultés (*supra* ch. 8). Le temps qu'on avait cru gagner en 1910 et 1911 fut ainsi largement perdu au cours des années suivantes.

Dès lors, considérées sous l'angle administratif, la décision d'attribuer à L'Eplattenier la direction du Cours supérieur, puis celle de lui adjoindre trois nouveaux professeurs et, finalement, l'institutionnalisation de la Nouvelle Section, apparaissent mal préparées et trop précipitées. Si justifiées qu'elles aient pu être du point de vue pédagogique, des décisions d'une telle portée auraient nécessité une concertation préalable avec l'ensemble du corps enseignant de l'école et une information approfondie des autorités politiques, ainsi que de la population, dans la mesure où elles entraînaient une modification importante des structures de l'école et des dépenses supplémentaires. Au demeurant, il paraît douteux qu'elles aient été en accord avec les dispositions réglementaires alors en vigueur (*supra* ch. 2). Cet état de choses pèsera lourdement sur l'avenir de la Nouvelle Section.

22.- Dans le contexte de l'époque, cette affaire devait rapidement devenir un enjeu du débat politique. Charles L'Eplattenier et ses amis avaient le soutien des notables de la bourgeoisie locale, en général d'obédience radicale. Parmi les noms qu'on retrouve dans les procès-verbaux des débats, on peut notamment relever ceux de *Paul Mosimann* (1858-1923), fabricant d'horlogerie, président de la Ville de 1893 à 1912 et de 1915 à 1917, conseiller national de 1900 à 1923 ; *Arnold Robert* (1846-1925), banquier, conseiller général, député, conseiller aux Etats de 1880 à 1912 ; *Hans Mathys* (1846-1920), conseiller communal de 1874 à 1912, directeur des Services industriels ; *Edouard Tissot* (1863-1946), avocat-notaire, conseiller communal de 1891 à 1910, président de la Chambre suisse de l'horlogerie. (cf. Jean-Marc Barrelet et Jacques Ramseyer, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère 1848/1914*, Ed. d'En-Haut, La Chaux-de-Fonds 1990, p. 123).

Face à eux, l'opposition était conduite par le parti socialiste qui jusqu'à l'instauration de la représentation proportionnelle sur le plan communal, en 1912, devait se contenter des sièges que consentait à lui laisser la majorité radicale-libérale, soit un poste de conseiller communal, occupé par *Jacob Schweizer* de 1903 à 1912 et 10 sièges (sur 40) au Conseil général, de 1897 à 1912. Cette situation était d'autant plus mal acceptée par les socialistes qu'elle ne correspondait pas à leur force électorale réelle, comme le montre la répartition des sièges de députés au Grand Conseil dans le district de La Chaux-de-Fonds – sous le régime de la représentation proportionnelle depuis 1892 – durant la même période, avec, en dernier lieu, 14 sièges sur 32 aux élections de 1910 (Barrelet/Ramseyer, *op. cit.*, p. 141).

Ce n'est donc pas un hasard si les hostilités furent déclenchées en 1911 lors du débat sur le budget de l'Ecole d'art pour l'année 1912. Les socialistes avaient le vent en poupe – à l'automne, ils firent élire Charles Naine au Conseil national, suivi de Paul Graber en avril 1912 – et il n'est guère sur-

prenant que, sentant la majorité à portée de main, ils aient cherché à exploiter au maximum l'erreur formelle commise par la Commission de l'École d'art qui avait excédé ses compétences en « nommant » trois nouveaux professeurs à la Nouvelle Section.

Cependant, les enjeux du débat politique à La Chaux-de-Fonds étaient beaucoup plus larges et doivent être situés dans le contexte de l'époque que l'historien Jean-Marc Barrelet résume ainsi :

« La campagne électorale de 1912 fut décisive puisqu'elle consacra la victoire des socialistes. Leur programme n'était pas particulièrement révolutionnaire, il prônait la défense des ouvriers, la construction de logements à bon marché, l'édification d'une maison du peuple pour lutter contre l'alcoolisme et propager la culture, et promettait aux femmes des places dans la commission scolaire.

Cette victoire résulte avant tout de la métamorphose de l'industrie horlogère qui a connu, dès la fin des années 1870, la création des premières véritables fabriques et la modification profonde de la condition ouvrière. Regroupant sous un même toit les ateliers autrefois dispersés dans toute la ville, introduisant le travail mécanisé, les manufactures modernes instaurent de nouveaux modes de production, suppriment les anciens métiers et dépossèdent l'ouvrier de ses libertés traditionnelles. Cette mutation ne s'est pas opérée sans résistance, tant de la part de certains patrons et artisans que des travailleurs qui se sentirent menacés de perdre toute possibilité de se défendre. Artisans plus qu'ouvriers, ils étaient peu habitués aux horaires rigides et à la discipline des ateliers modernes. Beaucoup refusèrent d'être soumis à la loi fédérale sur les fabriques introduite à partir de 1878, avant de comprendre qu'elle constituait une protection contre l'exploitation de la main-d'oeuvre la plus vulnérable. Mais la fabrique symbolisait la fin des « Lundis bleus » [lundis volontairement chômés après des dimanches un peu trop arrosés], un autre rapport avec les patrons qui supposait la création de véritables syndicats. L'Union ouvrière naît en décembre 1896 de ce contexte économique et social nouveau.

Cette fédération regroupa d'abord différents syndicats horlogers : les monteurs de boîtes et les graveurs, les fabricants de pendants, d'anneaux et de couronnes, etc., mais aussi quelques métiers du bâtiment, comme les couvreurs et les charpentiers. Son objectif prioritaire était la défense des intérêts sociaux de la classe ouvrière par le développement de la politique sociale. Dans cette perspective, elle soutint les grèves, la création de nouveaux syndicats, fournit des appuis financiers lors des conflits en organisant des collectes, comme elle lutta pour la fermeture des magasins le dimanche et la réduction des heures de travail.

Les crises fréquentes, le chômage et les baisses de salaire, l'insécurité économique, le manque de logements à bon marché renforcèrent les actions de l'Union ouvrière qui possédait sa propre société de musique, La Persévérante, pour accompagner ses défilés et meetings. Dans la seule année 1906, on dénombre neuf grèves : des peintres et plâtriers, des émailleurs, des doreurs et doreuses, des relieurs et gainiers, des couvreurs, des coiffeurs, des serruriers et mécaniciens, des employés de teinturerie, des maçons et manoeuvres. Les revendications sont toujours identiques : journée de dix heures et augmentation des salaires. Les femmes du syndicat des faiseuses d'aiguilles, après une première tentative avortée, se mettent en grève en 1911. Le conflit concerne huit fabriques du groupe Universo. Un cortège regroupe deux cent cinquante participant(e)s, avec cinq bannières et La Persévérante ; il est suivi de l'habituelle assemblée dans le grand temple. Le problème de la condition féminine apparaît ainsi pour la première fois sur la place publique. Les grévistes obtiendront 10 % d'augmentation de salaire, mais elles renonceront à réclamer la journée de neuf heures. La question du travail des femmes sera désormais régulièrement évoquée, du côté tant

des socialistes que du patronat et de l'État. Les premiers souhaitent que les femmes restent au foyer, notamment parce que leurs bas salaires font concurrence aux travailleurs masculins ; les seconds soutiennent qu'elles doivent travailler. Ils estiment que leurs salaires correspondent à leurs besoins, qui sont plus modestes que ceux des hommes, mais qu'elles doivent néanmoins être protégées par la loi sur les fabriques. (...)

*La vie sociale et politique de La Chaux-de-Fonds fut donc particulièrement agitée pendant les années qui précédèrent la Première Guerre mondiale. Les crises expliquent pour une bonne part l'ascension du Parti socialiste et sa victoire en 1912. La Chaux-de-Fonds, en quelques années, est devenue la « ville rouge ». (Jean-Marc Barrelet, La Chaux-de-Fonds, ville nouvelle : 1890-1914 in *Une expérience Art nouveau. Le style sapin à La Chaux-de-Fonds*, Ed. Somogy, Paris 2006, p. 20 et sv. ; pour une description plus détaillée des conflits sociaux de l'époque cf. Barrelet/Ramseyer, *op. cit.*, p. 154 et sv).*

La lecture des débats relatés dans les procès-verbaux du Conseil général (*supra* notamment ch. 5, 7 et 10) montre qu'il existait un fossé entre la conception élitiste des partis bourgeois qui souhaitaient, à l'instigation de L'Eplatténier, la formation au sein de la Nouvelle Section d'artistes susceptibles de développer à La Chaux-de-Fonds un véritable centre de création dans le domaine des arts décoratifs et celle du parti socialiste, soucieux avant tout de garantir la pérennité des métiers liés à l'industrie horlogère.

Par ailleurs, on perçoit chez les socialistes et notamment leur leader Paul Graber une forte animosité à l'encontre de L'Eplatténier, soupçonné de profiter de ses appuis politiques pour obtenir des passe-droits et évincer ses adversaires au sein de l'école. Cet aspect personnel du conflit – que soulignent encore les articles polémiques publiés dans l'organe socialiste *La Sentinelle* et le quotidien radical *Le National Suisse* – peut surprendre aujourd'hui mais il était dans l'esprit du temps. On retrouve d'ailleurs la même virulence, en sens inverse, dans la brochure publiée en 1914 par L'Eplatténier et ses trois disciples, sous l'égide des notables radicaux de la ville et avec le soutien quelque peu surprenant de personnalités étrangères qui s'étaient certes illustrées dans les réalisations de l'Art nouveau en Allemagne, en Autriche et en France, mais dont on se demande bien ce qu'elles allaient faire dans cette galère (*supra* ch. 9).

Les socialistes paraissent cependant avoir changé leur fusil d'épaule après avoir conquis la majorité dans les autorités politiques et scolaires de la ville en été 1912. Le conflit se déplace alors sur le terrain des structures de direction de l'École d'art. Anticipant la révision réglementaire de 1915, la Commission de l'école instaura au début de 1913 une commission de direction qui comprenait tous les enseignants de l'Ancienne Section, ce qui suscita l'opposition résolue de L'Eplatténier et des membres bourgeois de la Commission. Il faut relever que cette conception collégiale de la direction d'un établissement d'enseignement professionnel - qu'on qualifierait aujourd'hui de « cogestion » - était conforme au programme électoral du parti socialiste publié le 10 mai 1912 dans *La Sentinelle*, où l'on pouvait notamment lire :

« Nous désirons une administration plus foncièrement démocratique, et que la population puisse exercer sur elle un contrôle régulier en dehors des pouvoirs. Nous voulons

que disparaissent tout favoritisme et tout arbitraire, tant dans l'attribution des travaux que dans la nomination des fonctionnaires et employés. Ceux-ci doivent acquérir le droit d'être plus des coopérateurs que des salariés. Ils doivent être consultés périodiquement pour discuter, proposer tout ce qui pourrait contribuer à améliorer les services publics et éviter de fausses dépenses.» (cité par Marc Perrenoud, De la « Fédération jurassienne » à la « commune socialiste ». Origine et débuts du parti socialiste neuchâtelais (1885-1912) in *Les origines du socialisme en Suisse romande 1880-1920*, Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, cahier n° 5, Lausanne 1988, p. 141-142).

Dès ce moment, le débat change de nature, comme le montrent les procès-verbaux des séances du Conseil général des 13 avril 1914 (*supra* ch. 10) et 30 juin 1915 (*supra* ch. 11). Les socialistes, Paul Graber en tête, se présentent alors comme d'honnêtes gestionnaires, soucieux du seul bien de l'école que l'ancienne majorité avait laissée, d'après eux, dans un état déplorable et qu'il avait donc fallu réorganiser de fond en comble. Si la Nouvelle Section n'a pu être maintenue, déplorent les socialistes, c'est parce qu'elle ne parvenait malheureusement plus à recruter suffisamment d'élèves et que les professeurs, sentant le vent tourner, préférèrent quitter l'enseignement.

Comme on pouvait s'y attendre, ce discours quelque peu opportuniste suscita la colère des représentants de l'ancienne majorité mais il était trop tard. La guerre avait éclaté le 1^{er} août 1914, de nombreux habitants de la ville étaient mobilisés et en automne la crise frappait de plein fouet l'industrie horlogère. Des milliers de chômeurs durent être secourus par les autorités communales. Après la révision réglementaire votée par le législatif en juin 1915, le débat politique sur le Cours supérieur et son ultime avatar, la Nouvelle Section, était clos pour longtemps, sinon pour toujours.

23.- Troisième et dernier volet de cette analyse : le point de vue artistique. La thèse des auteurs de la brochure *Un Mouvement d'Art à La Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art* (*supra* ch. 9) est que l'obscurantisme de la nouvelle majorité socialiste, au pouvoir depuis juillet 1912, la jalousie et la mesquinerie des enseignants de l'Ancienne Section, le manque d'ambition des maîtres d'état formant des apprentis et, finalement, le mauvais goût du public « *bien peu juge en ces matières* », ont concouru à l'anéantissement d'une entreprise artistique de haut vol qui devait hisser La Chaux-de-Fonds au rang des centres de création d'importance européenne dans le domaine de « l'industrialisme d'art ».

Cette thèse est toutefois contredite par plusieurs éléments que l'instruction de la cause a mis en lumière. En premier lieu, il semble que peu d'années après les débuts du Cours supérieur, en 1905, certains élèves de L'Eplatténier, parmi les plus doués, contestaient déjà sa méthode et ses ambitions. On peut notamment se référer, à cet égard, à la longue lettre adressée au maître par Charles-Edouard Jeanneret, en novembre 1908, dans laquelle, entre autres reproches, le jeune homme – il n'était âgé que de 21 ans – prédit l'échec d'un mouvement « parti trop tôt » (*supra* ch. 17). De même, si l'on en croit le journal de Charles Humbert, celui-ci et Georges Aubert s'opposaient ouvertement au « patron » dès 1909, à propos de la décoration du Crématoire (*supra* ch. 13).

En deuxième lieu, l'ambition affichée par L'Eplattenier en conclusion de l'article publié le 20 février 1910 dans *L'Abeille* (*supra* ch. 3), de « créer à La Chaux-de-Fonds un centre d'enseignement théorique et pratique, en même temps qu'un foyer d'où l'art rayonnera dans la vie et la pénétrera de nouveau », n'a pu se concrétiser, même si elle a trouvé un début de réalisation, vite avorté, dans la création, en mars 1910, des Ateliers d'art réunis.

En troisième lieu, selon le journal du peintre Humbert, cité dans l'étude du témoin Favre (*supra* ch. 13), ce serait le 28 septembre 1912 déjà que L'Eplattenier annonce à ses intimes son intention d'abandonner ses fonctions à l'Ecole d'art, soit dix-huit mois avant l'envoi de sa lettre de démission.

Enfin, l'hostilité de la majorité des enseignants de l'Ecole d'art et le peu d'intérêt manifesté par les maîtres d'apprentissage pour les cours de la Nouvelle Section destinés à leurs apprentis démontrent que les ambitions artistiques de L'Eplattenier et de ses partisans ne répondaient pas à ce qu'on attendait, à cette époque, d'une formation professionnelle à la pratique des arts appliqués.

Si la valeur artistique des quelques réalisations architecturales de « style sapin » qui subsistent à La Chaux-de-Fonds, notamment les Villas Fallet et Stotzer, ainsi que le Crématoire, est aujourd'hui célébrée par d'enthousiastes admirateurs (V. par exemple Jean-Daniel Jeanneret, *Le style sapin aux prises avec l'architecture in Une expérience Art nouveau. Le style sapin à La Chaux-de-Fonds*, Ed. Somogy, Paris 2006, p. 133 et sv.) ce n'était pas forcément le cas à l'époque de leur construction. La reconnaissance du caractère original du « style sapin » est survenue beaucoup plus tard et aujourd'hui encore elle ne fait pas l'unanimité. Quant à l'« héritage saccagé » dont parle le témoin Garino dans sa lettre ouverte du 28 mai 2003, il ne peut s'agir que de ce qui fut détruit ou gravement altéré bien des années après les événements qui font l'objet du présent procès (hall de l'Hôtel des postes détruit en 1959, salon de musique de l'ingénieur Mathey-Doret détruit en 1963, etc.)

Bien qu'excessives et frisant parfois le grotesque, les attaques des socialistes au Conseil général, en 1911 (*supra* ch. 5), puis la réorganisation de l'Ecole d'art à partir de l'été 1912 ne semblent dès lors pas avoir contribué de manière significative à l'échec artistique du projet de Charles L'Eplattenier. Les dissensions internes au mouvement qui s'était formé sous sa houlette, l'opposition très déterminée, au sein de l'école, des tenants d'un enseignement plus classique, le peu de succès rencontré par la Nouvelle Section auprès des industriels et des entrepreneurs de la région, le lent naufrage des Ateliers d'art réunis, sans oublier l'éclatement de la guerre en été 1914, apparaissent aujourd'hui comme les véritables facteurs de cet échec.

24.- Porte-parole, pour l'occasion, des auteurs du libelle publié en avril 1914 par L'Eplattenier, G. Aubert, Ch.-E. Jeanneret et L. Perrin, M. Thierry Béguin a demandé au tribunal de constater l'existence d'un lien de causalité

entre l'attitude de Paul Graber et des nouvelles autorités sorties des urnes en 1912 et la fin de la Nouvelle Section.

Or, l'examen des faits conduit à une conclusion différente. Si la responsabilité des autorités politiques paraît bel et bien engagée dans l'échec de l'expérience commencée en 1905 par L'Eplattenier, ces autorités ne sont toutefois pas celles qui arrivèrent au pouvoir en juillet 1912 et entreprirent de réorganiser l'École d'art, mais celles qui laissèrent se créer la Nouvelle Section, sous une direction autonome, en 1910. Cette décision, même si elle était judicieuse sur le plan pédagogique, s'avéra pourtant désastreuse pour l'école car elle provoqua la division du corps enseignant en deux clans inconciliables. Or, cela aurait pu être évité si l'on avait pris le temps d'une concertation entre tous les intéressés et veillé à ne pas heurter de front les collègues de L'Eplattenier, en particulier le directeur de l'école William Aubert, en mettant le directeur de la Nouvelle Section au bénéfice d'un statut privilégié qui ne pouvait susciter que rancœur et jalousies. C'est là que se situe la faute des autorités. Dès le printemps 1910 le conflit était programmé et la maladresse commise en 1911 par la Commission de l'école, lors de la « nomination » des trois nouveaux professeurs réclamés par L'Eplattenier, fut le détonateur qui mit le feu aux poudres.

En revanche, on ne discerne pas dans l'attitude des nouvelles autorités qui prirent les commandes de l'école en juillet 1912 une volonté de mettre fin à l'expérience artistique mise en œuvre par L'Eplattenier et ses disciples depuis 1905. S'il est vrai que les dirigeants socialistes, à commencer par Paul Graber, secrétaire de la Commission de l'école et porte-parole de la majorité au Conseil général, paraissent s'être donné un peu facilement le beau rôle lors des débats, souvent très vifs, qui eurent lieu au sein de l'école de l'automne 1912 au printemps 1914, puis au Conseil général, cela ne les rend pas pour autant responsables de l'échec des Ateliers d'art réunis et de la Nouvelle Section.

A cet égard, force est de constater que les accusations portées par leurs adversaires dans la brochure d'avril 1914 ne correspondent pas à la réalité des faits, tels qu'on a pu les reconstituer dans ce procès. Ce texte qui a passé dans l'histoire parce que son principal rédacteur était Charles-Edouard Jeanneret n'est, en définitive, qu'un pamphlet s'inscrivant dans la lutte qui mettait alors aux prises socialistes et partis bourgeois, dans la perspective des élections communales de 1915 qui furent d'ailleurs perdues par les socialistes. Le dire aujourd'hui n'enlève rien aux mérites artistiques de Charles L'Eplattenier et des trois professeurs qui partagèrent avec lui le destin de la Nouvelle Section.

Il convient, par conséquent, au terme de ce procès fictif, de répondre négativement à la question posée par l'accusation, ce qui conduit au rejet des conclusions en constatation de son représentant.

25.- M. Béguin a encore invité le « tribunal » à indiquer dans le dispositif de son jugement les voies de recours. Hélas pour lui, celles-ci n'existent pas car

cette procédure imaginaire avait pour seule raison d'être l'évocation, sous une forme plaisante, d'un passé controversé et cette entreprise se termine aujourd'hui, en même temps que les manifestations dédiées à l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds et au centenaire du Cours supérieur d'art et de décoration de Charles L'Eplattenier.

Par ces motifs

1.- Dit qu'il n'a pu être établi un lien de causalité entre le comportement d'Ernest-Paul Graber et de ses camarades socialistes majoritaires depuis juillet 1912 dans les autorités communales de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la fin de la Nouvelle Section de l'Ecole d'art en mars 1914.

2. Rejette toutes autres conclusions.

A La Chaux-de-Fonds, le 23 septembre 2006

Raymond Spira, Président
Catherine Corthésy, juge
Anouk Hellmann, juge

SOMMAIRE

	Page
<u>Faits</u>	
ch.1	1
ch.2	2
ch.3	2
ch.4	4
ch.5	7
ch.6	14
ch.7	15
ch.8	18
ch.9	22
ch.10	37
ch.11	41
ch.12	49
ch.13	51
ch.14	57
ch.15	58
ch.16	60
ch.17	60
ch.18	62
 <u>Appréciation</u>	
ch.19-25	63
 <u>Dispositif</u>	
	72
 <u>Sommaire</u>	
	73
 <u>Annexes (sources)</u>	